

Velhagen & Klasings
Sammlung französischer u.
englischer Schulausgaben

Histoire
de la Révolution française

par

Mignet

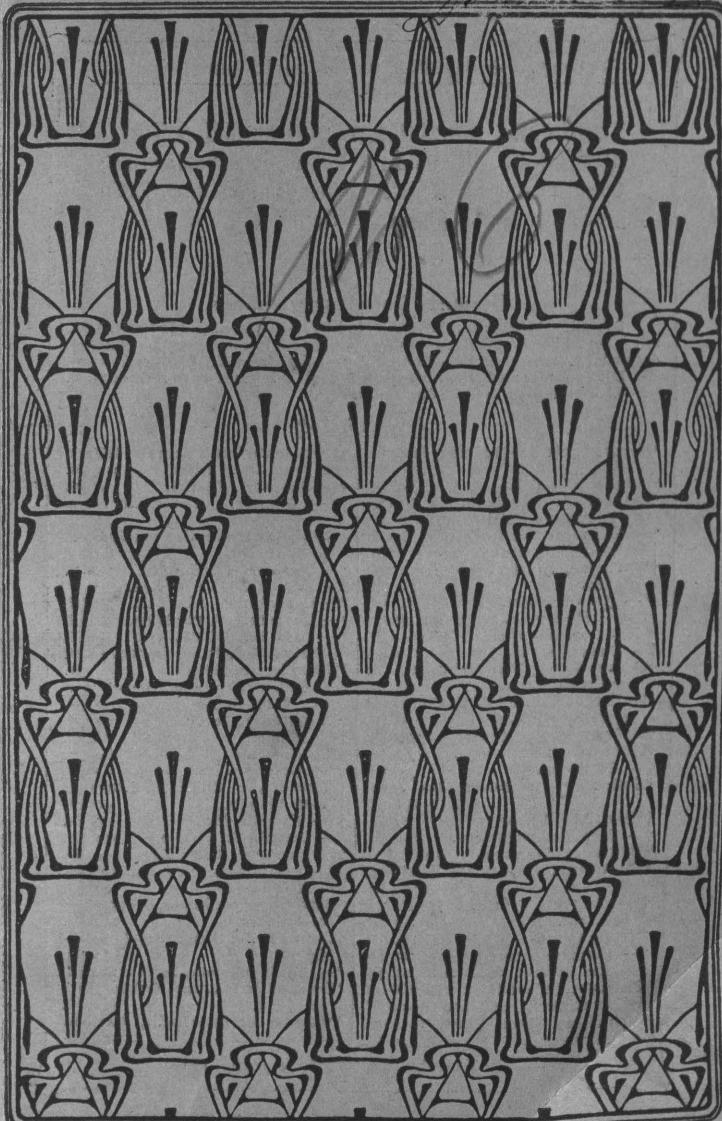
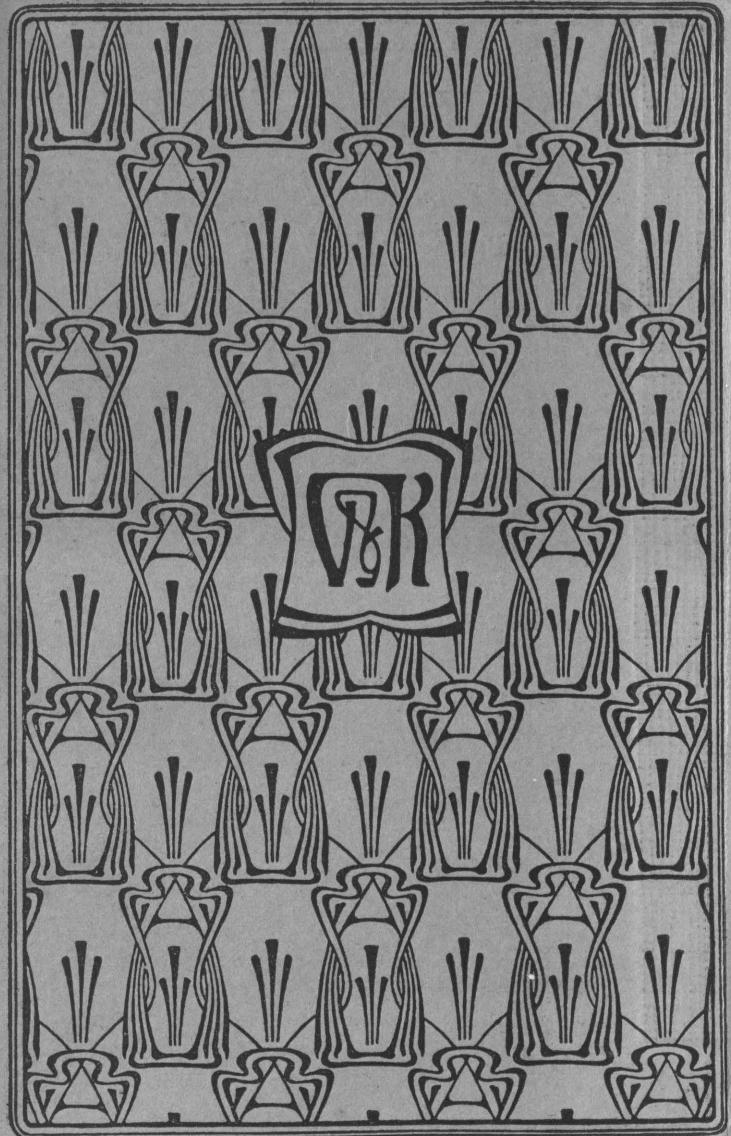
Prosateurs français

Lieig. 27 B

ss

1 M. 60 Pl.

61



Velhagen & Klasing in Bielefeld und Leipzig.

Sammlung französischer und englischer Schul-ausgaben. (Prosateurs, Poètes, Théâtre français; English authors.) Herausgegeben von Prof. Dr. F. Wydgram und Dr. Th. Engwer in Berlin. ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Gesamt-Inhaltsverzeichnis.

Die mit † bezeichneten Bändchen sind in A-Ausgaben (mit Fußnoten), die mit * bezeichneten in B-Ausgaben (Anmerkungen in einem besonderen Heft), die mit ‡ bezeichneten Bändchen in Doppel-Ausgaben (A und B) erschienen. Die angegebenen Preise beziehen sich auf gebundene Exemplare. Wörterbuch zu jedem Bändchen separat.

I. Französisch.

*Anthologie des Poètes français.	Chateaubriand, Itinéraire de Paris à Jérusalem. I. Teil. 110 pt.
†Augier, Philiberte.	200 pt.
*Augier et Sandeau, Le Gendre de Monsieur Poirier.	70 pt.
*— Pierre de Touche.	Jm Druck. 160 pt.
†Balzac, Mercadou le Faiseur.	70 pt.
†Barante, Henri V., roi d'Angleterre en France.	70 pt.
‡Jeanne d'Arc.	100 pt.
†Barthélemy, Voyage du jeune Anacharsis en Grèce. I. Teil.	100 pt.
†— Dasselbe. II. Teil.	100 pt.
†Bayard et Vanderburgh, Le Gamin de Paris.	70 pt.
†Belot et Villettard, Le Testament de César Girodot.	70 pt.
‡Béranger, 50 Lieder.	100 pt.
†Berquin, Le Déserteur.	70 pt.
‡Le Congé.	70 pt.
*Boissier, Cicéron et ses amis.	140 pt.
‡Bouilly, l'Abbé de l'Épée.	80 pt.
— Mes Récapitulations.	100 pt.
*Bourget, Monique.	Jm Druck.
*Bretagne, La, et les Bretons.	120 pt.
‡Bruno, Le Tour de la France par deux enfants.	110 pt.
*— francinet.	120 pt.
*— Livre de lecture.	110 pt.
*— Les Enfants de Marcel.	130 pt.
Canivet, Enfant de la Mer. Jm Druck.	
‡Cervantes, Don Quichotte.	110 pt.
*Chailley-Bert, Pierre, le jeune Commerçant.	100 pt.

• Ausführliche Kataloge gratis. •

Luzia Czerkowska Ad. 2.

PROSATEURS FRANÇAIS.

27. Lieferung. (Doppelausgabe.)

Ausgabe B. Mit Anmerkungen in einem Anhang.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1793

PAR

MIGNET.

Nr. 6

Im Auszuge mit Anmerkungen zum Schulgebrauch

herausgegeben von

Professor Dr. ARNOLD KRAUSE,
Oberlehrer am Friedrichs-Werderschen Gymnasium zu Berlin.

Mit zahlreichen authentischen Abbildungen,
sowie 2 Übersichtskarten.



BIELEFELD und LEIPZIG.

VELHAGEN & KLASING.

1902.

VX

Biographie.

François-Auguste-Alexis Mignet wurde am 8. Mai 1796 zu Aix in der Provence geboren. Nachdem er seine Vorbildung auf einer Schule in Aix und dem Gymnasium in Avignon erhalten hatte, studierte er Jura in seiner Vaterstadt. Hier schloß er eine enge Freundschaft mit Adolphe Thiers, dessen Familie gleichfalls aus Aix stammte und mit welchem ihn außer seinem Fachstudium seine literarischen und politischen Neigungen verbanden. Er ließ sich 1818 als Advokat in Aix nieder, beschäftigte sich aber aufs eifrigste mit Geschichtsforschungen.

Der Erfolg, den seine Erstlingswerke errangen — *L'Éloge de Charles VII* wurde durch die Akademie in Nîmes, eine Schrift über den heiligen Ludwig von der *Académie des inscriptions et belles lettres* in Paris durch einen Preis ausgezeichnet — ermutigte ihn, 1821 nach der Hauptstadt überzusiedeln, wo er sich bald als Redakteur des *Courrier français* und durch seine öffentlichen historischen Vorträge einen bedeutenden Ruf als freisinniger Politiker und Geschichtsforscher erwarb. Gleichzeitig mit seinem Freunde Thiers beschäftigte er sich mit der französischen Revolution; seine *Histoire de la Révolution française* erschien 1824 in zwei Bänden.

Durch die Verfolgungen von Seiten der Regierung ließ er sich in seinen freiheitlichen Bestrebungen nicht beirren und gründete mit Thiers 1830 die Zeitung *National*. Die bald darauf ausbrechende Juli-Revolu-

tion krönte endlich seine Bemühungen und verschaffte ihm Ehren und Würden. Er wurde zum Direktor der Archive im Ministerium der auswärtigen Angelegenheiten und zum Staatsrat ernannt, 1832 zum Mitglied der aufs neue begründeten *Académie des sciences morales et politiques* und 1836 in die *Académie française* gewählt; 1833 war er mit einer politischen Sendung an den Hof der Königin Isabella von Spanien betraut worden.

Durch die Revolution von 1848 seiner Stellung als Archivdirektor beraubt, verzichtete er nach dem Staatsstreich Louis Napoléons auch auf politische Tätigkeit und auf den Ehrenvorsitz des von der Regierung berufenen historischen Ausschusses. Die so gewonnene Muße benutzte er zu ebenso gründlichen wie fruchtbaren geschichtlichen und literarischen Forschungen.

Aufser der Geschichte der Revolution, an deren Ausfeilung er sein ganzes Leben gearbeitet hat, sind hauptsächlich folgende Werke von ihm zu nennen: *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, 4 Bände, 1836—1842; *Notices et mémoires historiques lus à l'Académie des sciences morales et politiques* (hierin befinden sich die vortrefflichen *Éloges*, die er als ständiger Sekretär dieser Akademie vortrug), 1843; *Antonio Perez et Philippe II*, 1845; *Vie de Franklin*, 1848; *Histoire de Marie Stuart*, 2 Bände, 1852; *Charles-Quint, son abdication, son séjour à Yust et sa mort*, 1854; *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, 2 Bände, 1875; *Éloges historiques*, 1864 ff.

Mignet starb am 24. März 1884, allgemein geachtet und verehrt.

Einleitung.

Sein Hauptwerk, das hier im Auszuge mitgeteilt wird, *Histoire de la Révolution française*, erfreut sich seit seinem ersten Erscheinen vor 70 Jahren einer außerordentlichen Beliebtheit in Frankreich und im Ausland. Allgemein anerkannt ist die Klarheit und Übersichtlichkeit, mit der die Ursachen und Grundlagen der Revolution, der verwickelte und beim ersten Anblick oft verwirrende Gang ihrer Ereignisse dargestellt ist. In zwei mässig starken Bänden hat Mignet, ohne doch durch allzu gedrängte Schreibweise zu ermüden, eine ganze Welt von Gedanken, Gefühlen und Taten in zugleich einfacher und geistreicher Sprache geschildert. Dieser schwierigen Aufgabe hat er nur durch weise Beschränkung gerecht werden können. Daher hat er alle entbehrlichen Einzelheiten aus seiner Darstellung ferngehalten und nur die Tatsachen mitgeteilt, deren Kenntnis zum Verständnis der Entstehung und Entwicklung der Revolution ihm notwendig erschien. Insbesondere hat er der Darstellung der auswärtigen Beziehungen und der Kriege des revolutionären Frankreichs einen verhältnismässig geringen Raum angewiesen. Um so deutlicher lässt er den inneren Gang der Revolution, den Einsturz des alten Staates, den Auf- und Ausbau des neuen gesellschaftlichen und staatlichen Gebäudes, die Entwicklung der dem modernen Staatswesen zu Grunde liegenden Gedanken vor unseren Augen sich vollziehen.

Was seine Auffassung der Revolution betrifft, so hat man ihm nicht mit Unrecht den Vorwurf gemacht, daß er über der Betrachtung der leitenden Gedanken, die, aus den Zuständen des Staatswesens und der Gesellschaft sich ergebend, nach seiner Ansicht

mit einer Art Naturnotwendigkeit den Gang der Revolution bestimmen müfsten, den mächtigen Einflufs der mitwirkenden Persönlichkeiten, eines Mirabeau, Robespierre, Bonaparte, nicht genügend gewürdigt hat.

Bei den Kürzungen, welche in dieser Ausgabe der Text aus äufseren Gründen erfahren müfste, sowie in den Anmerkungen ist für den ersten Teil der Versuch gemacht worden, die Bedeutung der Persönlichkeiten stärker hervorzuheben.

Weniger begründet ist der zweite Vorwurf, den man Mignet gemacht hat, nämlich der der Parteilichkeit. Wenn man bedenkt, daß Mignet mitten im Gewoge der Partiekämpfe stand, die durch den Versuch der Bourbonen herbeigeführt worden waren, die Errungenschaften der Revolution durch unüberlegte Gewaltmafsregeln zu unterdrücken, so müf man bewundern, mit welcher Mäffigung und Besonnenheit er über die Ziele und Mittel der Freunde und der Gegner der Umwälzung urteilt.

Dafs er trotzdem im einzelnen bisweilen zu gläubig der Auffassung sich anschließt, welche darauf ausging, die Ausschreitungen der siegreichen Demokratie zu entschuldigen und zu verschleiern, läfst sich nicht leugnen, beruht aber wesentlich auf der Unzulänglichkeit der ihm bei der ersten Abfassung seines Werkes zu Gebote stehenden Quellen.

Derselbe Mangel zeigt sich noch fühlbarer in den Teilen des Werkes, welche die Beziehung der Revolution zum Ausland, insbesondere zum deutschen Reich behandeln. Mignet folgt hier durchweg der bei seinen Landsleuten noch immer verbreiteten, unausrottbaren Überlieferung, welche alle Schuld an den verhängnisvollen auswärtigen Verwicklungen Frankreichs dem Ausland aufzurüden möchte. Es ist zu bedauern, daß Mignet bei den zahlreichen Neubearbeitungen seiner

Schrift die Forschungen deutscher Gelehrter, besonders die grundlegenden Arbeiten Sybels, zu berücksichtigen verschmäht hat.

In den Anmerkungen sind zur Erläuterung und Berichtigung der Angaben Mignets außer der Geschichte der Revolutionszeit von Sybel hauptsächlich zu Rate gezogen worden: Häufser, Geschichte der französischen Revolution, 2. Auflage, 1877 und Oncken, das Zeitalter der Revolution, 1884.

Eine vortreffliche Würdigung der Persönlichkeit und der Wirksamkeit Mignets findet sich in dem Nachruf, den ihm sein Nachfolger als ständiger Sekretär der *Académie des sciences morales et politiques*, Jules Simon, in dieser Gesellschaft widmete (gedruckt in der *Revue politique et littéraire*, 1885 II, 10).

Bei der Feststellung des Textes für diesen Auszug ist die 17. Auflage des Werks (1892) zu Grunde gelegt worden. Doch müfsten an manchen Stellen, wo sich Irrtümer eingeschlichen haben, auch ältere Auflagen berücksichtigt werden. In einigen wenigen Fällen sind tatsächliche Versehen ohne weiteres berichtigt worden.

Steglitz, 1895.

Dr. Krause.

INTRODUCTION.

Je vais tracer rapidement l'histoire de la révolution française, qui commence en Europe l'ère des sociétés nouvelles, comme la révolution d'Angleterre a commencé l'ère des gouvernements nouveaux. Cette révolution n'a pas seulement modifié le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation. Les formes de la société du moyen âge existaient encore. Le sol était divisé en provinces ennemis; les hommes étaient distribués en classes rivales. La noblesse avait perdu tous ses pouvoirs, quoiqu'elle eût conservé ses distinctions; le peuple ne possédait aucun droit; la royauté n'avait pas de limites, et la France était livrée à la confusion de l'arbitraire ministériel, des régimes particuliers et des priviléges des corps. A cet ordre abusif la révolution en a substitué un plus conforme à la justice et plus approprié à nos temps. Elle a remplacé l'arbitraire par la loi, le privilège par l'égalité; elle a délivré les hommes des distinctions des classes, le sol des barrières des provinces, l'industrie des entraves des corporations et des jurandes, l'agriculture des sujétions féodales et de l'oppression des dîmes, la propriété des gênes

des substitutions, et elle a tout ramené à un seul état, à un seul droit, à un seul peuple.

Pour opérer d'aussi grandes réformes, la révolution a eu beaucoup d'obstacles à vaincre, ce qui a produit des excès passagers à côté de ses bienfaits durables. Les privilégiés ont voulu l'empêcher, l'Europe a tenté de la soumettre, et, forcée à la lutte, elle n'a pu ni mesurer ses efforts ni modérer sa victoire. La résistance intérieure a conduit à la souveraineté de la multitude, et l'agression du dehors à la domination militaire. Cependant le but a été atteint malgré l'anarchie et malgré le despotisme: l'ancienne société a été détruite pendant la révolution, et la nouvelle s'est assise sous l'empire.

La monarchie française n'avait eu, depuis son établissement, ni forme constante, ni droit public fixe et reconnu. Sous les premières races, la couronne était élective; la nation était souveraine, et le roi n'était qu'un simple chef militaire, dépendant des délibérations communes sur les décisions à porter et les entreprises à faire. La nation élisait son chef, elle exerçait le pouvoir législatif dans les Champs de mars sous la présidence du roi, et le pouvoir judiciaire dans les plaids, sous la direction d'un de ses officiers. Cette démocratie royale avait fait place, pendant le régime féodal, à une aristocratie royale. La souveraineté était remontée, les grands en avaient dépouillé le peuple, comme le prince devait bientôt en dépouiller les grands. A cette époque, le monarque était devenu héritaire, non comme roi, mais comme possesseur

de fief; l'autorité législative appartenait aux grands sur leurs vastes territoires, ou dans les parlements de barons, et l'autorité judiciaire aux vassaux dans les justices seigneuriales.

Enfin la puissance s'était concentrée encore davantage, et, de même qu'elle était allée du grand nombre au petit, elle était venue en dernier lieu du petit nombre à un seul. Pendant plusieurs siècles d'efforts consécutifs, les rois de France avaient battu en ruine l'édifice féodal, et s'étaient élevés sur ses débris. Ils avaient envahi les fiefs, subjugué les vassaux, supprimé les parlements de barons, annulé ou assujetti les justices seigneuriales; ils s'étaient attribué le pouvoir législatif, et avaient fait exercer, pour leur compte, le pouvoir judiciaire dans les parlements de légistes.

Les états généraux, qu'ils convoquèrent dans des besoins pressants pour obtenir des subsides, et qui furent composés des trois ordres de la nation, du clergé, de la noblesse et du tiers état, n'eurent jamais une existence régulière. Intervenus pendant que la prérogative royale était en progrès, ils furent d'abord dominés, puis supprimés par elle. L'opposition la plus forte et la plus obstinée que rencontrèrent les rois dans leurs projets d'agrandissement vint beaucoup moins de ces assemblées, dont les pouvoirs comme les destinées étaient à leur merci, que des grands qui défendirent contre eux d'abord leur souveraineté, ensuite leur importance politique. Depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XI, ils combattirent pour conserver leur pouvoir; depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV, pour devenir les mi-

nistres du pouvoir royal. La Fronde fut la dernière campagne de l'aristocratie. Sous Louis XIV, la monarchie absolue s'établit d'une manière définitive et domina sans contestation.

Le régime de la France, depuis Louis XIV jusqu'à la révolution, fut plus arbitraire encore que despote; car les monarques pouvaient beaucoup plus qu'ils ne faisaient. De faibles barrières s'opposaient aux débordements de cette immense autorité. La couronne disposait des personnes par les lettres de cachet, des propriétés par les confiscations, des revenus par les impôts. Il est vrai que certains corps possédaient des moyens de défense qu'on appelait des priviléges; mais ces priviléges étaient rarement respectés. Le parlement avait celui de consentir ou de refuser l'impôt; mais le roi le forçait à l'enregistrement par un lit de justice, et punissait ses membres par des lettres d'exil. La noblesse avait celui de n'être point imposée, le clergé celui de s'imposer lui-même par des dons gratuits; quelques provinces étaient abonnées à l'impôt, et quelques autres en faisaient elles-mêmes la répartition. Telles étaient les modiques garanties de la France, et encore tournaient-elles toutes au profit des classes avantagées et au détriment du peuple.

Cette France si assujettie était de plus très mal organisée; les abus sociaux y étaient rendus encore plus insupportables par leur injuste distribution. Divisée en trois ordres, qui se divisaient eux-mêmes en plusieurs classes, la nation était livrée à tous les coups du despotisme et à tous les maux de

l'inégalité. La noblesse se décomposait en hommes de cour, qui vivaient des grâces du prince, c'est-à-dire aux dépens du peuple, et qui obtenaient ou les gouvernements des provinces ou les grades élevés dans l'armée; en parvenus anoblis, qui dirigeaient l'administration, étaient revêtus des intendances et occupaient les emplois civils; en hommes de robe, qui géraient la justice, et étaient seuls aptes à en posséder les charges; en nobles de terres, qui opprimaient les campagnes par l'exercice des droits privés féodaux qui avaient survécu aux droits politiques. Le clergé était partagé en deux classes, dont l'une était destinée aux évêchés, aux abbayes et à leurs riches revenus, et l'autre aux travaux apostoliques et à leur pauvreté.

Le tiers état, pressuré par la cour, humilié par la noblesse, était séparé lui-même en corporations constituées d'après des intérêts exclusifs et animées les unes envers les autres de sentiments hostiles. Il possédait à peine la troisième partie des terres, sur laquelle il était réduit à payer les redevances féodales aux seigneurs, la dîme au clergé, les impôts au roi. En dédommagement de tant de sacrifices, il ne jouissait d'aucun droit politique, n'avait aucune part à l'administration, et n'était point admis aux emplois.

Louis XIV usa les ressorts de la monarchie absolue par une tension trop longue et un exercice trop violent. Irrité des troubles de sa jeunesse, épri de la domination, il brisa toutes les résistances, interdit toutes les oppositions, et celle de l'aristocratie, qui s'exerçait par des révoltes, et celle

des parlements, qui s'exerçait par des remontrances, et celle des protestants, qui s'exerçait par une liberté de conscience que l'Eglise réputait hérétique et la royauté factieuse. Louis XIV assujettit les 5 grands en les appelant à la cour, où ils reçurent en plaisirs et en faveurs le prix de leur dépendance. Le parlement, qui jusque-là avait été l'instrument de la couronne, voulut en devenir le contre-poids, et le prince lui imposa avec hauteur 10 une soumission et un silence de soixante années. Enfin la révocation de l'édit de Nantes fut le complément de cette œuvre de despotisme.

L'immense pouvoir de Louis XIV s'exerça au dedans contre les hérétiques, déborda au dehors 15 contre l'Europe. L'oppression trouva des ambitieux qui la conseillèrent, des dragons qui la servirent, des succès qui l'encouragèrent; les plaies de la France furent couvertes de lauriers, et ses gémissements furent étouffés par des chants de victoire. 20 Mais à la fin, les hommes de génie moururent, les victoires cessèrent, l'industrie émigra, l'argent disparut, et l'on vit bien que le despotisme épouse ses moyens par ses succès, et dévore d'avance son propre avenir.

25 La mort de Louis XIV fut le signal de la réaction: il s'opéra un passage subit de l'intolérance à l'incrédulité, et de l'esprit d'obéissance à l'esprit de discussion. Pendant la régence, le tiers état gagna en importance, par l'accroissement de ses 30 richesses et de ses lumières, tout ce que la noblesse perdit en considération et le clergé en influence. Sous Louis XV, la cour poursuivit des

guerres peu brillantes et très ruineuses; elle engagea une lutte sourde avec l'opinion, avouée avec le parlement. L'anarchie se mit dans son sein, le gouvernement tomba entre les mains des maîtresses, le pouvoir fut en pleine décadence, et l'opposition 5 fit chaque jour de nouveaux progrès.

Il s'était formé une puissance nouvelle, celle de l'opinion, qui, sans être reconnue, n'en était pas moins influente, et dont les arrêts commençaient à devenir souverains. La nation, nulle jusque-là, 10 reprenait peu à peu ses droits; elle ne participait pas au pouvoir, mais elle agissait sur lui.

La cour elle-même avait favorisé les progrès du tiers état, et avait contribué au développement d'un de ses principaux moyens, les lumières. Le plus 15 absolu des monarques aida le mouvement des esprits, et créa l'opinion publique sans le vouloir. En encourageant l'éloge, il prépara le blâme; car on ne peut pas provoquer l'examen en sa faveur sans le subir ensuite à son détriment. Lorsque les chants 20 furent épuisés, les discussions commencèrent, et les philosophes du dix-huitième siècle succédèrent aux littérateurs du dix-septième. Tout devint l'objet de leurs recherches et de leurs réflexions, et la religion, et les lois, et les abus. Ils découvrirent les 25 droits, exposèrent les besoins, signalèrent les injustices. Il se forma une opinion publique forte et éclairée, dont le gouvernement subit les atteintes et n'osa pas étouffer la voix. Elle convertit ceux même qu'elle attaqua: les courtisans par bon ton, le pouvoir par nécessité, se soumirent à ses décisions, et le siècle des réformes fut préparé par le siècle de

la philosophie, comme celui-ci l'avait été par le siècle des beaux-arts.

Tel était l'état de la France lorsque Louis XVI monta sur le trône, le 10 mai 1774. Des finances que n'avaient pu restaurer ni le ministère réparateur du cardinal Fleury, ni le ministère banquier-routier de l'abbé Terray, un pouvoir déconsidéré, des parlements intraitables, une opinion publique impérieuse, voilà les difficultés dont le règne nouveau hérita des règnes précédents. De tous les princes, Louis XVI était celui qui, par ses intentions et ses vertus, convenait le mieux à son époque. On était lassé de l'arbitraire, et il était disposé à en abandonner l'emploi, on était irrité des onéreuses dissolutions de la cour de Louis XV, et il avait des mœurs pures et des besoins peu dispendieux; on réclamait des améliorations devenues indispensables, il sentait les nécessités publiques, et mettait sa gloire à les satisfaire.

Mais il était aussi difficile d'opérer le bien que de continuer le mal; car il fallait avoir la force de soumettre les privilégiés aux réformes ou la nation aux abus, et Louis XVI n'était ni régénérateur ni despote. Il manquait de cette volonté souveraine qui seule accomplit de grands changements dans les États, et qui est aussi nécessaire aux monarques qui veulent limiter leur puissance qu'à ceux qui veulent l agrandir. Louis XVI avait l'esprit juste, le cœur droit et bon; mais il était sans énergie de caractère, et il n'avait aucune persévérance dans la conduite. Ses projets d'améliorations rencontrèrent des obstacles qu'il n'avait pas prévus



et qu'il ne sut pas vaincre. Aussi succomba-t-il par ses tentatives de réforme, comme un autre aurait succombé par ses refus. Son règne, jusqu'aux états généraux, ne fut qu'une longue entreprise d'améliorations sans résultat.

Le choix que fit Louis XVI, à son avènement au trône, de Maurepas pour premier ministre contribua surtout à donner ce caractère d'irrésolution à son règne. Jeune, plein de l'idée de ses devoirs et de son insuffisance, il eut recours à l'expérience d'un vieillard de soixante-treize ans, qui avait été disgracié sous Louis XV pour son opposition aux maîtresses. Mais, au lieu d'un sage, il ne rencontra qu'un courtisan, dont l'influence funeste s'étendit sur toute sa vie. Maurepas fut peu occupé du bien de la France et de la gloire de son maître; il se montra uniquement attentif à sa faveur. Logé au château même de Versailles, dans un appartement qui communiquait avec celui du roi, présidant le conseil, il rendit l'esprit de Louis XVI incertain, son caractère irrésolu; il l'habitua aux demi-mesures, aux changements de systèmes, aux inconséquences de pouvoir et surtout au besoin de tout faire par autrui, et rien par lui-même. Maurepas avait le choix des ministres. Il appela tour à tour à la direction des affaires Turgot, Malesherbes et Necker, qui essayèrent d'introduire des améliorations, chacun dans la partie du gouvernement qui avait été l'objet plus spécial de ses recherches.

Malesherbes, d'une famille de robe, avait hérité des vertus et non des préjugés parlementaires. Il joignait l'esprit le plus libre à la plus belle âme.

Il voulut redonner à chacun ses droits: aux accusés, la faculté d'être défendus; aux protestants, la liberté de conscience; aux écrivains, la liberté de la presse; à tous les Français, la sûreté de leur personne; et il proposa l'abolition de la torture, le rétablissement de l'édit de Nantes, la suppression des lettres de cachet et celle de la censure. Turgot, esprit ferme et vaste, caractère résolu et d'une force peu commune, tenta de réaliser des projets plus étendus encore. Il s'adjoint Malesherbes pour compléter, avec son concours, l'établissement d'un système d'administration qui devait ramener l'unité dans le gouvernement et l'égalité dans l'État.

Ce vertueux citoyen s'était constamment occupé de l'amélioration du sort du peuple: il entreprit seul ce que la révolution opéra plus tard, la suppression de toutes les servitudes et de tous les priviléges. Il voulait, par le moyen des assemblées provinciales, accoutumer la nation à la vie publique et la préparer au retour des états généraux. Il aurait fait la révolution par ordonnance, s'il avait pu se maintenir. Mais, sous le régime des priviléges particuliers et de l'asservissement général, tous les projets de bien public étaient impraticables. Turgot mécontenta les courtisans par ses tentatives d'amélioration; déplut au parlement par l'abolition des corvées, des jurandes, des douanes intérieures; alarma le vieux ministre par l'ascendant que sa vertu lui donnait sur Louis XVI. Ce prince l'abandonna, tout en disant que Turgot et lui étaient les seuls qui voulussent le bien du peuple.

Turgot fut remplacé, en 1776, au contrôle gé-



Robert-Jacques Turgot.
Nach einem Stich von Geille.

néral des finances, par Clugny, ancien intendant de Saint-Domingue, qui, six mois après, fut lui-même remplacé par Necker. Necker était étranger, protestant, banquier, et plus grand administrateur qu'homme d'État: aussi conçut-il la réformation de la France sur un plan moins étendu que celui de Turgot, mais qu'il exécuta avec plus de mesure

et avec l'aide du temps. Ses idées étaient sages et justes: elles consistaient à mettre les recettes



Jacques Necker.
Gemalt von Duplessis, gest. von Aubin.

au niveau des dépenses en réduisant ces dernières; à se servir des impôts en temps ordinaire et des emprunts lorsque des circonstances impérieuses

prescrivaient d'imposer l'avenir comme le présent; à faire asseoir les impôts par les assemblées provinciales, et à créer, pour la facilité des emprunts, la reddition des comptes. Ce système était fondé sur la nature de l'emprunt, qui, ayant besoin de crédit, exige la publicité de l'administration, et sur celle de l'impôt, qui, ayant besoin de consentement, exige le partage de l'administration.

Mais Necker, quoiqu'il fût moins impatient de réformes que Turgot, quoiqu'il voulût racheter les abus que son devancier voulait détruire, ne fut pourtant pas plus heureux que lui. Ses économies avaient indisposé les courtisans; les travaux des assemblées provinciales avaient encouru la désapprobation des parlements, qui voulaient garder pour eux le monopole de la résistance; et le premier ministre ne lui pardonnait pas une apparence de crédit. Il fut réduit à quitter le pouvoir en 1781, peu de mois après la publication des fameux *Comptes rendus* sur les finances, qui initierent soudainement la France à la connaissance des matières d'État, et rendirent pour jamais impossible le retour du gouvernement absolu.

La mort de Maurepas suivit de près la retraite de Necker. La reine le remplaça auprès de Louis XVI, et elle hérita de toute son influence sur lui. Ce bon mais faible prince avait besoin d'être dirigé. Sa femme, jeune, belle, active, ambitieuse, prit beaucoup d'empire sur lui. Cependant, on peut dire que la fille de Marie-Thérèse se souvint trop ou trop peu de sa mère; elle mêla la frivilité à la domination, et ne disposa du pouvoir que pour



Marie Antoinette.
Gemalt von Dufroe, gest. von Curtis.

en investir des hommes qui causèrent la ruine de l'État et la sienne propre. Maurepas, qui se défiait des ministres courtisans, avait toujours choisi des ministres populaires; il est vrai qu'il ne les avait 5 pas soutenus, mais, si le bien ne s'était point opéré, le mal ne s'était pas accru. Après sa mort, les ministres courtisans succédèrent aux ministres populaires, et rendirent inévitable par leurs fautes la crise que les autres voulaient prévenir par leurs 10 réformes.

Calonne fut appelé d'une intendance au contrôle général des finances. Ce ministère, alors le plus important de tous, devenait très difficile à remplir. On avait donné deux successeurs à Necker sans 15 pouvoir le remplacer, lorsqu'on s'adressa à Calonne en 1783. Calonne était hardi, brillant, discret, d'un travail facile, d'un esprit léger et fécond. Soit erreur, soit calcul, il adopta en administration un système entièrement opposé à celui de son prédécesseur. Necker avait conseillé l'économie, Calonne vanta la prodigalité; Necker était tombé par les courtisans, Calonne voulut se maintenir par eux. Ses sophismes furent soutenus de ses largesses; il convainquit la reine avec des fêtes, les grands 20 seigneurs avec des pensions. Il continua les emprunts après la paix, et il épuisa le crédit que la sage conduite de Necker avait valu au gouvernement. Arrivé à ce point, privé d'une ressource dont il n'avait pas même su ménager l'emploi, pour prolonger la durée de son pouvoir il fallut recourir 25 aux impôts. Mais à qui s'adresser? Le peuple ne pouvait plus rien payer, les privilégiés ne voulaient

rien offrir. Cependant il fallait se décider, et Calonne, espérant davantage de ce qui était nouveau, convoqua une assemblée des notables, qui ouvrit ses séances à Versailles le 22 février 1787.



Calonne.

Nach einem gleichzeitigen Stiche.

Les notables, choisis par le gouvernement dans 5 les hautes classes, formaient une assemblée ministérielle qui n'avait ni existence propre ni mandat. Aussi était-ce pour éviter les parlements ou les états généraux que Calonne s'était adressé à une assemblée plus subordonnée, et qu'il crut dès lors 10 plus docile. Mais, composée de privilégiés, elle était peu disposée aux sacrifices. Elle le devint

encore moins lorsqu'elle vit l'abîme qu'avait creusé une administration dévorante. Elle apprit avec effroi que les emprunts s'étaient élevés, en peu d'années, à un milliard six cent quarante-six millions, et qu'il existait dans le revenu un déficit annuel de cent quarante millions. Cette révélation fut le signal de la chute de Calonne.

Il succomba, et fut remplacé par l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, son antagoniste dans l'assemblée. Celui-ci crut que la majorité des notables lui était dévouée, parce qu'elle s'était unie à lui pour combattre Calonne. Mais les privilégiés n'étaient pas plus portés à faire des sacrifices à Brienne qu'à son prédécesseur; ils avaient secondé ses attaques qui étaient dans leur intérêt, et non son ambition, qui leur était indifférente.

Brienne, qui avait ambitionné le ministère toute la vie, et qui aux difficultés de sa position joignait la faiblesse de ses moyens, essaya de tout, et ne réussit dans rien. C'était un esprit actif, mais sans force, un caractère téméraire, mais sans constance. Hardi avant l'exécution, mais faible après, il se perdit par ses irrésolutions, par son imprévoyance et par ses changements de moyens. Il n'avait que de mauvais partis à prendre: mais il ne sut pas même se décider pour un seul, et le suivre.

L'assemblée des notables se montra peu soumise et très parcimonieuse. Après avoir approuvé l'établissement des assemblées provinciales, un règlement sur le commerce des blés, l'abolition des corvées et un nouvel impôt sur le timbre, elle se sépara le 25 mai 1787. Elle répandit dans toute

la France ce qu'elle avait découvert des besoins du trône, des fautes des ministres, des dilapidations de la cour et des misères irrémédiables du peuple.

Brienne, privé de cette assistance, recourut aux impôts, comme à une ressource dont on avait depuis quelque temps abandonné l'usage. Il demanda l'enregistrement de deux édits, celui du timbre et celui de la subvention territoriale. Mais le parlement, qui était dans toute la force de sa vie, dans toute l'ardeur de son ambition, et à qui les barras financiers du gouvernement offraient un moyen sûr d'accroître sa puissance, refusa l'enregistrement. Relégué à Troyes, il se lassa de l'exil, et le ministre le rappela à condition qu'il accepterait les édits. Mais ce n'était là qu'une suspension d'hostilités; les besoins de la couronne rendirent bientôt la lutte plus vive et plus acharnée. Le ministre avait de nouvelles demandes d'argent à faire; son existence était attachée à la réussite de plusieurs emprunts successifs jusqu'à concurrence de quatre cent quarante millions. Il fallait en obtenir l'enregistrement.

Brienne s'attendait à l'opposition du parlement. Il fit alors enregistrer cet édit dans un lit de justice; et, pour adoucir la magistrature et l'opinion, dans la même séance les protestants furent rétablis dans leurs droits, et Louis XVI promit la publication annuelle d'un compte de finances et la convocation des états généraux avant cinq ans. Ces concessions n'étaient déjà plus suffisantes: le parlement refusa l'enregistrement, et s'éleva contre la tyrannie ministérielle. Quelques-uns de ses mem-

bres, et entre autres le duc d'Orléans, furent exilés. Le parlement, par un arrêt, protesta contre les lettres de cachet, et demanda le rappel de ses membres. L'arrêt fut cassé par le roi et confirmé 5 par le parlement.

La guerre s'engagea de plus en plus. La magistrature de Paris fut soutenue par toute la magistrature de France et encouragée par l'opinion publique. Elle proclama les droits de la nation, 10 sa propre incompétence en matière d'impôts; et, devenue libérale par intérêt, rendue généreuse par l'oppression, elle s'éleva contre les détentions arbitraires, et demanda les états généraux régulièrement convoqués. Après cet acte de courage, elle 15 décréta l'inamovibilité de ses membres et l'incompétence de quiconque usurperait leurs fonctions. Ce hardi manifeste fut suivi de l'arrestation de deux parlementaires, d'Éprémeñnil et Goislard, de la réforme du corps, de l'établissement d'une cour 20 plénière.

Brienne avait compris que l'opposition du parlement devenait systématique, et qu'elle se renouvelerait à chaque demande de subsides ou à chaque autorisation d'emprunt. L'exil n'était qu'un remède 25 momentané, qui suspendait l'opposition sans la détruire. Il projeta dès lors de réduire ce corps aux fonctions judiciaires, et il s'associa le garde des sceaux Lamoignon pour exécuter cette entreprise. Le même jour, toute la magistrature de 30 France fut exilée, afin que la nouvelle organisation judiciaire pût avoir lieu. Le garde des sceaux dépouilla le parlement de Paris de ses attributions

politiques pour en investir une cour plénière, ministériellement composée, et il réduisit sa compétence judiciaire en faveur des bailliages, dont il étendit le ressort. Mais l'opinion fut indignée, le Châtelet protesta, les provinces se soulevèrent, et la cour 5 plénière ne put ni se former ni agir. Des troubles éclatèrent en Dauphiné, en Bretagne, en Provence, en Flandre, en Languedoc, en Béarn; le ministère, au lieu de l'opposition particulière des parlements, rencontra une opposition plus animée et plus gé- 10 nérale. La noblesse, le tiers, les états provinciaux et jusqu'au clergé en firent partie.

N'obtenant ni impôt ni emprunt, ne pouvant pas faire usage de la cour plénière, ne voulant pas rappeler les parlements, Brienne essaya d'une 15 dernière ressource, et promit les états généraux. Mais, par ce moyen, il hâta sa fin. Il avait été appelé aux finances pour remédier à des embarras qu'il avait augmentés, pour trouver de l'argent qu'il n'avait pas pu obtenir. Loin de là, il avait 20 exaspéré la nation, soulevé les corps de l'État, compromis l'autorité du gouvernement, et rendu inévitable le pire des moyens d'avoir de l'argent, selon la cour, les états généraux; il succomba le 25 août 1788. A l'occasion de sa chute fut sus- 25 pendu le payement des rentes de l'État, ce qui était un commencement de banqueroute.

Les états généraux étaient devenus le seul moyen de gouvernement et la dernière ressource du trône. Ils avaient été demandés à l'envi par le parlement 30 et les pairs du royaume, le 13 juillet 1787; par les états du Dauphiné dans l'assemblée de Vizille;

par le clergé dans son assemblée de Paris. Les états provinciaux y avaient préparé les esprits; les notables en étaient les avant-coureurs. Le roi, après en avoir promis, le 18 décembre 1787, la ⁵ convocation dans cinq ans, en fixa, le 8 août 1788, l'ouverture au 1^{er} mai 1789. Necker fut rappelé, le parlement rétabli, la cour plénière abolie.

Il s'opéra à cette époque un grand changement dans l'opposition, qui jusque-là avait été unanime. ¹⁰ Le ministère avait essuyé sous Brienne la résistance de tous les corps de l'État, parce qu'il avait voulu les opprimer. Il essaya sous Necker la résistance de ces mêmes corps, qui voulaient le pouvoir pour eux et l'assujettissement pour le peuple. De des-¹⁵ potique, il était devenu national, et il les eut également contre lui. Le parlement avait soutenu une lutte d'autorité, encore plus que de bien public; la noblesse s'était réunie au tiers état, plus contre le gouvernement qu'en faveur du peuple. Chacun de ²⁰ ces corps avait demandé les états généraux dans l'espoir, le parlement de les dominer comme en 1614, et la noblesse de reprendre son influence perdue: aussi la magistrature proposa-t-elle pour modèle des états généraux de 1789 la forme de ²⁵ ceux de 1614, et l'opinion l'abandonna; la noblesse se refusa-t-elle à la double représentation du tiers, et la division éclata entre ces deux ordres.

Cette double représentation était réclamée par les lumières de l'époque, par la nécessité des ré-³⁰ formes, par l'importance qu'avait acquise le tiers état. Elle avait été déjà admise dans les assemblées provinciales. Brienne, avant de quitter le ministère,

ayant fait un appel aux écrivains, afin de savoir quel devrait être le mode le plus convenable de composition et de tenue pour les états généraux, on avait vu paraître, au nombre des ouvrages favorables au peuple, la célèbre brochure de Sieyès ⁵



Emanuel Joseph Graf Sieyès.
Gemalt von J. Guérin, gest. von Fiessinger.

sur le *tiers état*, et celle de d'Entraigues sur les *états généraux*. L'opinion se déclarant chaque jour davantage, Necker, voulant la satisfaire et ne l'osant pas, désireux de concilier tous les ordres, d'obtenir toutes les approbations, convoqua une seconde ¹⁰

assemblée des notables le 6 novembre 1788, pour délibérer sur la composition des états généraux et sur l'élection de leurs membres. Il croyait faire accepter à cette assemblée le doublement du tiers; mais elle le refusa, et il fut obligé de décider malgré les notables ce qu'il aurait dû décider sans eux.

La déclaration royale du 27 décembre arrêta que les députés aux états généraux seraient au moins au nombre de mille, et que les députés du tiers seraient égaux en nombre aux députés de la noblesse et du clergé réunis. Necker obtint de plus l'admission des curés dans l'ordre du clergé, et des protestants dans celui du tiers. Les assemblées baillagières furent convoquées pour les élections; chacun s'agita pour faire nommer des membres de son parti, et dresser des cahiers dans son sens. Le parlement eut peu d'influence dans les élections, la cour n'en eut aucune. La noblesse choisit quelques députés populaires, mais la plupart dévoués aux intérêts de leur ordre, et aussi contraires au tiers état qu'à l'oligarchie des grandes familles de la cour. Le clergé nomma des évêques et des abbés attachés aux privilégiés, et des curés favorables à la cause populaire, qui était la leur; enfin, le tiers état choisit des hommes éclairés, fermes et unanimes dans leur vœu. La députation de la noblesse fut composée de deux cent quarante-deux gentilshommes et de vingt-huit membres du parlement; celle du clergé, de quarante-huit archevêques ou évêques, trente-cinq abbés ou doyens, deux cent huit curés; enfin celle des communes, de deux

ecclésiastiques, douze nobles, dix-huit magistrats de villes, cent deux membres des bailliages, deux cent douze avocats, seize médecins, deux cent seize marchands et cultivateurs. L'ouverture des états généraux fut fixée au 5 mai 1789.⁵

Ainsi fut amenée la révolution: la cour tenta vainement de la prévenir, comme dans la suite elle tenta vainement de l'annuler. Sous la direction de Maurepas, le roi nomma des ministres populaires, et fit des essais de réformes; sous l'influence de la reine, il nomma des ministres courtisans, et fit des essais d'autorité. L'oppression ne réussit pas plus que les réformes ne purent se réaliser. Après avoir inutilement recouru aux courtisans pour des économies, aux parlements pour des impôts, aux capitalistes pour des emprunts, il chercha une nouvelle classe de contribuables, et fit un appel aux privilégiés. Il demanda aux notables, composés de la noblesse et du clergé, une participation aux charges de l'État, qu'ils refusèrent. Alors seulement il s'adressa à la France entière, et il convoqua les états généraux.¹⁵

CHAPITRE I.

Depuis le 5 mai 1789 jusqu'à la nuit du 4 août.

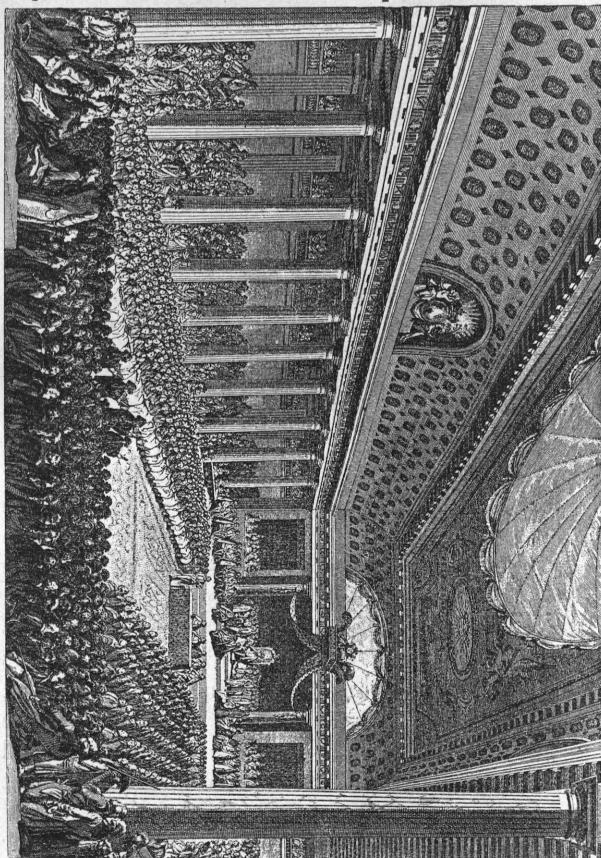
Le 5 mai 1789 était le jour fixé pour l'ouverture des états généraux. La veille, une cérémonie religieuse précéda leur installation. Le roi, sa famille, ses ministres, les députés des trois ordres se rendirent processionnellement de l'église Notre-Dame à l'église Saint-Louis, pour y entendre la messe d'ouverture. On ne vit pas sans ivresse le retour de cette solennité nationale dont la France était privée depuis si longtemps. Elle eut l'aspect d'une fête.
 Une multitude immense était venue à Versailles de toutes parts; le temps était magnifique; on avait prodigué la pompe des décorations. Le mouvement de la musique, l'air de bonté et de satisfaction du roi, les grâces et la beauté noble de la reine, et, autant que cela, les espérances communes exaltaient tout le monde. Mais on remarqua avec peine l'étiquette, les costumes, les séparations de rang des états de 1614. Le clergé, en soutane, grand manteau, bonnet carré, ou en robe violette et en rochet, occupait la première place. Venait ensuite la noblesse, en habit noir, veste et parement de drap d'or, cravate de dentelle et chapeau

à plumes blanches, retroussé à la Henri IV. Enfin le modeste tiers état se trouvait le dernier, vêtu de noir, le manteau court, la cravate de mouseline et le chapeau sans plumes et sans ganses. A l'église, les mêmes distinctions existèrent pour les 5 places entre les trois ordres.

Le lendemain, la séance royale eut lieu dans la salle des Menus. Des tribunes en amphithéâtre étaient remplies de spectateurs. Les députés furent appelés et introduits suivant l'ordre établi en 1614.¹⁰ Le clergé était conduit à droite, la noblesse à gauche, les communes en face du trône, placé au fond de la salle. Lorsque les députés et les ministres eurent pris leurs places, le roi parut, suivi de la reine, des princes et d'un brillant cortège.¹⁵ La salle retentit d'applaudissements à son arrivée. Louis XVI se plaça sur son trône; et dès qu'il eut mis son chapeau, les trois ordres se couvrirent en même temps. Les communes, contre l'usage des anciens états, imitèrent, sans hésiter, le clergé²⁰ et la noblesse: le temps était passé où le troisième ordre devait se tenir découvert et parler à genoux. On attendit alors dans le plus grand silence les paroles du roi. On était avide d'apprendre quelles étaient les dispositions réelles du gouvernement à l'égard des états. Voudrait-il assimiler la nouvelle assemblée aux anciennes, ou bien lui accorderait-il le rôle que lui assignaient les besoins de l'État et la grandeur des circonstances?

«Messieurs, dit le roi avec émotion, ce jour²⁵ que mon cœur attendait tant est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation

à laquelle je me fais gloire de commander. Un long intervalle s'était écoulé depuis les dernières



Eroffnung der Reichsstände am 5. Mai 1789.
Gez. von J. Buitenhuis, gest. von R. Vinkels.

tenues des états généraux; et, quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en

désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.»

Ces premières paroles, qui promettaient beau-⁵ coup, ne furent suivies que d'explications sur la dette et d'annonces de réductions dans les dépenses. Le roi, au lieu de tracer sagement aux états la marche qu'ils devaient suivre, invitait les ordres à être d'accord entre eux, exprimait des ¹⁰ besoins d'argent, des craintes d'innovations, et se plaignait de l'inquiétude des esprits, sans annoncer aucune mesure qui pût la calmer. Cependant il fut extrêmement applaudi lorsqu'il prononça, en achevant son discours, ces mots qui peignaient ¹⁵ bien ses intentions: «Tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments. Puisse, Messieurs, ²⁰ un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume! C'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de mes vœux; c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes ²⁵ peuples.»

Le garde des sceaux, Barentin, parla ensuite; son discours fut une véritable amplification sur les états généraux et sur les bienfaits du roi. Il finit ³⁰ en disant: «Les demandes justes ont été accordées, le roi ne s'est point arrêté aux murmures indiscrets;

il a daigné les couvrir de son indulgence; il a pardonné jusqu'à l'expression de ces maximes fausses et outrées, à la faveur desquelles on voudrait substituer des chimères pernicieuses aux principes inaltérables de la monarchie. Vous rejetterez, Messieurs, avec indignation ces innovations dangereuses que les ennemis du bien public voudraient confondre avec les changements heureux et nécessaires qui doivent amener cette régénération, le premier
10 vœu de Sa Majesté.»

C'était peu connaître le vœu de la nation, ou c'était le combattre bien ouvertement. L'assemblée peu satisfaite se rejeta vers M. Necker, de la part duquel elle attendait un tout autre langage. Il était
15 le ministre populaire, il avait fait obtenir la double représentation, et l'on espérait qu'il approuverait le vote par tête, qui devait seul permettre au tiers état d'utiliser son nombre. Mais il parla en contrôleur général et en homme prudent; son discours,
20 qui dura trois heures, fut un long budget de finances; et lorsqu'il en vint, après avoir lassé l'assemblée, à la question qui occupait tous les esprits, il la laissa indécise, pour ne se commettre ni avec la cour ni avec le peuple.

25 Le souvenir des anciens états généraux dominait la cour: elle croyait pouvoir régler le présent sur le passé, contenir Paris par l'armée, les députés du tiers par ceux de la noblesse, maîtriser les états en divisant les ordres, et pour séparer
30 les ordres, faire revivre les anciens usages, qui relevaient la noblesse et abissaient les communes.

C'est ainsi qu'après la première séance on crut avoir tout empêché en n'accordant rien.

Le 6 mai, lendemain de l'ouverture des états, la noblesse et le clergé se rendirent dans leurs chambres respectives et se constituèrent. Le tiers, 5 à qui sa double représentation avait fait accorder la salle des états, parce qu'elle était la plus grande, y attendit les deux autres ordres; il considéra sa situation comme provisoire, ses membres comme députés présumés, et adopta un système d'inertie 10 jusqu'à ce que le clergé et la noblesse se ralliaissent à lui. Alors commença une lutte mémorable, dont l'issue devait décider si la révolution serait opérée ou interdite. Tout l'avenir de la France était dans la séparation ou dans la réunion 15 des ordres. Cette importante question s'éleva à propos de la vérification des pouvoirs. Les députés populaires prétendaient avec raison qu'elle devait être faite en commun, puisque, même en se refusant à la réunion des ordres, on ne pouvait pas 20 contester l'intérêt que chacun d'eux avait à l'examen des pouvoirs des autres; les députés privilégiés prétendaient au contraire que, les ordres ayant une existence distincte, la vérification devait être faite à part. Ils sentaient qu'une seule opération 25 commune rendait pour l'avenir toute séparation impossible.

Les communes agirent avec beaucoup de circonspection, de maturité et de constance. Ce fut par une suite d'efforts qui n'étaient pas sans périls, 30 de succès lents et peu décisifs, de luttes constamment renaissantes, qu'elles arrivèrent à leur but.

L'inaction systématique qu'elles adoptèrent dès le commencement était le parti le plus sage et le plus sûr: il est des occasions où il ne faut que savoir attendre pour triompher.

Les communes étaient unanimes, et formaient à elles seules la moitié numérique des états généraux; la noblesse comptait dans son sein des dissidents populaires; la majorité du clergé, composée de quelques évêques amis de la paix et de la nombreuse classe des curés, qui était le tiers état de l'Église, avait des dispositions favorables aux communes. La lassitude devait donc opérer la réunion; c'est ce que le tiers espéra, ce que les évêques craignirent, et ce qui les engagea, le 13 mai, à se proposer pour médiateurs. Mais cette médiation devait être sans résultat, puisque la noblesse ne voulait point le vote par tête, ni les communes le vote par ordre.

Cinq semaines s'étaient déjà écoulées en pourparlers inutiles. Le tiers état, voyant que le moment était venu de se constituer, que de plus longs retards indisposeraient contre lui la nation, dont le refus des ordres privilégiés lui avait obtenu la confiance, se décida à agir et y mit la mesure et la fermeté qu'il avait montrées dans son inertie. Mirabeau annonça qu'un député de Paris avait une motion à faire; et Sieyès, dont le caractère était timide, l'esprit entreprenant, qui avait beaucoup d'autorité par ses idées, et qui plus que tout autre était propre à motiver une décision, démontra l'impossibilité de l'accord, l'urgence de la vérification, la justice qu'il y avait à l'exiger en commun, et

il fit décréter par l'assemblée que la noblesse et le clergé seraient invités à se rendre dans la salle des états, pour y assister à la vérification, qui aurait lieu *tant en leur absence qu'en leur présence*.

La mesure de la vérification générale fut suivie d'une autre plus énergique encore. Les communes, après avoir terminé la vérification, se constituèrent, le 17 juin, sur la motion de Sieyès, en *assemblée nationale*. Cette démarche hardie, par laquelle l'ordre le plus nombreux, et le seul dont les pouvoirs étaient légalisés, se déclarait la représentation de la France, et méconnaissait les deux autres ordres jusqu'à ce qu'ils eussent subi la vérification, tranchait les questions jusque-là indécises, et changeait l'assemblée des états en assemblée du peuple.

Le premier arrêté de l'*assemblée nationale* fut un acte de souveraineté. Elle plaça pour ainsi dire sous sa dépendance les privilégiés en proclamant l'indivisibilité du pouvoir législatif. Il lui restait à contenir la cour par les impôts. Elle déclara leur illégalité, vota néanmoins leur perception provisoire tant qu'elle serait réunie, et leur cessation, si elle était dissoute; elle rassura les capitalistes en consolidant la dette publique, et pourvut aux besoins du peuple en nommant un comité de subsistances.

Cette fermeté et cette prévoyance excitèrent l'enthousiasme de la nation. Mais ceux qui dirigeaient la cour sentirent que les divisions fomentées entre les ordres avaient manqué leur but; qu'il fallait pour l'atteindre recourir à un autre moyen. L'autorité royale leur parut seule capable de prescrire

le maintien des ordres que l'opposition de la noblesse ne pouvait plus conserver. On profita d'un voyage à Marly pour soustraire Louis XVI aux avis prudents et pacifiques de Necker, et pour lui faire adopter des projets hostiles. Ce prince, également accessible aux bons et aux mauvais conseils, entouré d'une cour livrée à l'esprit de parti, supplié, dans l'intérêt de sa couronne, au nom de la religion, d'arrêter la marche factieuse des communes, se laissa gagner, et promit tout. On décida qu'il se rendrait avec appareil à l'assemblée, casserait ses arrêtés, ordonnerait la séparation des ordres comme constitutive de la monarchie, et fixerait lui-même toutes les réformes que les états généraux devaient opérer.

Ordinairement les coups d'État éclatent d'une manière inattendue et surprennent ceux qu'ils doivent frapper. Il n'en fut pas de même de celui-ci: ses préparatifs contribuèrent à l'empêcher de réussir. On craignait que la majorité du clergé ne reconnût l'assemblée en se réunissant à elle, et, pour prévenir cette démarche décisive, au lieu d'avancer la séance royale, on ferma la salle des états, afin de suspendre l'assemblée jusqu'à ce jour. Les préparatifs qu'exigeait la présence du roi servirent de prétexte à cette inconvenante et maladroite mesure. L'assemblée était alors présidée par Bailly. Ce citoyen vertueux avait obtenu, sans les rechercher, tous les honneurs de la liberté naissante. Il fut le premier président de l'assemblée, comme il avait été le premier député de Paris et comme il devait être son premier maire. Il était chéri des

siens, respecté de ses adversaires, et, quoiqu'il eût les vertus les plus douces et les plus éclairées, il possédait au plus haut degré le courage du devoir.



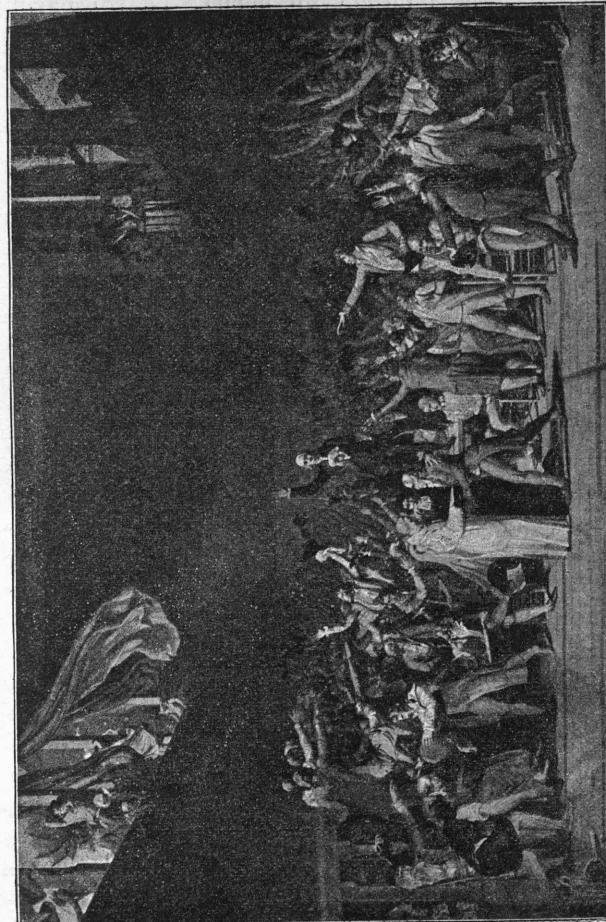
Président Bailly.
Nach dem Bilde von Boizot.

Averti par le garde des sceaux, dans la nuit du 20 juin, de la suspension des séances, il se montra fidèle au vœu de l'assemblée, et ne craignit pas de désobéir à la cour.

Le lendemain, à l'heure fixée, il se rendit à la salle des états, la trouva envahie par la force armée, et protesta contre cet acte de despotisme. Sur ces entrefaites les députés survinrent, la rumeur augmenta; tous se montrèrent résolus à braver les périls d'une réunion. Les plus indignés voulaient aller tenir l'assemblée à Marly, sous les fenêtres mêmes du prince; une voix désigna le Jeu de Paume; cette proposition fut accueillie, et les députés s'y rendirent en cortège. Bailly était à leur tête; le peuple les suivit avec enthousiasme; des soldats vinrent eux-mêmes leur servir de gardes; et là, dans une salle nue, les députés des communes, debout, les mains levées, le cœur plein de la sainteté de leur mission, jurèrent tous, hors un seul, de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France.

Ce serment solennel, prêté le 20 juin, à la face de la nation, fut suivi le 22 d'un important triomphe. L'assemblée, toujours privée du lieu de ses séances, ne pouvant plus se réunir dans le Jeu de Paume, que les princes avaient fait retenir pour qu'on le leur refusât, se rendit à l'église de Saint-Louis. C'est dans cette séance que la majorité du clergé se réunit à elle au milieu des plus patriotiques transports. Ainsi les mesures prises pour intimider l'assemblée élevèrent son courage et hâtèrent la réunion qu'elles devaient empêcher. Ce fut par deux échecs que la cour préluda à la fameuse séance du 23 juin.

Elle arriva enfin. Une garde nombreuse entoura la salle des états généraux; la porte fut ouverte aux



Der Schwur im Ballhaus am 20. Juni 1789.
Nach dem Gemälde von L. David.

députés, mais interdite au public. Le roi parut environné de l'appareil de la puissance. Il fut reçu, contre l'ordinaire, dans un morne silence. Le discours qu'il prononça mit le comble au mécontentement par le ton d'autorité avec lequel il dicta des mesures réprouvées par l'opinion et par l'assemblée. Le roi se plaignit d'un désaccord excité par la cour elle-même; il condamna la conduite de l'assemblée, qu'il ne reconnut que comme l'ordre du tiers état; il cassa tous ses arrêtés, prescrivit le maintien des ordres, imposa les réformes et détermina leurs limites, enjoignit aux états généraux de les accepter, les menaça de les dissoudre et de faire seul le bien du royaume, s'il rencontrait encore quelque opposition de leur part. Après cette scène d'autorité, qui ne convenait point aux circonstances, et qui n'était point selon son cœur, Louis XVI se retira en commandant aux députés de se séparer. Le clergé et la noblesse obéirent. Les députés du peuple, immobiles, silencieux, indignés, ne quittèrent point leurs sièges.

Ils restèrent quelque temps dans cette attitude. Tout à coup Mirabeau, rompant le silence, dit: «Messieurs, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature? l'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux! Qui vous fait ce commandement? votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses? votre mandataire, lui qui doit les recevoir de vous, de nous, Messieurs, qui sommes

revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable, de nous enfin de qui seuls vingt-cinq millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous. Mais la liberté de vos délibérations est enchaînée; une force militaire environne l'assemblée! Où sont les ennemis de la nation? Catilina est-il à nos portes? Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous nous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la constitution.» Le grand maître des cérémonies, voyant que l'assemblée ne se séparait point, vient lui rappeler l'ordre du roi. «Allez dire à votre maître, s'écria Mirabeau, que nous sommes ici par l'ordre du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. — Vous êtes aujourd'hui, ajouta Sieyès avec calme, ce que vous étiez hier; délibérons.» Et l'assemblée, pleine de résolution et de majesté, se mit à délibérer. Sur la motion de Camus, elle persista dans tous ses arrêtés; et, sur celle de Mirabeau, elle décrêta l'inviolabilité de ses membres.

Ce jour-là fut perdue l'autorité royale. L'initiative des lois et la puissance morale passèrent du monarque à l'assemblée. Ceux qui, par leurs conseils, avaient provoqué la résistance n'osèrent pas la punir. Necker, dont le renvoi avait été décidé le matin, fut le soir conjuré de rester par la reine et par Louis XVI. Ce ministre avait désapprouvé la séance royale, et en refusant d'y assister il s'était concilié de nouveau la confiance de l'assemblée, qu'il avait perdue par ses hésitations.

A la première séance, la partie du clergé qui s'était réunie à l'assemblée dans l'église de Saint-Louis vint de nouveau siéger avec elle; peu de jours après, quarante-sept membres de la noblesse, parmi lesquels se trouvait le duc d'Orléans, opérèrent aussi leur réunion, et la cour se vit enfin obligée d'inviter elle-même la majorité de la noblesse et la minorité du clergé à cesser une dissidence désormais inutile. Le 27 juin la délibération devint générale; les ordres cessèrent d'exister de droit, et bientôt disparurent de fait. Ils avaient conservé, même dans la salle commune, des places distinctes, qui finirent par être confondues; les vaines prééminences de corps devaient s'évanouir en présence de l'autorité nationale.

La cour, après avoir inutilement tenté d'empêcher la formation de l'assemblée, n'avait plus qu'à s'associer à elle pour diriger ses travaux. Elle pouvait encore, avec de la prudence et de la bonne foi, réparer ses fautes et faire oublier ses attaques.

Mais, revenus de la première surprise de la défaite, les conseillers de Louis XVI résolurent de recourir à l'emploi des baïonnettes après avoir échoué dans celui de l'autorité. Ils lui firent entendre que le mépris de ses ordres, la sûreté de son trône, le maintien des lois du royaume, la félicité même de son peuple exigeaient qu'il rappelât l'assemblée à la soumission; que cette dernière, placée à Versailles, voisine de Paris, deux villes déclarées en sa faveur, devait être domptée par la force; qu'il fallait la transférer dans un autre lieu, ou la dissoudre; que cette résolution était urgente, afin

de l'arrêter dans sa marche, et qu'il était nécessaire pour l'exécuter d'appeler en toute hâte des troupes qui intimidassent l'assemblée et qui continssent Versailles et Paris.

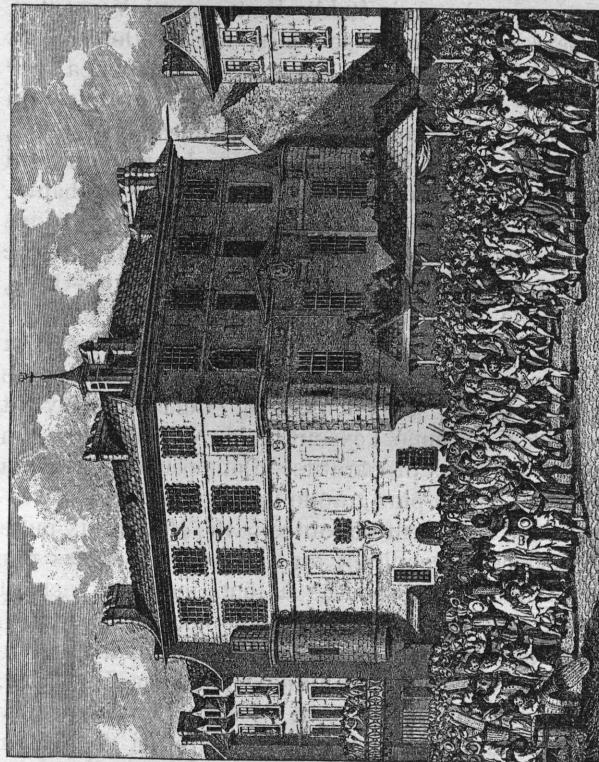
Pendant que ces trames s'ourdissaient, les députés de la nation ouvraient leurs travaux législatifs, et préparaient cette constitution si impatiemment attendue et qu'ils croyaient ne devoir plus être retardée. Des adresses leur étaient envoyées de Paris et des principales villes du royaume; on les félicitait de leur sagesse, et on les encourageait à poursuivre l'œuvre de la régénération française. Sur ces entrefaites les troupes arrivaient en grand nombre: Versailles prenait l'aspect d'un camp; la salle des états était environnée de gardes, l'entrée en était interdite aux citoyens; Paris était cerné par divers corps d'armée, qui semblaient postés pour en faire, suivant le besoin, le blocus ou le siège. Ces immenses préparatifs militaires, des trains d'artillerie venus des frontières, la présence des régiments étrangers, dont l'obéissance était sans bornes, annonçaient des projets sinistres. Le peuple était inquiet et agité; l'assemblée voulut éclairer le monarque et lui demander le renvoi des troupes. Sur la proposition de Mirabeau, elle fit, le 9 juillet, une adresse au roi, respectueuse et ferme, mais qui fut inutile. Louis XVI déclara qu'il était seul juge de la nécessité de faire venir ou de renvoyer les troupes, assura que ce n'était là qu'une armée de précaution pour empêcher les troubles et garder l'assemblée; il lui offrit d'ailleurs de la transférer à Noyon ou à

Soissons, c'est-à-dire de la placer entre deux armées, et de la priver de l'appui du peuple.

Paris était dans la plus grande fermentation; cette ville immense était unanime dans son dévouement à l'assemblée. Les périls dont les représentants de la nation étaient menacés, les siens propres et le défaut de subsistances la disposaient à un soulèvement. Les capitalistes, par intérêt et dans la crainte de la banqueroute; les hommes éclairés et toute la classe moyenne, par patriotisme; le peuple, pressé par ses besoins, rejetant ses souffrances sur les privilégiés et sur la cour, désireux d'agitation et de nouveautés, avaient embrassé avec chaleur la cause de la révolution. Il est difficile de se figurer le mouvement qui agitait cette capitale de la France. Elle sortait du repos et du silence de la soumission; elle était comme surprise de la nouveauté de la situation, et s'enivrait de liberté et d'enthousiasme. La presse échauffait les esprits, les journaux répandaient les délibérations de l'assemblée, et faisaient assister en quelque sorte à ses séances; on discutait en plein air, sur les places publiques, les questions qui étaient agitées dans son sein.

C'était au Palais-Royal surtout que se tenait l'assemblée de la capitale. Le jardin était toujours rempli d'une foule qui semblait permanente et qui se renouvelait sans cesse. Une table servait de tribune; le premier citoyen, d'orateur; là, on haranguait sur les dangers de la patrie, et on s'excitait à la résistance. Déjà, sur une motion faite au Palais-Royal, les prisons de l'Abbaye avaient été forcées, et des grenadiers des gardes françaises,

qui y avaient été enfermés pour avoir refusé de tirer sur le peuple, en avaient été ramenés en triomphe. Cette émeute n'avait pas eu de suite; une



députation avait sollicité, en faveur des prisonniers délivrés, l'intérêt de l'assemblée, qui les avait recommandés à la clémence du roi; ils s'étaient remis en prison, et ils avaient reçu leur grâce. Mais

Befreiung aus der Abtei.
Gez. von J. Bulthuis, gest. von R. Vinkelas.

ce régiment, l'un des plus complets et des plus braves, était devenu favorable à la cause populaire.

Telles étaient les dispositions de Paris lorsque la cour, après avoir établi des troupes à Versailles, 5 à Sèvres, au Champ de Mars, à Saint-Denis, crut pouvoir exécuter son plan. Elle commença par l'exil de Necker et le renouvellement complet du ministère. Necker reçut, le samedi 11 juillet, pendant son dîner, un billet du roi qui lui 10 enjoignait de quitter le royaume sur-le-champ. Il dîna tranquillement sans faire part de l'ordre qu'il avait reçu, monta ensuite en voiture avec madame Necker, comme pour aller à Saint-Ouen, et prit la route de Bruxelles.

15 Le lendemain dimanche, 12 juillet, on apprit à Paris, vers les quatre heures du soir, la disgrâce de Necker et son départ pour l'exil. Cette mesure y fut considérée comme l'exécution du complot dont on avait aperçu les préparatifs. Dans peu d'instants, la 20 ville fut dans la plus grande agitation, des rassemblements se formèrent de toutes parts, plus de dix mille personnes se rendirent au Palais-Royal, émues par cette nouvelle, disposées à tout, mais ne sachant quelle mesure prendre. Un jeune homme, plus hardi 25 que les autres et l'un des harangueurs habituels de la foule, Camille Desmoulins, monte sur une table, un pistolet à la main, et il s'écrie: «Citoyens, il n'y a point un moment à perdre; le renvoi de Necker est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes! 30 ce soir tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ de Mars pour nous égorer! il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux

armes.» On approuve par de bruyantes acclamations. Il propose de prendre des cocardes pour se reconnaître et se défendre. «Voulez-vous, dit-il, le vert, couleur de l'espérance, ou le rouge, couleur de l'ordre libre de Cincinnatus? — Le vert! 5



Camille Desmoulins.
Gest. von Giroux.

le vert!» répond la multitude. L'orateur descend de la table, attache une feuille d'arbre à son chapeau, tout le monde l'imiter; les marronniers du palais sont presque dépouillés de leurs feuilles, et cette troupe se rend en tumulte chez le sculpteur Curtius. 10

On prend les bustes de Necker et du duc d'Orléans, car le bruit que ce dernier devait être exilé s'était aussi répandu; on les entoure d'un crêpe,

et on les porte en triomphe. Ce cortège traverse les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré, et se grossit à chaque pas. Le peuple fait mettre chapeau bas à tous ceux qu'il rencontre. Le guet à cheval se trouve sur sa route, il le prend pour escorte. Le cortège s'avance ainsi jusqu'à la place Vendôme, où l'on promène les deux bustes autour de la statue de Louis XIV. Un détachement de Royal-Allemand arrive, veut disperser le cortège, 10 est mis en fuite à coups de pierres, et la multitude, continuant sa route, parvient jusqu'à la place Louis XV. Mais là elle est assaillie par les dragons du prince de Lambesc; elle résiste quelques moments, puis est enfoncee; le porteur d'un des bustes et 15 un soldat des gardes françaises sont tués: le peuple se disperse, une partie fuit vers les quais, une autre se replie en arrière sur les boulevards, le reste se précipite dans les Tuileries par le pont Tournant. Le prince de Lambesc les poursuit dans le jardin, 20 le sabre nu, à la tête de ses cavaliers; il charge une multitude sans armes, qui n'était point du cortège et qui se promenait paisiblement. Dans cette charge, un vieillard est blessé d'un coup de sabre; on se défend avec des chaises, on monte sur les 25 terrasses; l'indignation devient générale, et le cri aux armes! retentit bientôt partout, aux Tuileries, au Palais-Royal, dans la ville et dans les faubourgs.

Le régiment des gardes françaises était, comme nous l'avons déjà dit, bien disposé pour le peuple: 30 aussi l'avait-on consigné dans ses casernes. Le prince de Lambesc, craignant malgré cela qu'il ne prît parti, donna ordre à soixante dragons d'aller se

poster en face de son dépôt, situé dans la Chaussée-d'Antin. Les soldats des gardes, déjà mécontents d'être retenus comme prisonniers, s'émeuvent à la vue de ces étrangers, avec lesquels ils avaient eu une rixe peu de jours auparavant. Ils voulaient 5 courir aux armes, et leurs officiers eurent beaucoup de peine à les retenir en employant tour à tour les menaces et les prières. Mais ils ne voulurent plus rien entendre lorsque quelques-uns des leurs vinrent annoncer la charge faite aux Tuileries et 10 la mort d'un de leurs camarades. Ils saisirent leurs armes, brisèrent les grilles, se rangèrent en bataille à l'entrée de la caserne, en face des dragons, et leur crièrent: «Qui vive? — Royal-Allemand. — Êtes-vous pour le tiers état? — Nous sommes pour 15 ceux qui nous donnent des ordres.» Alors les gardes françaises firent sur eux une décharge qui leur tua deux hommes, leur en blessa trois, et les mit en fuite. Elles s'avancèrent ensuite au pas de charge et la baïonnette en avant jusqu'à la place Louis XV, 20 se placèrent entre les Tuileries et les Champs-Élysées, le peuple et les troupes, et gardèrent ce poste pendant toute la nuit. Les soldats du Champ de Mars reçurent aussitôt l'ordre de s'avancer. Lorsqu'ils furent arrivés dans les Champs-Élysées, 25 les gardes françaises les reçurent à coups de fusil. On voulut les faire battre, mais ils refusèrent. La défection des gardes françaises et le refus que manifestèrent les troupes, même étrangères, de marcher sur la capitale firent échouer les projets de la 30 cour.

Pendant cette soirée, le peuple s'était transporté

à l'Hôtel de Ville, et avait demandé qu'on sonnât le tocsin, que les districts fussent réunis et les citoyens armés. Quelques électeurs s'assemblèrent à l'Hôtel de Ville, et ils prirent l'autorité en main. Ils rendirent, pendant ces jours d'insurrection, les plus grands services à leurs concitoyens et à la cause de la liberté par leur courage, leur prudence et leur activité; mais, dans la première confusion du soulèvement, il ne leur fut guère possible d'être écoutés. Le tumulte était à son comble, chacun ne recevait d'ordre que de sa passion. A côté des citoyens bien intentionnés étaient des hommes suspects qui ne cherchaient dans l'insurrection qu'un moyen de désordre et de pillage. Des troupes d'ouvriers, employés par le gouvernement à des travaux publics, la plupart sans domicile, sans aveu, brûlèrent les barrières, infestèrent les rues, pillèrent quelques maisons; ce furent eux qu'on appela les brigands. La nuit du 12 au 13 se passa dans le tumulte et dans les alarmes.

Le départ de Necker, qui venait de soulever la capitale, ne produisit pas un moindre effet à Versailles et dans l'assemblée. La surprise et le mécontentement y furent les mêmes. Les députés se rendirent de grand matin dans la salle des états; ils étaient mornes, et leur tristesse venait bien plus d'indignation que d'abattement. Mounier prit la parole; il dénonça le renvoi des ministres chers à la nation, le choix de leurs successeurs; il proposa une adresse au roi pour lui demander leur rappel, lui faire entrevoir le danger des mesures violentes, les malheurs qui pouvaient suivre l'approche des

troupes, et lui dire que l'assemblée s'opposait solennellement à une infâme banqueroute. A ces mots, l'émotion jusque-là contenue de l'assemblée éclata par des battements de mains et par des cris d'approbation. La noblesse elle-même fit cause commune avec les membres du tiers état. Il n'y eut qu'un seul cri dans la salle: «Que le souvenir de nos divisions momentanées soit effacé! Réunissons nos efforts pour le salut de la patrie!» On envoya sur-le-champ au roi une députation, composée de quatre-vingts membres, parmi lesquels se trouvaient tous les députés de Paris. L'archevêque de Vienne, président de l'assemblée, était à la tête. Elle devait représenter au roi les dangers qui menaçaient la capitale et le royaume, la nécessité de renvoyer les troupes et de confier la garde de la ville à la milice bourgeoise; et, si le roi accédait à ces demandes, on devait faire partir une députation pour Paris, afin d'y annoncer ces consolantes nouvelles. Mais cette députation revint bientôt avec une réponse peu satisfaisante.

L'assemblée vit alors qu'elle n'avait plus à compter que sur elle-même, et que les projets de la cour étaient irrévocablement arrêtés. Loin de se décourager, elle n'en devint que plus ferme, et sur-le-champ, à l'unanimité des suffrages, elle décréta la responsabilité des ministres actuels et de tous les conseillers du roi, *de quelque rang et état qu'ils pussent être*; elle vota des regrets à Necker et aux ministres disgraciés; elle déclara qu'elle ne cesserait d'insister sur l'éloignement des troupes et sur l'établissement des milices bourgeois; elle plaça

la dette publique sous la sauvegarde de la loyauté française, et persista dans tous ses arrêtés précédents.

Après ces mesures, elle en prit une dernière, qui n'était pas la moins nécessaire: craignant que,



Marquis von Lafayette.

Nach einem Stich von J. E. Haid.

pendant la nuit, on ne fermât militairement la salle des états pour disperser l'assemblée, elle s'établit en permanence jusqu'à nouvel ordre; elle décida qu'une partie des députés siégerait pendant la nuit, et qu'une autre viendrait la relever de grand matin.

Pour épargner la fatigue d'une présidence continue au vénérable archevêque de Vienne, on nomma un vice-président, qui devait le suppléer dans ces moments extraordinaires. Le choix tomba sur la Fayette, qui tint la séance de nuit. Elle ⁵ se passa sans délibération, les députés étaient sur leurs sièges, silencieux, mais calmes et résolus. C'est par ces motions, par ces regrets publics, par ces arrêtés, par cet enthousiasme unanime, par cette raison soutenue, par cette conduite inébranlable, que l'assemblée s'élevait de plus en plus à la hauteur de ses dangers et de sa mission.

A Paris, l'insurrection prit le 13 un caractère plus régulier. Dès le matin, le peuple se présenta à l'Hôtel de Ville; on sonna le tocsin de la maison ¹⁵ commune et celui de toutes les églises, des tambours parcoururent les rues en convoquant les citoyens. On se rassembla sur les places publiques; des troupes se formèrent sous le nom de volontaires du Palais-Royal, volontaires des Tuilleries, de la ²⁰ Basoche, de l'Arquebuse. Les districts se réunirent; chacun d'eux vota deux cents hommes pour sa défense. Il ne manquait que des armes; on en chercha partout où l'on espéra pouvoir en trouver; on s'empara de celles qui étaient chez les armuriers ²⁵ et les fourbisseurs, en leur expédiant des reçus. On vint en demander à l'Hôtel de Ville; les électeurs, toujours assemblés, répondirent vainement qu'ils n'en avaient point; on en voulait à toute force. Les électeurs mandèrent alors le chef de la ville, M. de Flesselles, prévôt des marchands, qui seul connaissait l'état militaire de la capitale

et dont l'autorité populaire pouvait être d'un grand secours dans de si difficiles conjonctures. Il arriva au milieu des applaudissements de la multitude: *Mes amis, dit-il, je suis votre père; vous serez contents.* Un comité permanent se forma à l'Hôtel de Ville pour prendre des mesures touchant le salut commun.

Vers le même temps, on vint annoncer que la maison des lazariſtes, qui contenait beaucoup de grains, avait été dévastée, qu'on avait forcé le Garde-Meuble pour y prendre de vieilles armes, et que les boutiques des armuriers étaient pillées. On craignit les plus grands excès de la part de la multitude; elle était déchaînée et il paraissait difficile de maîtriser sa fougue. Mais elle était dans un moment d'enthousiasme et de désintéressement. Elle désarma elle-même les gens suspects; le blé trouvé chez les lazariſtes fut porté à la halle; on ne pilla aucune maison; les voitures, les chariots, remplis de provisions, de meubles, de vaisselle, arrêtés aux portes de la ville, furent conduits à la place de Grève, devenue un vaste entrepôt. La foule s'y amoncelait d'un moment à l'autre en faisant toujours entendre le cri: *Des armes!* Il était alors près d'une heure. Le prévôt des marchands annonça l'arrivée prochaine de douze mille fusils de la manufacture de Charleville, qui seraient bientôt suivis de trente mille autres.

Cette assurance apaisa pour quelque temps le peuple, et le comité se livra avec un peu plus de calme à l'organisation de la milice bourgeoise. En moins de quatre heures le plan fut rédigé, discuté,

adopté, imprimé et affiché. On décida que la garde parisienne serait portée jusqu'à nouvel ordre à quarante-huit mille hommes. Tous les citoyens furent invités à se faire inscrire pour y être incorporés. La cocarde verte fut ensuite remplacée par la cocarde rouge et bleue; c'étaient les couleurs de la ville.

Le peuple attendait impatiemment l'effet des promesses du prévôt des marchands; les fusils n'arrivaient pas, le soir approchait, on craignait pour la nuit une attaque de la part des troupes. On se crut trahi en apprenant que cinq milliers de poudre sortaient secrètement de Paris, et que le peuple des barrières venait de les arrêter. Mais bientôt les caisses arrivèrent, portant pour étiquette ¹⁵ *artillerie*. Leur vue calma l'effervescence; on les escorta à l'Hôtel de Ville; on crut qu'elles contenait les fusils attendus de Charleville: on les ouvrit, et on les trouva remplies de vieux linge et de morceaux de bois. Alors le peuple cria à la ²⁰ trahison, il éclata en murmures et en menaces contre le comité et contre le prévôt des marchands. Celui-ci s'excusa, dit qu'il avait été trompé, et, pour gagner du temps, ou pour se débarrasser de la foule, il l'envoya aux Chartreux, afin d'y chercher ²⁵ des armes. Mais il n'y en avait point, et elle en revint plus défiante et plus furieuse. Le comité vit alors qu'il n'avait point d'autres ressources pour armer Paris et pour guérir le peuple de ses soupçons que de faire forger des piques; il ordonna ³⁰ d'en fabriquer cinquante mille, et sur-le-champ on se mit à l'œuvre. Pour éviter les excès de la

nuit précédente, la ville fut illuminée, et des patrouilles la parcoururent dans tous les sens.

Le lendemain, le peuple, qui n'avait pas pu trouver des armes la veille, vint en demander de très grand matin au comité, en lui reprochant les refus et les défaites de la veille. Le comité en avait fait chercher vainement; il n'en était point venu de Charleville; on n'en avait point trouvé aux Chartreux; l'Arsenal même était vide.

Le peuple, qui ne se contentait ce jour-là d'aucune excuse et qui se croyait de plus en plus trahi, se porta en masse vers l'Hôtel des Invalides, qui contenait un dépôt d'armes considérable. Il ne montra aucune crainte des troupes établies au Champ de Mars, pénétra dans l'hôtel malgré les instances du gouverneur, M. de Sombreuil, trouva vingt-huit mille fusils cachés dans les caves, s'en empara, prit les sabres, les épées, les canons, et emporta toutes ces armes en triomphe. Les canons furent placés à l'entrée des faubourgs, au château des Tuilleries, sur les quais, sur les ponts, pour la défense de la capitale contre l'invasion des troupes, à laquelle on s'attendait d'un moment à l'autre.

Pendant cette matinée même on donna l'alarme en annonçant que les régiments postés à Saint-Denis étaient en marche, et que les canons de la Bastille étaient braqués sur la rue Saint-Antoine. Le comité envoya de suite à la découverte, plaça des citoyens pour défendre ce côté de la ville, et députa au gouverneur de la Bastille pour l'engager à retirer ses canons et à ne commettre aucune

hostilité. Cette alerte, la crainte qu'inspirait la forteresse, la haine des abus qu'elle protégeait, la nécessité d'occuper un point si important et de ne plus le laisser à ses ennemis dans un moment d'insurrection dirigèrent de ce côté l'attention du peuple. Depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures, il n'y eut qu'un mot d'ordre d'un bout de Paris à l'autre: *A la Bastille! à la Bastille!* Les citoyens s'y rendaient de tous les quartiers par pelotons, armés de fusils, de piques, de sabres. La foule qui l'environnait était déjà considérable; les sentinelles de la place étaient postées, et les ponts levés comme dans un moment de guerre.

Un député du district de Saint-Louis de la Culture, nommé Thuriot de la Rosière, demanda alors à parler au gouverneur, M. Delaunay. Admis en sa présence, il le somma de changer la direction de ses canons. Le gouverneur répondit que les pièces avaient été de tout temps sur les tours; qu'il n'était pas en son pouvoir de les faire descendre; que, du reste, instruit des inquiétudes des Parisiens, il les avait fait retirer de quelques pas et sortir des embrasures. Thuriot obtint avec peine de pénétrer plus avant et d'examiner si l'état de la forteresse était aussi rassurant pour la ville que le disait le gouverneur. Il trouva, en avançant, trois canons dirigés sur les avenues de la place et prêts à balayer ceux qui entreprendraient de la forcer. Environ quarante Suisses et quatre-vingts invalides étaient sous les armes. Thuriot les pressa, ainsi que l'état-major de la place, au nom de l'honneur et de la patrie, de ne pas se montrer

ennemis du peuple; les officiers et les soldats jurèrent tous de ne pas faire usage de leurs armes, s'ils n'étaient point attaqués. Thuriot monta ensuite sur les tours; de là il aperçut une multitude immense qui accourrait de toutes parts et le faubourg Saint-Antoine qui s'avancait en masse. Déjà au dehors on était inquiet de ne pas le voir revenir, et on le demandait à grands cris. Pour rassurer le peuple, il se montra sur le rebord de la forteresse, et fut salué par des applaudissements qui partirent du jardin de l'Arsenal. Il descendit, rejoignit les siens, leur fit part du résultat de sa mission, et se rendit ensuite au comité.

Mais la multitude impatiente demandait la reddition de la forteresse. De temps en temps on entendait s'élever du milieu d'elle ces paroles: *Nous voulons la Bastille! nous voulons la Bastille!* Plus résolus que les autres, deux hommes sortirent tout à coup de la foule, s'élancèrent sur un corps de garde, et frappèrent à coups de hache les chaînes du grand pont. Les soldats leur crièrent de se retirer, en les menaçant de faire feu; mais ils continuèrent à frapper, et eurent bientôt brisé les chaînes, abaissé le pont, sur lequel ils se précipitèrent avec la foule. Ils avancèrent vers le second pont, pour l'abattre de même. La garnison fit alors une décharge de mousqueterie, qui les dispersa. Ils n'en revinrent pas moins à l'attaque et pendant plusieurs heures tous leurs efforts se dirigèrent contre le second pont, dont l'approche était défendue par le feu continual de la place. Le peuple, outré de cette résistance opiniâtre, essaya de briser

les portes à coups de hache, et de mettre le feu au corps de garde; mais la garnison fit une décharge à mitraille, qui fut meurtrière pour les assiégeants et qui leur tua ou blessa beaucoup de monde. Ils n'en devinrent que plus ardents; et, secondés par l'audace et par la constance des braves Hélie et Hulin, qui étaient à leur tête, ils continuèrent le siège avec acharnement.

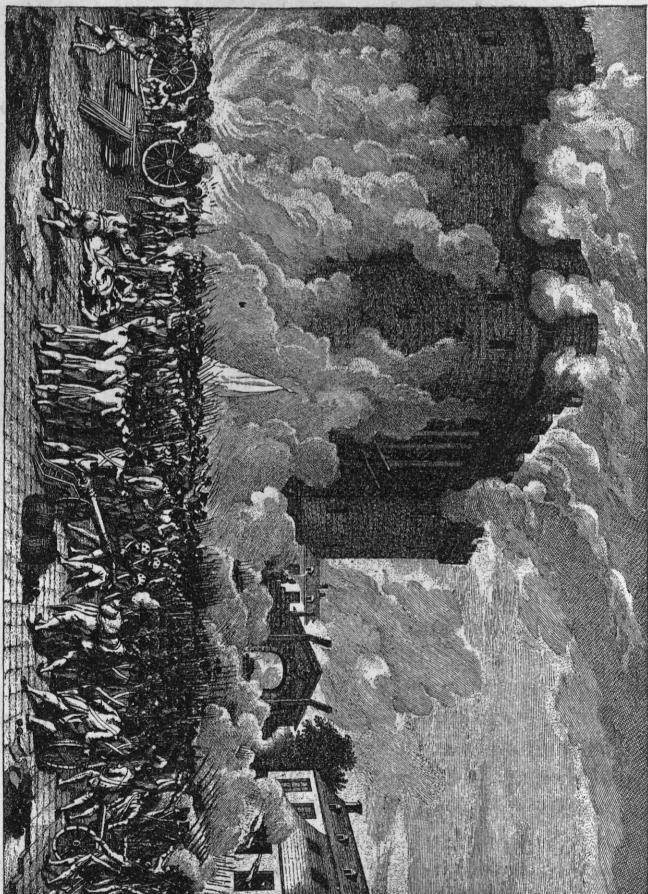
Le comité de l'Hôtel de Ville était dans la plus grande anxiété. Le siège de la Bastille lui paraissait une entreprise téméraire. Il avait envoyé deux députations pour suspendre les hostilités et inviter le gouverneur à confier la garde de la place à des citoyens; mais au milieu du tumulte, des cris, de la décharge de la mousqueterie, elles n'avaient pu se faire écouter. Il en envoya une troisième avec un tambour et un drapeau pour être plus facilement reconnue, mais elle ne fut pas plus heureuse: des deux côtés on ne voulut rien entendre.

Il y avait plus de quatre heures que la Bastille était assiégée, lorsque les gardes françaises vinrent avec du canon. Leur arrivée fit changer le combat de face. La garnison elle-même pressa le gouverneur de se rendre. Le malheureux Delaunay, craignant le sort qui l'attendait, voulut faire sauter la forteresse, et s'ensevelir sous ses débris et sous ceux du faubourg. Il s'avança en désespéré, avec une mèche allumée à la main, vers les poudres. La garnison l'arrêta elle-même, arbora pavillon blanc sur la plate-forme et renversa ses fusils, canons en bas, en signe de paix. Mais les assaillants combattaient et s'avançaient

toujours en criant: *Abaisséz les ponts!* A travers les créneaux un officier suisse demanda à capituler et à sortir avec les honneurs de la guerre. — Non, non! s'écria la foule. — Le même officier proposa de mettre bas les armes, si on leur promettait la vie sauve. — Abaissez le pont, lui répondirent les plus avancés des assaillants; il ne vous arrivera rien. — Sur cette assurance, ils ouvrirent la porte, abaissèrent le pont, et les assiégeants se précipitèrent dans la Bastille. Ceux qui étaient à la tête de la multitude voulurent sauver de sa vengeance le gouverneur, les Suisses et les invalides; mais elle criait: *Livrez-nous-les, livrez-nous-les; ils ont fait feu sur leurs concitoyens, ils méritent d'être pendus.* Le gouverneur, quelques Suisses et quelques invalides furent arrachés à la protection de leurs défenseurs et inhumainement mis à mort par la foule implacable.

Le comité permanent ignorait l'issue du combat. La salle des séances était encombrée d'une multitude furieuse qui menaçait le prévôt des marchands et les électeurs. Flesselles commençait à être inquiet de sa position: il était pâle, troublé; en butte aux reproches et aux plus violentes menaces, on l'avait forcé de se rendre de la salle du comité dans la salle de l'assemblée générale, où était réunie une immense quantité de citoyens. — Qu'il vienne, qu'il nous suive! avait-on crié de toutes parts. — C'en est trop, répondit Flesselles; marchons, puisqu'ils le veulent; allons où je suis attendu.

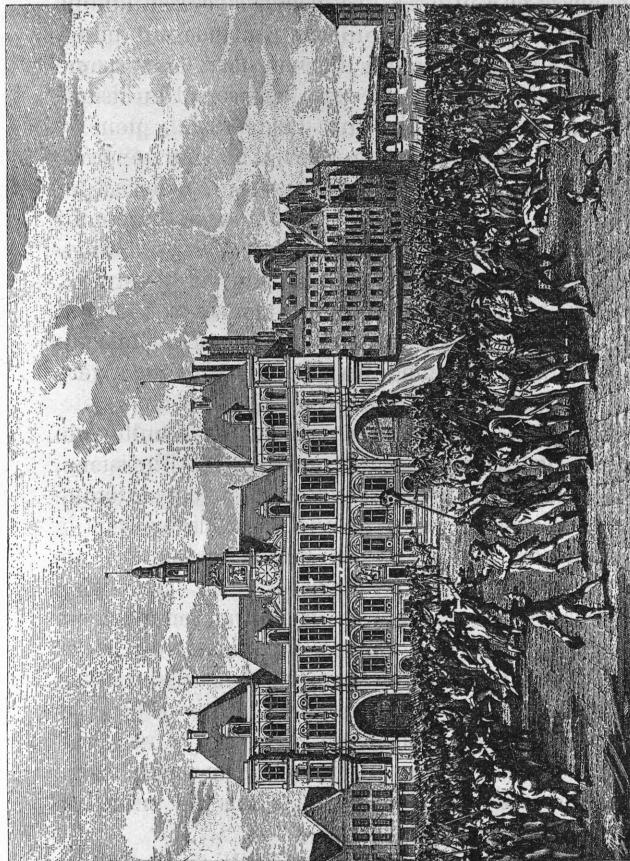
Mais à peine était-il arrivé dans la grande salle que l'attention de la multitude fut détournée par



Gez. von J. Bulthuis, gest. von R. Vinkels.

des cris qui s'élevèrent de la place de Grève; on entendit: *Victoire! victoire! liberté!* C'étaient les vainqueurs de la Bastille, dont on annonçait l'arrivée. Ils entrerent bientôt eux-mêmes dans la salle, en offrant la pompe la plus populaire et la plus effrayante. Ceux qui s'étaient le plus signalés étaient portés en triomphe et couronnés de lauriers. Ils étaient escortés de plus de quinze cents hommes, les yeux ardents, les cheveux en désordre, ayant toute sorte d'armes, se pressant les uns les autres, et faisant craquer les boîteries sous leurs pas. L'un portait les clefs et le drapeau de la Bastille, l'autre le règlement pendu à la baïonnette de son fusil; un troisième, chose horrible! levait d'une main sanglante la boucle du col du gouverneur. Ce fut dans cet appareil que le cortège des vainqueurs de la Bastille, suivi d'une foule immense qui inondait la place et les quais, entra dans la salle de l'Hôtel de Ville pour apprendre au comité son triomphe, et décider du sort des prisonniers qui restaient. Quelques-uns voulaient s'en remettre au comité de leur jugement; mais d'autres criaient: *Point de quartier aux prisonniers! point de quartier à ceux qui ont tiré sur leurs concitoyens!* — Le commandant la Salle, l'électeur Moreau de Saint-Méry et le courageux Hélie parvinrent néanmoins à calmer la multitude et à obtenir d'elle une amnistie générale.

Mais alors vint le tour du malheureux Flesselles. On prétend qu'une lettre trouvée sur Delaunay prouvait sa trahison, qu'on soupçonnait déjà. «J'amuse, lui disait-il, les Parisiens avec des cocar-



Ermordung des Gouverneurs der Bastille Delaunay und des Bürgermeisters Flesselles am 14. Juli 1789.
Gez. von J. Bulthuis, gest. von Vinkels.

des et des promesses; tenez bon jusqu'à ce soir; vous aurez du renfort.» Le peuple se pressa autour du bureau. Les plus modérés demandèrent qu'on se saisit de lui, et qu'il fût mis dans les prisons du Châtelet; mais d'autres s'y opposèrent en disant qu'il fallait le conduire au Palais-Royal, pour y être jugé. Ce dernier vœu devint le vœu général. — *Au Palais-Royal! au Palais-Royal!* s'écria-t-on de toutes parts. *Eh bien! soit, Messieurs,* répondit Flesselles d'un air assez tranquille, *allons au Palais-Royal.* — A ces mots, il descendit de l'estrade, traversa la foule, qui s'ouvrit sur ses pas et qui le suivit sans lui faire aucune violence. Mais au coin du quai Pelletier un inconnu s'avança vers lui, et l'étendit mort d'un coup de pistolet.

Après ces scènes d'armement, de tumulte, de combat, de vengeances, de meurtres, les Parisiens, qui s'attendaient pendant la nuit à une attaque que tout semblait faire craindre, se disposèrent à recevoir les ennemis. La population entière se mit à l'œuvre pour fortifier la ville. On forma des barricades, on ouvrit des retranchements, on dépava les rues, on forgea des piques, on fondit des balles; les femmes transportèrent les pierres en haut des maisons pour écraser les soldats; la garde nationale se partagea les postes; Paris ressembla à un immense atelier et à un vaste camp, et toute cette nuit fut passée sous les armes et dans l'attente du combat.

Pendant que l'insurrection de Paris prenait ce caractère de fougue, de durée, de succès, que faisait-on à Versailles? La cour se disposait à

réaliser ses desseins contre la capitale et contre l'assemblée. La nuit du 14 au 15 était fixée pour l'exécution. Le baron de Breteuil, chef du ministère, avait promis de relever dans trois jours l'autorité royale. Le commandant de l'armée réunie sous Paris, le maréchal de Broglie, avait reçu des pouvoirs illimités de toute espèce. Le mouvement de Paris, loin de contrarier la cour, favorisait ses vues. Jusqu'au dernier moment elle le considéra comme une émeute passagère, facile à réprimer; elle ne croyait ni à sa persévérance ni à sa réussite, et il ne lui paraissait pas possible qu'une ville de bourgeois pût résister à une armée.

L'assemblée connaissait tous ces projets. Depuis deux jours, elle siégeait continuellement au milieu des inquiétudes et des alarmes. Elle ignorait une grande partie de ce qui se passait à Paris. Tantôt on annonçait que l'insurrection était générale et que Paris marchait sur Versailles, tantôt que les troupes se mettaient en mouvement contre la capitale. On croyait entendre le canon, et l'on plaçait l'oreille à terre pour s'en assurer. Le 14 au soir, on annonça que le roi devait partir pendant la nuit, et que l'assemblée était laissée à la merci des régiments étrangers. Cette dernière crainte n'était pas sans fondement; une voiture était constamment attelée, et depuis plusieurs jours les gardes du corps ne quittaient pas leurs bottes. D'ailleurs, à l'Orangerie, il s'était passé des scènes vraiment alarmantes: on avait préparé, par des distributions de vin et des encouragements, les troupes étrangères à leur expédition.

Tout portait à croire que le moment décisif était venu.

Malgré l'approche et le redoublement du danger, l'assemblée se montrait infébrable, et poursuivait ses premières résolutions. Mirabeau, qui le premier avait demandé le renvoi des troupes, provoqua l'envoi d'une nouvelle députation. Elle venait de partir lorsqu'un député, le vicomte de Noailles, arrivant de Paris, fit part à l'assemblée des progrès de l'insurrection, annonça le pillage des Invalides, l'armement du peuple et le siège de la Bastille. Un autre député, Wimpfen, vint ajouter à ce récit celui des dangers personnels qu'il avait courus, et assura que la fureur du peuple allait en croissant avec ses périls. L'assemblée proposa d'établir des courriers pour avoir des nouvelles toutes les demi-heures.

Sur ces entrefaites, deux électeurs, MM. Ganalh et Bancal des Issarts, envoyés par le comité de l'Hôtel de Ville en députation auprès de l'assemblée, lui confirmèrent tout ce qu'elle venait d'apprendre. Ils lui firent part des arrêtés que les électeurs avaient pris pour le bon ordre et la défense de la capitale; ils annoncèrent les malheurs arrivés au pied de la Bastille, l'inutilité des députations auprès du gouverneur, et ils dirent que le feu de la garnison avait jonché de morts les environs de la forteresse. A ce récit, un cri d'indignation s'éleva dans l'assemblée, et l'on envoya sur-le-champ une seconde députation pour porter au roi ces douloureuses nouvelles. La première revenait avec une réponse peu satisfaisante; il était dix heures

du soir. Le roi, en apprenant ces désastreux événements, qui en présageaient de plus graves encore, parut touché. Il lutta contre le parti qu'on lui avait fait prendre. — « Vous déchirez de plus en plus mon cœur, dit-il aux députés, par le récit que vous me faites des malheurs de Paris. Il n'est pas possible de croire que les ordres qui ont été donnés aux troupes en soient la cause. Vous savez la réponse que j'ai faite à votre précédente députation; je n'ai rien à y ajouter. » Cette réponse consistait dans la promesse d'éloigner de Paris les troupes du Champ de Mars et dans l'ordre donné à des officiers généraux de se mettre à la tête de la garde bourgeoise pour la diriger. De pareilles mesures n'étaient pas suffisantes pour remédier à la situation dangereuse dans laquelle on était placé; aussi l'assemblée n'en fut ni satisfaite ni rassurée.

Peu de temps après, les députés d'Ormesson et Dupont vinrent annoncer à l'assemblée la prise de la Bastille, la mort de Flesselles et celle de Delaunay. On voulait envoyer une troisième députation au roi, et demander de nouveau l'éloignement des troupes. — « Non, dit Clermont-Tonnerre, laissez-les leur la nuit pour conseil; il faut que les rois, ainsi que les autres hommes, achètent l'expérience. » C'est dans cet état que l'assemblée passa la nuit. Le matin, une nouvelle députation fut nommée pour faire envisager à Louis XVI les calamités qui suivraient un plus long refus. C'est alors que Mirabeau, arrêtant les députés sur le point de partir, s'écria: « Dites-lui bien, dites-lui que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu

hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents; dites-lui que, toute la nuit, ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'assemblée nationale; dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy! dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser des farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé.»

Mais, au même instant, le roi venait se rendre au milieu de l'assemblée. Le duc de Liancourt, profitant de l'accès que lui donnait auprès de sa personne la charge de grand-maître de la garde-robe, lui avait appris, pendant la nuit, la défécction des gardes françaises, l'attaque et la prise de la Bastille. A ces nouvelles, que ses conseillers lui avaient laissé ignorer: *C'est une révolte*, dit le monarque étonné. — *Non, Sire*, répondit le duc de Liancourt, *c'est une révolution*: Cet excellent citoyen lui avait représenté les périls auxquels l'exposaient les projets de sa cour, les craintes, l'exasération du peuple, les mauvaises dispositions des troupes, et il l'avait décidé à se présenter à l'assemblée pour la rassurer sur ses intentions. Cette

nouvelle causa d'abord des transports de joie. Mais Mirabeau représenta à ses collègues qu'il ne connaît point de s'abandonner à des applaudissements prématurés. «Attendons, dit-il, que Sa Majesté nous fasse connaître les bonnes dispositions qu'on nous annonce de sa part. Le sang de nos frères coule à Paris. Qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque par les représentants d'un peuple malheureux: le silence des peuples est la leçon des rois.» L'assemblée reprit l'attitude sombre qu'elle n'avait pas quittée depuis trois jours. Le roi parut sans gardes, et sans autre cortège que celui de ses frères. Il fut d'abord reçu dans un profond silence; mais, lorsqu'il eut dit qu'il n'était qu'un avec la nation, et que, comptant sur l'amour et sur la fidélité de ses sujets, il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles; lorsqu'il eut prononcé ces mots touchants: *Eh bien! c'est moi qui me fie à vous*, des applaudissements généraux se firent entendre; l'assemblée, par un mouvement spontané, se leva tout entière, et le conduisit au château.

Cette nouvelle répandit l'allégresse à Versailles et à Paris, où le peuple rassuré passa subitement de l'animosité à la reconnaissance. Louis XVI, rendu à lui-même, sentait combien il lui importait d'aller en personne apaiser la capitale, de reconquérir son affection et de se concilier ainsi la puissance populaire. Il fit annoncer à l'assemblée qu'il rappelait Necker, et qu'il se rendrait le lendemain à Paris. L'assemblée avait déjà nommé une députation de cent membres, qui précéda le roi dans

la capitale. Elle fut accueillie avec enthousiasme. Bailly et la Fayette, qui en faisaient partie, furent nommés, l'un maire de Paris, l'autre commandant de la garde bourgeoise. Ils durent ces récompenses populaires, Bailly à sa longue et difficile présidence de l'assemblée, la Fayette à sa conduite glorieuse et patriotique. Ami de Washington et l'un des principaux auteurs de l'indépendance américaine, il avait, de retour dans sa patrie, prononcé le premier le nom des états généraux, s'était réuni à l'assemblée avec la minorité de la noblesse, et s'était montré depuis l'un des plus zélés partisans de la révolution.

Les deux nouveaux magistrats allèrent, le 17, recevoir le roi à la tête de la municipalité et de la garde parisienne. — «Sire, lui dit Bailly, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris: ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV; il avait reconquis son peuple; ici le peuple a reconquis son roi.» De la place Louis XV à l'Hôtel de Ville, le roi traversa une haie de garde nationale placée sur trois ou quatre rangs, armée de fusils, de piques, de lances, de faux et de bâtons. Les visages avaient encore quelque chose de sombre, et on ne faisait entendre que le cri souvent répété de *Vive la nation!* Mais, quand Louis XVI fut descendu de voiture, qu'il eut reçu des mains de Bailly la cocarde tricolore, et que, sans gardes, entouré de la foule, il fut entré avec confiance dans l'Hôtel de Ville, des applaudissements et des cris de *Vive le roi!* éclatèrent de toutes parts. La réconciliation fut entière: Louis XVI

reçut les plus grands témoignages d'affection. Après avoir sanctionné les nouvelles magistratures, et approuvé le choix du peuple, il repartit pour Versailles, où l'on n'était pas sans inquiétude sur son voyage à cause des troubles précédents. L'assemblée nationale l'attendait dans l'avenue de Paris; elle l'accompagna jusqu'au château, où la reine vint, avec ses enfants, se jeter dans ses bras.

Les ministres contre-révolutionnaires et tous les auteurs des desseins qui venaient de manquer quittèrent la cour. Le comte d'Artois et ses deux fils, le prince de Condé, le prince de Conti, la famille Polignac avec une suite nombreuse, sortirent de France. C'est ainsi que commença la première émigration.

Necker revint en triomphe. Ce moment fut le plus beau de sa vie, et il est peu d'hommes qui en aient eu de semblable. Ministre de la nation, disgracié pour elle, rappelé à cause d'elle, il recueillit sur sa route, de Bâle à Paris, les témoignages de la reconnaissance et de l'ivresse publiques. Son entrée dans Paris fut un jour de fête.

Les suites du 14 juillet furent immenses. Le mouvement de Paris se communiqua aux provinces; le peuple, à l'imitation de celui de la capitale, s'y organisa partout en municipalités pour se régir, et en gardes nationales pour se défendre. L'autorité ainsi que la force se déplacèrent entièrement; la royauté les avait perdues par sa défaite, et la nation les avait conquises. Les nouveaux magistrats étaient seuls puissants et seuls obéis; les anciens étaient devenus l'objet de la défiance. Dans les villes, on se déchaînait contre eux et contre les

privilégiés, qu'on supposait, non sans raison, ennemis du changement qui venait de s'opérer. Dans les campagnes, on incendiait les châteaux, et les paysans brûlaient les titres de leurs seigneurs. Il est rare que, dans un moment de victoire, on n'abuse pas de la puissance. Il importait, pour apaiser le peuple, de détruire les abus, afin qu'en voulant s'y soustraire, il ne confondît point les priviléges avec les propriétés. Les ordres avaient disparu; l'arbitraire était détruit; leur ancien accompagnement, l'inégalité, devait être supprimé. C'est par là qu'il fallait procéder à l'établissement de l'ordre nouveau; ces préliminaires furent l'œuvre d'une seule nuit.

L'assemblée avait adressé au peuple des proclamations propres à rétablir le calme. L'érection du Châtelet en tribunal chargé de juger les conspirateurs du 14 juillet avait aussi contribué à ramener l'ordre en satisfaisant la multitude. Il restait à prendre une mesure plus importante, celle de l'abolition des priviléges. Le soir du 4 août, le vicomte de Noailles en donna le signal: il proposa le rachat des droits féodaux et la suppression des servitudes personnelles. Cette motion commença les sacrifices de tous les privilégiés: il s'établit entre eux une rivalité d'offrandes et de patriotisme. L'entraînement devint général; en quelques heures on décréta la cessation de tous les abus. Une médaille fut frappée pour éterniser la mémoire de ce jour, et l'assemblée décerna à Louis XVI le titre de *Restaurateur de la liberté française*.

Cette nuit changea la face du royaume, elle

rendit tous les

Français égaux; ils purent tous parvenir aux emplois, aspirer à la propriété, et exercer l'industrie. Enfin, cette nuit fut une révolution aussi importante que le soulèvement du 14 juillet, dont elle était

la conséquence. Elle rendit le peuple maître de la société, comme l'autre l'avait rendu maître du gouvernement, et elle lui permit de préparer la nouvelle constitution en détruisant l'ancienne.

Vorderseite.



Rückseite.



Denkmünze auf die Sitzung des Parlaments vom 4. August 1789.

Im kgl. Münzkabinett zu Berlin.

CHAPITRE II.

*Depuis la nuit du 4 août jusqu'aux 5 et 6 octobre
1789.*

L'assemblée nationale, composée de l'élite de la nation, était pleine de lumières, d'intentions pures et de vues de bien public. Elle n'était pourtant pas sans partis, ni sans dissidence. Voici quelles étaient, au milieu d'elle, les divisions de vues et d'intérêts.

La cour avait dans l'assemblée un parti, celui des privilégiés, qui garda quelque temps le silence, et qui ne prit qu'une part tardive aux discussions. Ce parti était composé de ceux qui, à l'époque de la dispute des ordres, s'étaient déclarés contre la réunion. Malgré leur accord momentané avec les communes dans les dernières circonstances, les classes aristocratiques avaient des intérêts contraires à ceux du parti national. Aussi la noblesse et le haut clergé, qui formèrent la droite de l'assemblée, furent en opposition constante avec lui, excepté dans certains jours d'entraînement.

Necker et le ministère avaient également un parti; mais il était moins nombreux que l'autre, parce qu'il était un parti modéré. La France était

alors divisée en anciens privilégiés, qui s'opposaient à la révolution, et en soutiens des intérêts généraux du peuple, qui la voulaient entière. Il n'y avait pas encore place entre eux pour un parti qui s'érigéât en médiateur. Necker était déclaré pour la constitution anglaise, et tous ceux qui partageaient son avis, par croyance ou par ambition, s'étaient ralliés à lui.

Le reste de l'assemblée formait le parti national. Il abondait en esprits justes, exercés et même supérieurs. Ses chefs étaient deux hommes étrangers au tiers état et adoptés par lui. Sans l'abbé Sieyès, l'assemblée constituante eût peut-être mis moins d'ensemble dans ses opérations, et sans Mirabeau moins d'énergie dans sa conduite. 15

Sieyès était un de ces hommes qui font secte dans des siècles d'enthousiasme, et qui exercent l'ascendant d'une puissante raison dans un siècle de lumières. La solitude et les travaux philosophiques l'avaient mûri de bonne heure; il avait des idées neuves, fortes, mais un peu trop systématiques. La société avait surtout été l'objet de son examen; il en avait suivi la marche, décomposé les ressorts; la nature du gouvernement lui paraissait moins encore une question de droit qu'une question d'époque. Dans son intelligence régulatrice était ordonnée la société de ces jours, avec ses divisions, ses rapports, ses pouvoirs et son mouvement. Quoique froid, Sieyès avait l'ardeur qu'inspire la recherche de la vérité, et la passion qu'on a lorsqu'on croit l'avoir découverte. Il avait l'autorité que procure une science politique arrêtée;

et la constitution aurait pu sortir de sa tête tout armée comme la Minerve de Jupiter ou la législation des anciens, si de notre temps chacun n'avait pas voulu y concourir ou la juger. Cependant, à part quelques modifications, ses plans furent généralement adoptés, et il eut dans les comités encore plus de disciples que de collaborateurs.

Mirabeau obtint à la tribune le même ascendant que Sieyès dans les comités. C'était un homme qui n'attendait qu'une occasion pour être grand. A Rome, dans les beaux temps de la république, il eût été un des Gracques; sur son déclin, un Catilina; sous la Fronde, un cardinal de Retz; et dans la décrépitude d'une monarchie, où un être tel que lui ne pouvait exercer ses immenses facultés que dans l'agitation, il s'était fait remarquer par la véhémence de ses passions, les coups de l'autorité, une vie passée à commettre des désordres et à en souffrir. A cette prodigieuse activité il fallait de l'emploi; la révolution lui en donna. Habitué à la lutte contre le despotisme, irrité des mépris d'une noblesse qui, lui reprochant ses écarts, le rejettait de son sein; habile, audacieux, éloquent, Mirabeau sentit que la révolution serait son œuvre et sa vie. Il répondait aux principaux besoins de son époque. Sa pensée, sa voix, son action, étaient celles d'un tribun. Dans les circonstances périlleuses, il avait l'entraînement qui maîtrise une assemblée; dans les discussions difficiles, le trait qui les termine; d'un mot il abaissait les ambitions, faisait taire les initiés, déconcertait les rivalités. Ce puissant mortel, à l'aise au milieu des agitations, se livrant tantôt

à la fougue, tantôt aux familiarités de la force, exerçait dans l'assemblée une sorte de souveraineté. Il obtint bien vite une popularité immense, qu'il conserva jusqu'au bout; et celui qu'évitaient



Graf Mirabeau.

Nach dem Bilde von J. Guérin, gest. von Fiessinger.

tous les regards lors de son entrée aux états fut, à sa mort, porté au Panthéon au milieu du deuil et de l'assemblée et de la France. Sans la révolution, Mirabeau eût manqué sa destinée; car il ne suffit pas d'être grand homme, il faut venir à propos.

Le duc d'Orléans, auquel on a donné un parti, avait bien peu d'influence dans l'assemblée; il votait avec la majorité, et non la majorité avec lui. L'attachement personnel de quelques-uns de ses



Louis Philippe, Herzog von Orléans.
Gleichzeitiges Schwarzkunstporträt von Duplessis Bertaux.

5 membres, son nom, les craintes de la cour, la popularité dont on récompensait ses opinions, des espérances bien plus que des complots, ont grossi sa réputation de factieux. Il n'avait ni les qualités ni même les défauts d'un conspirateur; il peut avoir 10 aidé de son argent et de son nom des mouvements

populaires qui auraient également éclaté sans lui et qui avaient un autre objet que son élévation.

L'assemblée avait acquis la toute-puissance: les municipalités relevaient d'elle, les gardes nationales lui obéissaient. Elle s'était divisée en comités, pour 5 faciliter ses travaux et pour y suffire. Le pouvoir royal, quoique existant de droit, était en quelque sorte suspendu, puisqu'il n'était point obéi, et l'assemblée avait dû suppléer à son action par la sienne propre. Aussi, indépendamment des comités chargés de la préparation de ses travaux, en avait-elle nommé d'autres qui pussent exercer une utile surveillance au dehors. Un comité des subsistances s'occupait des approvisionnements, objet si important dans une année de disette; un comité des 15 rapports correspondait avec les municipalités et les provinces; un comité des recherches recevait les dénonciations contre les conspirateurs du 14 juillet. Mais le sujet spécial de son attention était les finances et la constitution, que les crises passées 20 avaient fait ajourner.

Après avoir pourvu momentanément aux besoins du trésor, l'assemblée, quoique devenue souveraine, consulta, par l'examen des cahiers, le vœu de ses commettants. Elle procéda ensuite dans ses 25 établissements avec une méthode, une étendue et une liberté de discussion qui devaient procurer à la France une constitution conforme à la justice et à ses besoins. Les États-Unis d'Amérique, au moment de leur indépendance, avaient consacré 30 dans une déclaration les droits de l'homme et ceux du citoyen. C'est toujours par là qu'on commence.

Un peuple qui sort de l'asservissement éprouve le besoin de proclamer ses droits avant même de fonder son gouvernement. Ceux des Français qui avaient assisté à cette révolution et qui coopéraient à la nôtre, proposèrent une déclaration semblable comme préambule de nos lois. Cela devait plaire à une assemblée de législateurs et de philosophes, qui n'était retenue par aucune limite, et qui se dirigeait d'après les idées fondamentales et absolues sur lesquelles le dix-huitième siècle, dont elle était l'élève, faisait reposer la société humaine.

Quoique cette déclaration ne contînt que des principes généraux, et qu'elle se bornât à exposer en maximes ce que la constitution devait mettre en lois, elle était propre à éléver les âmes et à donner aux citoyens le sentiment de leur dignité et de leur importance. Sur la proposition de la Fayette, l'assemblée avait déjà commencé cette discussion, que les événements de Paris et les décrets du 4 août l'avaient forcée d'interrompre; elle la reprit alors et la termina, en consacrant des principes qui servirent de table à la nouvelle loi, et qui étaient la prise de possession du droit au nom de l'humanité.

Ces généralités étant adoptées, l'assemblée s'occupa de l'organisation du pouvoir législatif. De meurerait-il indivisible ou se décomposerait-il en deux chambres? Dans le cas où cette dernière forme prévaudrait, quelle serait la nature de la seconde chambre? En ferait-on une assemblée aristocratique ou un sénat modérateur? Enfin, le corps délibérant, quel qu'il fût, serait-il permanent

ou périodique, et le roi partagerait-il avec lui la puissance législative? Telles furent les difficultés qui agitèrent l'assemblée et Paris pendant le mois de septembre.

On comprendra facilement la manière dont ces questions furent résolues, si l'on considère la position de l'assemblée et les idées qu'elle avait sur la souveraineté. Le roi n'était à ses yeux qu'un agent héréditaire de la nation, auquel ne pouvait appartenir ni le droit de convoquer ses représentants, ni celui de les diriger, ni celui de les suspendre. Aussi lui refusa-t-elle l'initiative des lois et la dissolution de l'assemblée. Elle ne pensait pas que le corps législatif dût être mis dans la dépendance du roi. D'ailleurs elle craignait qu'en accordant au gouvernement une action trop forte sur l'assemblée, ou en ne tenant pas celle-ci toujours réunie, le prince ne profitât des intervalles où il serait seul pour empiéter sur les autres pouvoirs, et peut-être même pour détruire le régime nouveau. On voulut donc opposer à une autorité toujours active une assemblée toujours subsistante, et l'on décrêta la permanence du corps législatif.

Quant à son indivisibilité ou à son partage, la discussion fut très animée. La majorité de la noblesse aurait voulu non une pairie, mais une assemblée aristocratique, dont elle aurait élu les membres. Le plus grand nombre des députés du clergé et des communes était pour l'unité de l'assemblée. Il paraissait illégal au parti populaire de constituer des législateurs à vie: ce parti croyait que la chambre haute servirait d'instrument à la

cour et à l'aristocratie, et serait dès lors dangereuse, ou bien deviendrait inutile en se réunissant aux communes. Ainsi le parti nobiliaire par mécontentement, le parti national par esprit de justice 5 absolue, rejetèrent également la chambre haute.

La sanction royale excita de grands débats dans l'assemblée et une rumeur violente au dehors. Il s'agissait de déterminer l'action du monarque dans la confection des lois. Les députés étaient presque 10 tous d'accord sur un point: ils étaient résolus à lui reconnaître le droit de sanctionner ou de refuser les lois; mais les uns voulaient que ce droit fût illimité, les autres qu'il fût temporaire. Au fond, c'était la même chose; car il n'était pas possible 15 au prince de prolonger son refus indéfiniment, et le *veto*, quoique absolu, n'aurait été que suspensif. Mais cette faculté, donnée à un homme seul, d'arrêter la volonté d'un peuple, paraissait exorbitante, hors de l'assemblée surtout, où elle était moins 20 comprise.

Paris n'était point encore revenu de l'agitation du 14 juillet, il était au début du gouvernement populaire, et il en éprouvait la liberté et le désordre. L'assemblée des électeurs, qui, dans les circon- 25 stances difficiles, avait tenu lieu de municipalité provisoire, venait d'être remplacée. Cent quatre-vingts membres, nommés par les districts, s'étaient constitués en législateurs et en représentants de la commune. Pendant qu'ils travaillaient à un plan d'organisation municipale, chacun voulait commander; car en France l'amour de la liberté est un peu le goût du pouvoir. Les comités agissaient à part du

maire; l'assemblée des représentants s'élevait contre les comités, et les districts contre l'assemblée des représentants. Chacun des soixante districts s'attribuait le pouvoir législatif, et donnait le pouvoir exécutif à ses comités; ils considéraient tous comme 5 leurs subordonnés les membres de l'assemblée générale, dont ils s'accordaient le droit de casser les arrêtés.

Cette idée de souveraineté du mandant sur le délégué faisait des progrès rapides. Tous ceux qui 10 ne participaient pas à l'autorité se réunissaient en assemblées, et là se livraient à des délibérations. Les soldats discutaient à l'Oratoire, les garçons tailleur à la Colonnade, les perruquiers aux Champs-Élysées, les domestiques au Louvre. Mais 15 c'était dans le jardin du Palais-Royal surtout qu'avaient lieu les discussions les plus animées; on y examinait les matières qui occupaient les débats de l'assemblée nationale, et l'on y contrôlait ses discussions. La disette occasionnait aussi des 20 attroupements, et ceux-là n'étaient pas les moins dangereux.

L'agitation du dehors rendit orageux les débats sur le *veto*; une question fort simple acquit par là une très grande importance, et le ministère, voyant 25 combien l'effet d'une décision absolue pourrait être funeste, sentant d'ailleurs que, par le fait, le *veto illimité* et le *veto suspensif* étaient les mêmes, décida le roi à se réduire à ce dernier et à se dé-sister de l'autre. L'assemblée décrêta que le refus 30 de sanction du prince ne pourrait pas se prolonger

au delà de deux législatures, et cette décision satisfit tout le monde.

La cour profita de l'agitation de Paris pour réaliser d'autres projets. Depuis quelque temps on agissait sur l'esprit du roi. Il avait d'abord refusé de sanctionner les décrets du 4 août, quoiqu'ils fussent constituants, et qu'il ne pût dès lors que les promulguer. Après les avoir acceptés sur les observations de l'assemblée, il renouvelait les mêmes difficultés relativement à la déclaration des droits. Le but de la cour était de faire considérer Louis XVI comme opprimé par l'assemblée, et constraint de se soumettre à des mesures qu'il ne voulait pas accepter; elle supportait impatiemment sa situation, et voulait ressaisir son ancienne autorité. La fuite était le seul moyen, et il fallait la légitimer; on ne pouvait rien en présence de l'assemblée et dans le voisinage de Paris. D'un autre côté, si la cour avait intérêt à éloigner le roi de Versailles, afin qu'il pût entreprendre quelque chose, les partisans de la révolution avaient intérêt à le conduire à Paris; la faction d'Orléans, s'il en existait une, devait faire en sorte de pousser le roi à la fuite en l'intimidant, dans l'espoir que l'assemblée nommerait son chef *lieutenant général du royaume*; enfin le peuple, manquant de pain, devait espérer que le séjour du roi à Paris ferait cesser ou diminuer la disette. Toutes ces causes existant, il ne manquait plus qu'une occasion de soulèvement; la cour la fournit.

Sous le prétexte de se mettre en garde contre les mouvements de Paris, elle appela des troupes

à Versailles, doubla les gardes du corps de service, fit venir des dragons et le régiment de Flandre. Cet appareil de troupes donna lieu aux craintes les plus vives: on répandit le bruit d'un coup d'État contre-révolutionnaire, et on annonça comme prochaine la fuite du roi et la dissolution de l'assemblée.

Les officiers du régiment de Flandre, reçus avec inquiétude par la ville de Versailles, furent fêtés au château, et on les admit même au jeu de la reine. On chercha à s'assurer de leur dévouement; un repas de corps leur fut donné par les gardes du roi. Des officiers de dragons et de chasseurs qui se trouvaient à Versailles, ceux des gardes suisses, des cent-suisses, de la prévôté et l'état-major de la garde nationale y furent invités. On choisit pour lieu du festin la grande salle de spectacle, exclusivement destinée aux fêtes les plus solennelles de la cour, et qui, depuis le mariage du second frère du roi, ne s'était ouverte que pour l'empereur Joseph II. Les musiciens du roi eurent ordre d'assister à cette fête, la première que les gardes eussent encore donnée.

Pendant le repas, on porta avec enthousiasme la santé de la famille royale; celle de la nation fut omise ou rejetée. Au second service, les grenadiers de Flandre, les suisses et des dragons furent introduits pour être témoins de ce spectacle et participer aux sentiments qui animaient les convives. Les transports augmentaient d'un moment à l'autre. Tout d'un coup on annonce le roi, qui entre dans la salle du banquet en habit de chasse, suivi de

la reine tenant le dauphin dans ses bras. Des acclamations d'amour et de dévouement se font entendre; l'épée nue à la main, on boit à la santé de la famille royale; et, au moment où Louis XVI 5 se retire, la musique joue l'air: *O Richard! ô mon roi, l'univers t'abandonne!*... La scène prend alors un caractère significatif: la marche des Hulans et les vins versés avec profusion font perdre aux convives toute réserve. On sonne la charge; des 10 convives chancelants escaladent les loges comme si l'on montait à l'assaut; des cocardes blanches sont distribuées; la cocarde tricolore est, dit-on, foulée aux pieds, et cette troupe se répand ensuite dans les galeries du château, où les dames de la 15 cour lui prodiguent les félicitations et la décorent de rubans et de cocardes.

Tel fut ce fameux repas du 1^{er} octobre, que la cour eut l'imprudence de renouveler le 3.

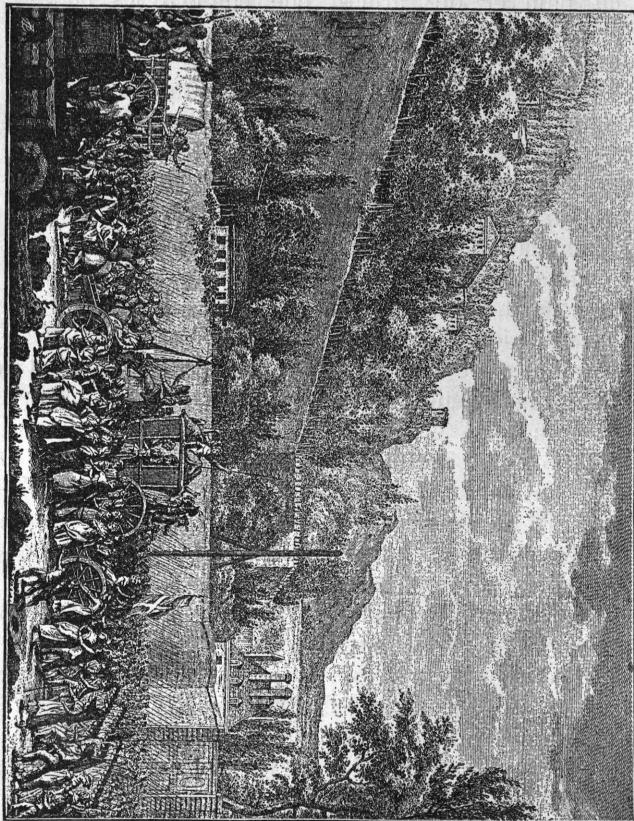
A Paris, la nouvelle du repas produisit la plus 20 grande fermentation. Dès le 4, des rumeurs sourdes, des provocations contre-révolutionnaires, la crainte des complots, l'indignation contre la cour, la frayeur croissante de la disette, tout annonçait un soulèvement; la multitude tournait déjà ses 25 regards vers Versailles. Le 5, l'insurrection éclata d'une manière violente et irrésistible; le manque absolu de farine en fut le signal. Une jeune fille entra dans un corps de garde, s'empara d'un tambour, et parcourut les rues en battant la caisse et 30 en criant: *Du pain! du pain!* elle fut bientôt entourée d'un cortège de femmes. Cette troupe s'avança vers l'Hôtel de ville en se grossissant toujours; elle

força la garde à cheval qui était aux portes de la commune, pénétra dans l'intérieur en demandant du pain et des armes; elle enfonça les portes, s'empara des armes, sonna le tocsin, et se disposa à marcher sur Versailles.⁵

Bientôt le peuple en masse fit entendre le même vœu, et le cri: *A Versailles!* devint général. Les femmes partirent les premières, sous la conduite de Maillard, un des volontaires de la Bastille. Le peuple, la garde nationale, les gardes françaises 10 demandaient à les suivre. Le commandant la Fayette s'opposa longtemps au départ; mais ce fut vainement, et ni ses efforts ni sa popularité ne purent triompher de l'obstination de la multitude. Pendant sept heures il la harangua et la tint. Enfin, impatientée de tant de retards, méconnais- 15 sant sa voix, elle allait se mettre en marche sans lui, lorsque, sentant que son devoir était de la conduire afin de la contenir, comme il avait été d'abord de l'arrêter, il obtint de la commune l'autorisation du départ, et il en donna le signal vers les sept heures du soir.²⁰

A Versailles l'agitation était moins impétueuse, mais aussi réelle: la garde nationale et l'assemblée étaient inquiètes et irritées. Le double repas 25 des gardes du corps, l'approbation que venait de lui donner la reine en disant: «*J'ai été enchantée de la journée de jeudi;*» les refus du roi d'accepter simplement la déclaration des droits de l'homme, ses temporisations concertées et le défaut des sub- 30 sistances excitaient les alarmes des représentants du peuple et les remplissaient de soupçons. Enfin,

une députation venait d'être envoyée au roi pour lui demander l'acceptation pure et simple des droits



Zug der Pariser Fischerweiber nach Versailles am 5. Oktober 1789.
Nach dem Stich von Monnet.

de l'homme et pour le conjurer de hâter l'approvisionnement de la capitale de tout son pouvoir,

lorsqu'on annonça l'arrivée des femmes conduites par Maillard.

Leur apparition inattendue, car elles avaient arrêté tous les courriers qui auraient pu l'annoncer, excita l'effroi de la cour. Les troupes de Versailles prirent les armes et entourèrent le château; mais les dispositions des femmes n'étaient point hostiles. Maillard, leur chef, les avait décidées à se présenter en suppliantes, et c'est dans cette attitude qu'elles exposèrent successivement leurs griefs à l'assemblée et au roi. Aussi les premières heures de cette tumultueuse soirée furent assez calmes. Mais il était bien difficile que des causes de troubles et d'hostilité ne survinssent pas entre cette troupe désordonnée et les gardes du corps, objet de tant d'irritation. Ceux-ci étaient placés dans la cour du château, en face de la garde nationale et du régiment de Flandre. L'intervalle qui le séparait était rempli de femmes et de volontaires de la Bastille. Au milieu de la confusion, suite inévitable d'un pareil rapprochement, une rixe s'engagea: ce fut le signal du désordre et du combat. Un officier des gardes frappa de son sabre un soldat parisien, et fut en retour atteint d'un coup de feu au bras. La garde nationale prit parti contre les gardes du corps; la mêlée devint assez vive, et aurait été sanglante sans la nuit, le mauvais temps et l'ordre que les gardes du corps reçurent d'abord de cesser le feu, puis de se retirer. Mais, comme on les accusait d'avoir été les agresseurs, l'acharnement de la multitude fut quelque temps extrême; elle fit une irruption dans leur hôtel: deux d'entre

eux furent blessés, et un autre fut sauvé avec peine.

Pendant ce désordre, la cour était consternée, la fuite du roi était mise en délibération, des voitures étaient prêtes; un piquet de la garde nationale les aperçut à la grille de l'orangerie, et, après les avoir fait rentrer, ferma la grille. D'ailleurs le roi, soit qu'il eût ignoré jusque-là les desseins de la cour, soit qu'il ne les crût pas praticables, refusa de s'évader. Des craintes se mêlaient à ses intentions pacifiques, lorsqu'il ne voulait pas repousser l'agression ou prendre la fuite. Vaincu, il redoutait le même sort que Charles I^{er} en Angleterre; absent, il craignait que le duc d'Orléans n'obtint la lieutenance du royaume. Mais, sur ces entrefaites, la pluie, la fatigue et l'inaction des gardes du corps ralentirent la fureur de la multitude, et la Fayette arriva à la tête de l'armée parisienne.

Sa présence ramena la sécurité à la cour, et les réponses du roi à la députation de Paris satisfirent la multitude et l'armée. En peu de temps, l'activité de la Fayette, le bon esprit et la discipline de la garde parisienne rétablirent l'ordre partout. Le calme reparut. Cette foule de femmes et de volontaires, vaincue par la lassitude, s'écoula; et les gardes nationaux furent les uns commis à la défense du château, les autres reçus chez leurs frères d'armes de Versailles. La famille royale rassurée, après les alarmes et les fatigues de cette pénible nuit, se livra au repos vers deux heures du matin. A cinq heures, la Fayette, après

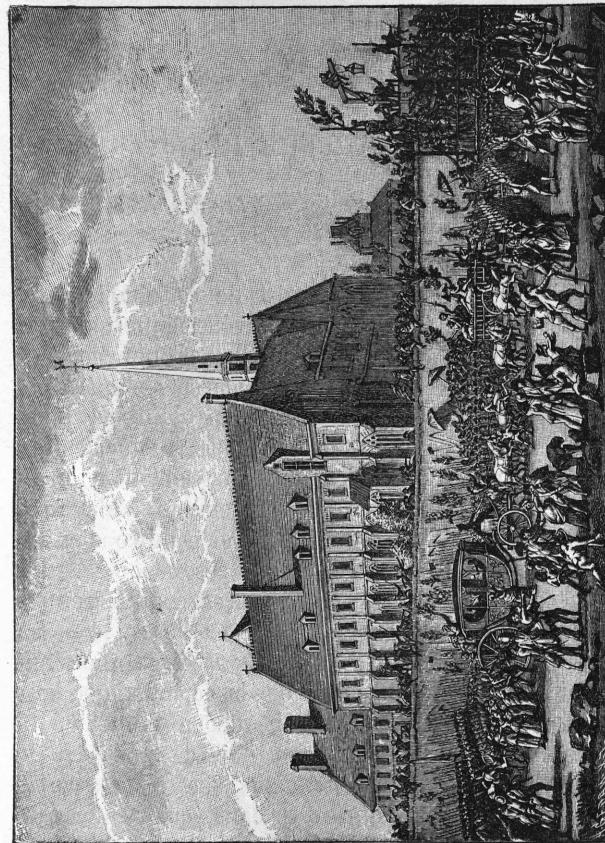
avoir visité les postes extérieurs, qui avaient été confiés à sa garde, trouvant le service bien exécuté, la ville calme, la foule dispersée ou endormie, prit aussi quelques instants de sommeil.

Mais vers six heures, quelques hommes du peuple, plus exaltés que les autres et éveillés plus tôt qu'eux, rôdaient autour du château. Ils trouvèrent une grille ouverte, avertirent leurs compagnons et pénétrèrent par cette issue. Malheureusement les postes intérieurs avaient été laissés aux gardes du corps et refusés à l'armée parisienne. Ce fatal refus causa tous les malheurs de cette nuit. La garde intérieure n'avait pas même été doublée; on avait à peine visité les grilles, et le service se faisait négligemment, comme en temps ordinaire. Ces hommes, agités de toutes les passions qui les avaient conduits à Versailles, aperçurent un garde du corps à une fenêtre, et l'assaillirent de leurs propos; il tira sur eux et blessa un des leurs. Ils se précipitèrent alors sur les gardes du corps, qui défendirent le château pied à pied et se dévouèrent avec héroïsme; l'un d'eux eut le temps d'avertir la reine, que menaçaient surtout les assaillants, et la reine s'enfuit à demi nue auprès du roi. Le tumulte et les dangers étaient extrêmes dans le château.

La Fayette, averti de l'invasion de la demeure royale, monta à cheval et se dirigea en toute hâte vers le lieu du danger. Il rencontra sur la place des gardes du corps entourés de furieux qui voulaient les massacrer. Il se jeta au milieu d'eux, appela à lui quelques gardes françaises qui n'étaient

pas éloignés, et, après avoir dispersé les assaillants et sauvé les gardes du corps, il se rendit précipitamment au château. Il le trouva déjà secouru par les grenadiers des gardes françaises, qui, au 5 premier bruit du tumulte, étaient accourus et avaient protégé les gardes du corps, dont plusieurs avaient été cruellement égorgés, contre la furie meurtrière des Parisiens.

Mais la scène n'était point terminée; la foule 10 rassemblée dans la cour de marbre, sous le balcon du roi, le demandait à grands cris; le roi parut. On demanda son départ pour Paris, il promit d'y aller avec sa famille, et l'on couvrit cette nouvelle d'applaudissements. La reine était résolue à le 15 suivre; mais les préventions étaient si fortes contre elle, que le voyage n'était pas sans danger; il fallait la réconcilier avec la multitude. La Fayette lui proposa de l'accompagner au balcon; après avoir hésité, elle s'y décida. Ils parurent ensemble, 20 et pour se faire entendre d'un signe à cette foule tumultueuse, pour vaincre ses animosités, réveiller son enthousiasme, la Fayette baissa avec respect la main de la reine; la foule répondit par ses acclamations. Il restait encore à faire la paix des 25 gardes du corps: la Fayette s'avança avec un d'eux, plaça sur son chapeau sa propre cocarde tricolore, et l'embrassa à la vue du peuple, qui s'écria: *Vivent les gardes du corps!* Ainsi finit cette scène. La famille royale partit pour Paris, escortée par 30 l'armée et par ses gardes mêlés avec elle.



Zug des Königs und der Königin von Versailles nach Paris
am 6. Oktober 1789.
Nach dem gleichzeitigen Stich von Monnet.

CHAPITRE III.

*Depuis le 6 octobre 1789 jusqu'à la mort de Mirabeau,
en avril 1791.*

L'époque qui fait le sujet de ce chapitre fut moins remarquable par les événements que par la séparation de plus en plus prononcée des partis. A mesure que des changements s'opéraient dans l'État et dans les lois, ceux dont ils blessaient les intérêts ou les opinions se déclaraient contre eux. Il semble que l'assemblée n'aurait point dû opérer tant de changements à la fois, pour ne pas se faire un si grand nombre d'ennemis; mais ses plans généraux, ses besoins et les menées mêmes de ses adversaires conduisirent à toutes ces innovations.

Après les 5 et 6 octobre, la représentation nationale avait suivi le roi dans la capitale, que leur présence commune avait beaucoup contribué à calmer. Le peuple était satisfait de posséder le roi; les motifs qui excitaient son effervescence avaient cessé. Le duc d'Orléans, qui, à tort ou à raison, était considéré comme le machinisateur de l'insurrection, venait d'être éloigné; il avait consenti à se rendre en Angleterre avec une mis-

sion. La Fayette était décidé à maintenir l'ordre; la garde nationale, animée du meilleur esprit, acquérait chaque jour l'habitude de la discipline et de l'obéissance; la municipalité sortait de la première confusion de son établissement, et commençait à prendre de l'autorité. Il ne restait plus qu'une cause de troubles, la disette. Malgré le dévouement et la prévoyance du comité chargé des approvisionnements, des attroupements journaliers menaçaient la tranquillité publique. Le peuple, si facile à tromper lorsqu'il souffre, égorgea un boulanger nommé *François*, qui lui fut injustement désigné comme un accapareur. On proclama, le 21 octobre, une loi martiale, qui autorisait la municipalité à faire usage de la force pour dissiper les attroupements après avoir sommé les citoyens de se retirer.

La puissance était entre les mains d'une classe intéressée à l'ordre; les communes et les gardes nationales étaient soumises à l'assemblée; l'obéissance à la loi était la passion de cette époque. Les députés, de leur côté, n'aspiraient plus qu'àachever la constitution et à effectuer la réorganisation de l'État. Ils avaient d'autant plus besoin de se hâter que les ennemis de l'assemblée se servirent de ce qui restait de l'ancien régime pour lui susciter des embarras. Aussi répondit-elle à chacune de leurs tentatives par un décret qui, en changeant l'ancien ordre de choses, les priva d'un de leurs moyens d'attaque.

Elle commença par distribuer le royaume d'une manière plus égale et plus régulière. Les provinces,

qui avaient vu avec regret la perte de leurs priviléges, formaient de petits États, dont l'étendue était trop vaste et l'administration trop indépendante. Il importait de réduire leur dimension, 5 de changer leurs noms et de les soumettre au même régime. Le 22 décembre, l'assemblée adopta à cet égard le projet conçu par Sieyès.

La France fut divisée en quatre-vingt-trois départements, à peu près égaux en étendue et en 10 population; le département fut divisé en districts, le district en cantons. On régla leur administration d'une manière uniforme et hiérarchique. Le département eut un conseil administratif, composé de trente-six membres, et un directoire exécutif 15 composé de cinq: comme le nom l'indique, les fonctions de l'un furent de décider, celles de l'autre d'agir. Le district fut organisé de même, quoique sur un plus petit pied. Le canton, composé de cinq ou six paroisses, fut une division électorale, 20 et non administrative.

Telle fut l'institution du département. Il restait à régler celle de la commune: l'administration de cette dernière fut confiée à un conseil général et à une municipalité, composés de membres dont le 25 nombre fut proportionné à la population des villes.

La révolution avait commencé par les finances et n'avait pas pu faire cesser encore les embarras qui l'avaient produite. Necker avait proposé des moyens provisoires, qui avaient été adoptés de confiance et presque sans discussion. Un premier emprunt de trente millions, décrété le 9 août, 30 n'avait pas réussi; un emprunt postérieur de quatre-

vingts millions, décrété le 27 du même mois, avait été insuffisant. Les impôts étaient réduits ou abolis, et ils ne produisaient presque rien à cause de la difficulté de leur perception. Il devenait inutile de recourrir à la confiance publique qui refusait ses 5 secours; et en septembre Necker avait proposé, comme unique moyen, une contribution extraordinaire du quart du revenu, une fois payé. Chaque citoyen devait le fixer lui-même en employant cette formule de serment si simple et qui 10 peint si bien ces premiers temps de loyauté et de patriotisme: *Je déclare avec vérité.*

Ce fut alors que Mirabeau fit décerner à Necker une véritable dictature financière. Il parla des besoins urgents de l'État, des travaux de l'assemblée 15 qui ne lui permettaient pas de discuter le plan du ministre et qui lui interdisaient d'en examiner un autre, de l'habileté de Necker, qui promettait la réussite du sien; et il pressa l'assemblée de se décharger sur lui de la responsabilité du succès, 20 en l'adoptant de confiance.

Mais cette ressource n'avait produit qu'un soulagement momentané. Les finances de la révolution dépendaient d'une mesure plus hardie et plus vaste; il fallait non seulement faire subsister la révolution, mais encore combler l'immense déficit qui retardait sa marche et menaçait son avenir. Il ne restait qu'un moyen, celui de déclarer nationales les propriétés ecclésiastiques, et de les vendre à la décharge de l'État. 30

Pour rendre l'Église nationale, on voulait faire salarier le clergé par l'État, et lui reprendre ses

biens, en lui accordant une dotation convenable. Voici comment fut conduite cette grande opération qui détruisit l'ancien régime ecclésiastique.

Un des besoins les plus pressants était l'abolition des dîmes. Comme c'était un impôt payé au clergé par le peuple des campagnes, le sacrifice devait tourner au profit de ceux qui en étaient écrasés. Aussi, après les avoir déclarées rachetables dans la nuit du 4 août, on les supprima sans équivalent le 11 du même mois; le clergé s'y opposa d'abord, mais il eut ensuite le bon esprit d'y consentir.

Peu de temps après, la discussion commença sur la propriété des biens ecclésiastiques. L'évêque d'Autun, Talleyrand, proposa au clergé d'y renoncer en faveur de la nation, qui les emploierait à l'entretien des autels et au paiement de sa dette. Il établit la justice et la convenance de cette mesure, et il montra les grands avantages qui en résulteraient pour l'État. Le clergé se souleva contre cette proposition. La discussion fut très vive, et l'on décida, malgré sa résistance, qu'il n'était pas propriétaire, mais simple dépositaire des biens consacrés aux autels par la piété des rois ou des fidèles, et que la nation, en fournant au service, devait rentrer dans les biens. Le décret qui les mit à sa disposition fut porté le 2 décembre 1789.

Il était difficile de consommer cette vente, qui ne pouvait cependant pas être retardée, le trésor ne subsistant que d'anticipations, et la caisse d'escompte, qui lui fournissait ses billets, commençant à perdre tout crédit, à cause de la grande quan-

tité de ses émissions. Les besoins de cette année et de l'année suivante exigeaient une vente de



Talleyrand.

Gemalt von Gérard, gest. von Boucher.

quatre cents millions de ces biens: pour la faciliter, la municipalité de Paris fit une soumission considé-

rable, et les municipalités du royaume suivirent l'exemple de celle de Paris. Elles devaient remettre au trésor l'équivalent des biens qu'elles recevaient de l'État pour les vendre aux particuliers; mais elles manquaient d'argent, et elles ne pouvaient pas en verser le prix, puisqu'elles n'avaient pas encore d'acheteurs. Que firent-elles alors? elles fournirent des billets municipaux, destinés à rembourser les créanciers publics, jusqu'à ce qu'elles eussent acquis les fonds nécessaires pour retirer ces billets. Lorsqu'on en fut arrivé là, on comprit qu'au lieu de ces billets municipaux il valait mieux créer des billets d'État qui eussent un cours forcé et qui fissent fonction de monnaie: c'était simplifier l'opération en la généralisant. Ainsi naquirent les assignats.

Les tentatives contre-révolutionnaires se multiplièrent vers le même temps au dehors de l'assemblée. On essaya de séduire ou de désorganiser l'armée; mais l'assemblée prit de sages mesures à cet égard: elle attacha les troupes à la révolution, en rendant les grades et l'avancement indépendants de la cour et des titres nobiliaires.

Un dessein moins impraticable fut celui d'enlever le roi et de le conduire à Péronne. Le marquis de Favras, avec l'appui de *Monsieur*, frère du roi, s'apprétait à l'exécuter lorsqu'il fut découvert. Le Châtelet condamna à mort cet intrépide aventurier, qui manqua son entreprise parce qu'il y mit trop d'appareil. L'évasion du roi, après les événements d'octobre, ne pouvait plus avoir

lieu que d'une manière furtive, comme elle fut tentée plus tard.

La cour était dans une position équivoque et embarrassée. Elle encourageait toutes les entreprises contre-révolutionnaires, elle n'en avouait aucune; elle sentait plus que jamais sa faiblesse et sa dépendance de l'assemblée, et tout en désirant de s'y soustraire, elle craignait de "le tenter, parce que le succès lui paraissait difficile.

Mirabeau avait depuis peu traité avec elle.¹⁰ Après avoir été un des principaux auteurs des réformes, il voulait leur donner de la stabilité en enchaînant les factions; son but était de convertir la cour à la révolution, et non de livrer la révolution à la cour. L'appui qu'il offrit était constitutionnel; il ne pouvait pas en proposer d'autre, car sa puissance tenait à sa popularité, et sa popularité à ses principes. Mais il eut le tort de le faire acheter; si ses immenses besoins ne lui avaient pas fait accepter de l'argent et vendre ses conseils,²⁰ il n'eût pas été plus blâmable que l'inaltérable la Fayette, les Lameth et les Girondins, qui s'abouchèrent successivement avec elle. Mais ni les uns ni les autres n'acquièrent jamais la confiance absolue de la cour, qui ne recourait à eux que comme à un pis aller. Elle tentait, par leur moyen, de suspendre la révolution, tandis que, par celui des adversaires de la révolution, elle espérait la détruire. De tous les chefs populaires, Mirabeau fut peut-être celui qui exerça le plus d'ascendant³⁰ sur la cour, parce qu'il était le plus entraînant et le plus fort.

Le 14 juillet approchait: ce jour était pour la nation l'anniversaire de sa délivrance; on se préparait à le célébrer par une solennité qui élevât l'âme des citoyens et resserrât les liens communs.

5 Une confédération de tout le royaume devait avoir lieu dans le Champ de Mars; et là, en plein air, des députés envoyés par les quatre-vingt-trois départements, la représentation nationale, la garde parisienne et le monarque devaient prêter serment 10 à la constitution. Pour préluder à cette fête patriotique, les membres populaires de la noblesse proposèrent l'abolition des titres, et l'assemblée vit se renouveler une séance semblable à celle du 4 août. Les titres, les armoiries, les livrées, les 15 ordres de chevalerie furent abolis le 20 juin, et la vanité perdit ses priviléges comme le pouvoir avait perdu les siens.

Le 14 juillet arriva, la révolution eut peu de journées si belles; le temps seul ne répondit point 20 à cette magnifique fête. Les députés de tous les départements furent présentés au roi, qui les accueillit avec beaucoup d'affabilité.

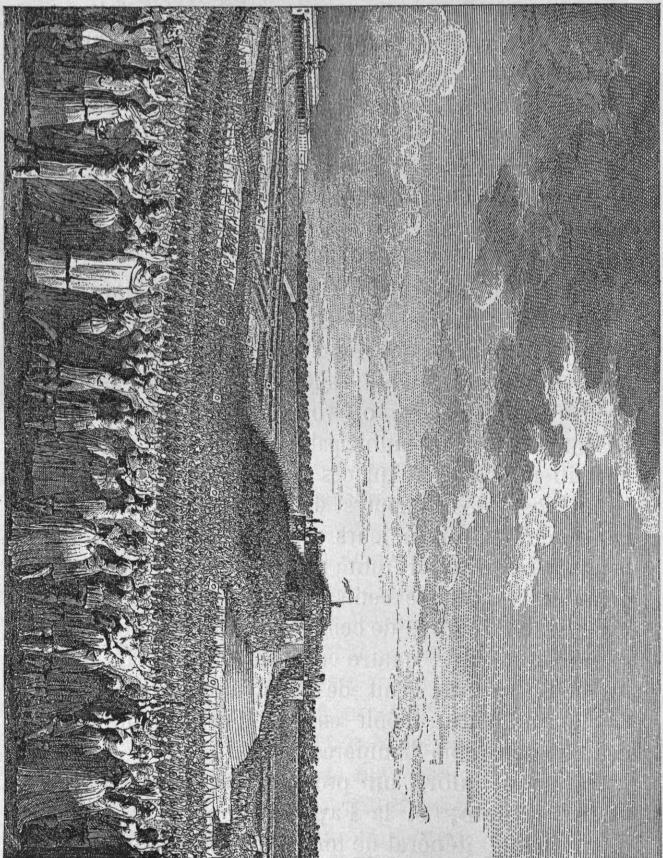
C'était dans le Champ de Mars que devait avoir lieu la fédération; les immenses préparatifs de cette 25 fête venaient à peine d'être terminés. Paris entier avait concouru pendant plusieurs semaines aux travaux, afin que tout fût prêt le 14. Le matin, à sept heures, le cortège des électeurs, des représentants de la commune, des présidents des districts, 30 de l'assemblée nationale, de la garde parisienne, des députés de l'armée, des fédérés, des départements partit avec ordre de l'emplacement de la Bastille.

La présence de tous les corps nationaux, les bannières flottantes, les inscriptions patriotiques, les costumes variés, les sons de la musique, l'allégresse du peuple, rendaient ce cortège imposant. Il traversa la ville et passa la Seine au milieu d'une 5 salve d'artillerie, sur un pont de bateaux qu'on avait jeté la veille. Il entra dans le Champ de Mars en passant sous un arc de triomphe décoré d'inscriptions patriotiques. Chaque corps se mit, avec ordre et au bruit des applaudissements, à la 10 place qui lui était destinée.

Le vaste emplacement du Champ de Mars était entouré de gradins de gazon occupés par quatre cent mille spectateurs. Au milieu s'élevait un autel à la manière antique; autour de l'autel, sur un 15 vaste amphithéâtre, on voyait le roi, sa famille, l'assemblée et la municipalité; les fédérés des départements étaient placés par ordre sous leurs bannières; les députés de l'armée et la garde nationale étaient à leurs rangs et sous leurs dra- 20 peaux. L'évêque d'Autun monta sur l'autel en habits pontificaux; quatre cents prêtres, revêtus d'aubes blanches et décorés de ceintures tricolores flottantes, se postèrent aux quatre coins de l'autel. La messe fut célébrée au bruit des instruments militaires: 25 l'évêque d'Autun bénit ensuite l'oriflamme et les quatre-vingt-trois bannières.

Il se fit alors un profond silence dans cette vaste enceinte; et la Fayette, nommé ce jour-là commandant général de toutes les gardes nationales 30 du royaume, s'avança le premier pour prêter le serment civique. Il fut porté entre les bras des

grenadiers sur l'autel de la patrie, au milieu des acclamations du peuple; et il dit d'une voix élevée,



en son nom, au nom des troupes et des fédérés:
— «Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation,

à la loi et au roi, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi, et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité.» Aussitôt les salves de l'artillerie,⁵ les cris prolongés de *vive la nation! vive le roi!* les sons de la musique se mêlèrent ensemble. Le président de l'assemblée nationale prêta le même serment, et tous les députés le répétèrent à la fois.

Alors Louis XVI se leva, et dit: «Moi, roi des Français, je jure d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par l'acte constitutionnel de l'État à maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par moi.» La reine entraînée¹⁵ leva le dauphin dans ses bras, et le montrant au peuple: «Voilà mon fils; il se réunit ainsi que moi dans les mêmes sentiments.» Au même instant, les bannières s'abaissèrent, les acclamations du peuple se firent entendre: les sujets crurent à la sincérité du monarque, le monarque à l'attachement des sujets, et on termina cette heureuse journée par un cantique d'actions de grâces.

La fédération ne fit que suspendre les hostilités des partis. On recommença de petites intrigues tant dans l'assemblée qu'au dehors. Le duc d'Orléans était revenu de sa mission, ou, pour mieux dire, de son exil. L'information sur les journées des 5 et 6 octobre, dont on l'accusait d'être l'auteur avec Mirabeau, avait été conduite par le Châtelet. Cette procédure, qui avait été suspendue, fut alors reprise. La cour, par cette attaque, se

montra de nouveau imprévoyante; car il fallait démontrer l'accusation ou ne pas l'entamer. L'assemblée, qui était décidée à livrer les coupables, si elle en avait trouvé, déclara qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre; et Mirabeau, après une foudroyante sortie contre cette procédure, força le côté droit au silence, et demeura triomphant d'une accusation qu'on n'avait élevée que pour l'effrayer.

On n'attaquait pas seulement quelques députés, mais l'assemblée elle-même. La cour intriguait contre elle. Des libellistes soudoyés faisaient vendre à sa porte des écrits propres à lui enlever le respect du peuple; les ministres blâmaient et contraignaient sa marche. Necker, que le souvenir de son ancien ascendant poursuivait toujours, lui adressait des mémoires, dans lesquels il combattait ses décrets et lui donnait des conseils. Ce ministre ne pouvait pas s'accoutumer à un rôle secondaire, il ne voulait pas suivre les plans brusques de l'assemblée, entièrement contraires à ses idées de réformes successives. Enfin, convaincu ou lassé de l'inutilité de ses efforts, Necker partit de Paris après avoir donné sa démission le 4 septembre 1790; et il traversa obscurément les provinces que quatorze mois auparavant il avait parcourues en triomphantur.

D'un autre côté, la noblesse, qui avait reçu un nouveau sujet de mécontentement par l'abolition des titres, continua ses tentatives contre-révolutionnaires. Comme elle ne parvenait pas à soulever le peuple, qui, par sa position, trouvait les changements nouveaux très avantageux, elle recourut à

un autre moyen qui lui parut plus sûr: elle quitta le royaume pour y rentrer ensuite, en mettant l'Europe dans sa querelle.

Mais, en attendant que l'émigration pût s'organiser, en attendant qu'elle trouvât à la révolution des ennemis étrangers, elle continua à lui en susciter dans l'intérieur du royaume. Les troupes étaient depuis quelque temps travaillées en sens divers, comme il a été dit plus haut. Le nouveau code militaire était favorable aux soldats: les grades ¹⁰ accordés auparavant à la noblesse, il les donnait à l'ancienneté. La plupart des officiers étaient attachés au régime détruit, et ils ne s'en cachaient pas. Obligés de prêter le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, qui était devenu le serment commun, les uns quittaient l'armée et allaient grossir les rangs de l'émigration; les autres cherchaient à gagner les soldats à leur parti.

Le général marquis de Bouillé était de ce nombre; après avoir longtemps refusé le serment civique, il l'avait enfin prêté dans cette intention. Il avait sous son commandement des troupes assez nombreuses; il était près de la frontière du Nord; habile, résolu, attaché au roi, ennemi de la révolution telle qu'elle était devenue, quoique partisan d'une réforme, ce qui le rendit par la suite suspect à Coblenz, il maintint son armée séparée des citoyens, afin qu'elle demeurât fidèle, et qu'elle ne prît pas l'esprit d'insubordination qu'ils communiquaient aux troupes. Il sut aussi conserver, par une conduite ménagée et par l'ascendant d'un grand caractère, la confiance et l'attachement des soldats.

Les adversaires de la révolution triomphaient à la vue des difficultés qui embarrassaient l'assemblée nationale. Il fallait, selon eux, qu'elle se mît dans la dépendance de la multitude, ou qu'elle se privât de son appui; et, dans l'un et l'autre cas, le trajet à l'ancien régime leur paraissait devoir être court et facile. Le clergé y aida pour sa part: la vente de ses biens, qu'il entrava de toutes les manières, s'effectuait à un prix supérieur même à celui qui avait été fixé. Le peuple, délivré de la dîme et rassuré sur la dette nationale, était loin de se prêter aux ressentiments des évêques.

Le peuple était recherché par tous les partis; on le courtisait comme le souverain de ces temps. Après avoir tenté d'agir sur lui par la religion, on mit en usage un autre moyen, tout-puissant alors, celui des clubs. Les clubs étaient, à cette époque, des réunions privées dans lesquelles on discutait sur les mesures du gouvernement, sur les affaires de l'État et sur les décrets de l'assemblée; leurs délibérations n'avaient aucune autorité, mais elles n'étaient pas sans influence.

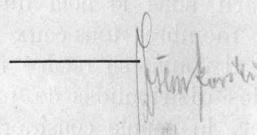
Le premier club avait dû son origine aux députés bretons, qui déjà à Versailles s'assemblaient entre eux pour concerter leurs démarches. Lorsque la représentation nationale se transporta de Versailles à Paris, les députés bretons et ceux de l'assemblée qui pensaient comme eux tinrent leurs séances dans l'ancien couvent des Jacobins, qui donna son nom à leur réunion. Elle ne cessa pas d'abord d'être une assemblée préparatoire; mais, comme tout ce qui existe s'étend, le club des

Jacobins ne se contenta pas d'influencer l'assemblée; il voulut encore agir sur la municipalité et sur le peuple, et il admit comme sociétaires des membres de la commune et de simples citoyens. Son organisation devint plus étendue, son action plus forte; ses séances furent régulièrement publiées dans les journaux; il fit des affiliations dans les provinces, et il éleva à côté de la puissance légale une autre puissance, qui commença par la conseiller et finit presque par la conduire.

Le club des Jacobins, en perdant son caractère primitif et en devenant une assemblée populaire, avait été abandonné par une partie de ses fondateurs. Ceux-ci avaient établi une société sous le nom de club de 89. Sieyès, Chapelier, la Fayette, la Rochefoucauld, le dirigeaient, comme les Lameth et Barnave dirigeaient celui des Jacobins. Mirabeau faisait partie de l'un et de l'autre, et y était également recherché. Ces clubs, dont l'un dominait dans l'assemblée et l'autre sur le peuple, étaient attachés à l'ordre nouveau, quoique à divers degrés. Le parti aristocratique voulut attaquer la révolution avec ses propres armes; il ouvrit des clubs royalistes pour les opposer aux clubs populaires. Celui qui fut établi le premier, sous le nom de club des *Impartiaux*, ne put pas se soutenir, parce qu'il ne s'adressait à aucune opinion. Ayant reparu sous le nom de club *Monarchique*, il eut pour membres tous ceux dont il représentait les vœux. Il voulut se rendre favorable le peuple, il lui fit des distributions de pain; mais, loin de les accepter, le peuple considéra cet établissement

comme une manœuvre contre-révolutionnaire; il en troubla les séances, et le força à changer plusieurs fois le lieu de ses réunions. Enfin l'autorité municipale se vit obligée, en janvier 1791, de fermer ce club, devenu l'occasion d'émeutes fréquentes.

Mirabeau ne jouit pas longtemps d'une popularité dont il se croyait si sûr. Il finit en peu de jours une vie usée par les passions et dans les travaux. Sa mort, survenue le 2 avril 1791, parut 10 une calamité publique; tout Paris assista à ses funérailles, la France porta son deuil, et ses restes furent déposés dans la demeure qui venait d'être consacrée aux grands hommes, au nom de la patrie reconnaissante. Il n'eut point de successeur en puissance et en popularité, et après sa mort, dans les discussions difficiles, les regards de l'assemblée se dirigèrent encore sur le siège d'où partait cette parole souveraine qui terminait ses débats. Mirabeau, après avoir aidé la révolution de son audace 20 dans ses temps d'épreuve, et de sa puissante raison depuis sa victoire, mourut à propos. Il roulait dans sa tête de vastes desseins: il voulait renforcer le trône et consolider la révolution, deux choses bien difficiles en pareil temps. Il est à craindre que la 25 royauté, s'il l'eût rendue indépendante, n'eût voulu soumettre la révolution, ou, s'il eût échoué, que la révolution n'eût aboli la royauté.



CHAPITRE IV.

Depuis le mois d'avril 1791 jusqu'au 30 septembre, terme de l'assemblée constituante.

Une coalition générale se forma bientôt contre la révolution française: l'Autriche y entra dans l'espoir de s'agrandir; l'Angleterre dans celui de se venger de la guerre d'Amérique et de se préserver de l'esprit de révolution; la Prusse pour 5 raffermir le pouvoir absolu menacé et s'étendre en occupant son armée oisive; les Cercles de l'Allemagne pour redonner à quelques-uns de leurs membres les droits féodaux, dont l'abolition de ce régime les avait privés en Alsace; le roi de Suède, 10 qui s'était fait le chevalier de l'arbitraire, pour le rétablir en France, comme il venait de le rétablir dans son propre pays; la Russie pour achever sans trouble le partage de la Pologne, tandis que l'Europe serait occupée ailleurs; enfin tous les sou- 15 verains de la maison de Bourbon par intérêt de pouvoir et par attachement de famille. Les émigrés les encourageaient dans ces projets et les excitaient à l'invasion. Selon eux, la France était sans armée, ou du moins sans chefs, dénuée d'argent, livrée 20 au désordre, lasse de l'assemblée, disposée à l'an-

cien régime, et elle n'avait ni moyens ni envie de se défendre. Ils arrivaient en foule pour prendre part à cette courte campagne, et ils se formaient en corps organisés, sous le prince de Condé, à Worms; 5 sous le comte d'Artois, à Coblenz.

Le comte d'Artois hâtait surtout les déterminations des cabinets. L'empereur Léopold était en Italie; le comte d'Artois se transporta auprès de lui avec Calonne, qui lui servait de ministre, et le 10 comte Alphonse de Durfort, qui avait été son intermédiaire avec la cour des Tuilleries et lui avait rapporté l'autorisation du roi de traiter avec Léopold. La conférence eut lieu à Mantoue, et le comte de Durfort vint remettre à Louis XVI, au nom de 15 l'empereur, une déclaration secrète par laquelle on lui annonçait les secours prochains de la coalition.

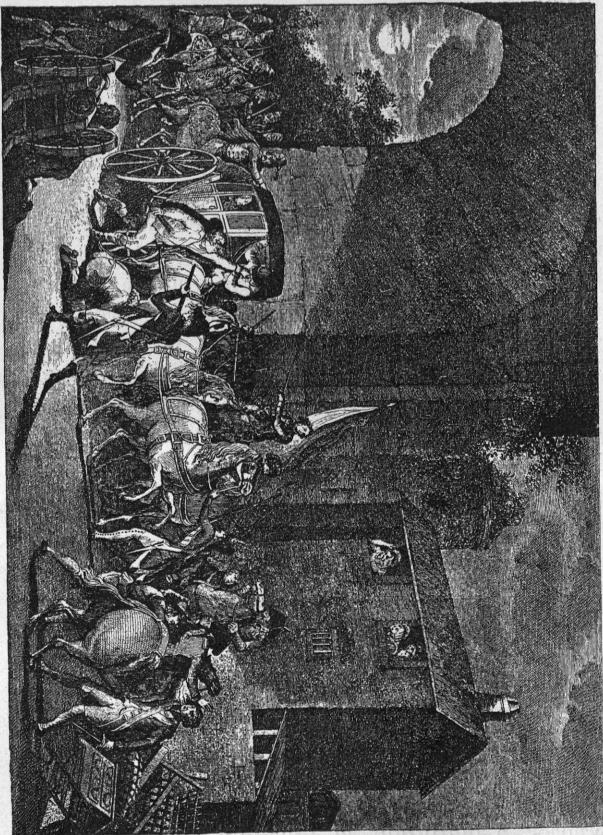
Louis XVI, soit qu'il ne voulût pas se mettre entièrement à la merci de l'étranger, soit qu'il craignît l'ascendant que le comte d'Artois, s'il revenait à la tête de l'émigration victorieuse, prendrait sur le gouvernement qu'il aurait rétabli, aima mieux relever la monarchie tout seul. Il avait dans le général marquis de Bouillé un partisan dévoué et habile, qui condamnait à la fois l'émigration et 20 l'assemblée, et qui lui promettait un refuge et un appui dans son armée. Depuis quelque temps une correspondance secrète avait lieu entre lui et le roi: Bouillé préparait tout pour le recevoir. Sous prétexte d'un mouvement de troupes ennemis sur 25 la frontière, il établit un camp à Montmédy; il plaça des détachements sur la route, que devait suivre le roi, pour lui servir d'escorte; et comme

il fallait un motif à ces dispositions, il prit celui de protéger la caisse destinée au payement des troupes.

De son côté, la famille royale fit en secret tous les préparatifs du départ; peu de personnes en 5 furent instruites; aucune démarche ne le trahit. Louis XVI et la reine affectèrent au contraire tout ce qui pouvait en éloigner le soupçon, et le 20 juin, dans la nuit, au moment fixé pour le départ, ils quittèrent le château un à un et déguisés. Ils 10 échappèrent à la surveillance des gardes, se rendirent sur le boulevard, où une voiture les attendait, et se mirent en route dans la direction de Châlons et de Montmédy.

Le lendemain, à la nouvelle de cette évasion, 15 Paris fut d'abord saisi de stupeur; bientôt l'indignation prit le dessus; des groupes se formaient, le tumulte allait en croissant. Ceux qui n'avaient pas empêché la fuite étaient accusés de l'avoir favorisée; la défiance n'épargnait ni la Fayette ni 20 Bailly. On voyait dans cet événement l'invasion de la France, le triomphe de l'émigration, le retour à l'ancien régime, ou bien une longue guerre civile. Mais la conduite de l'assemblée redonna bientôt du calme et de la sécurité aux esprits. Elle prit 25 toutes les mesures qu'exigeait une conjoncture si difficile; elle manda à sa barre les ministres et les principaux dépositaires de l'autorité, calma le peuple par une proclamation, fit prendre des précautions propres à maintenir la tranquillité publique, s'empara du pouvoir exécutif, chargea le ministre des affaires extérieures, Montmorin, de faire part aux

puissances de l'Europe de ses intentions pacifiques, envoya des commissaires aux troupes pour s'assurer



Flucht Ludwigs XVI. Gez. von J. Balthuis, gest. von B. Vinkelaer.

d'elles et recevoir leur serment non plus au nom du roi, mais au sien; enfin elle fit partir pour les

départements l'ordre d'arrêter quiconque sortirait du royaume.

Cependant Louis XVI et sa famille approchaient du terme de leur voyage. Le succès des premières journées, l'éloignement de Paris, rendirent le roi moins réservé et plus confiant; il eut l'imprudence de se montrer; il fut reconnu et arrêté à Varennes le 21. Dans un instant toutes les gardes nationales furent sur pied; les officiers des détachements postés par Bouillé voulurent vainement délivrer le roi; 10 les dragons et les hussards craignirent ou refusèrent de les seconder. Bouillé, averti de ce funeste accident, accourut lui-même à la tête d'un régiment de cavalerie. Mais il n'était plus temps; lorsqu'il arriva à Varennes, le roi en était parti depuis plusieurs heures; ses escadrons étaient fatigués et refusaient d'aller plus avant. Les gardes nationales étaient partout sous les armes, et il ne lui resta plus, après le mauvais succès de son entreprise, 15 qu'à quitter l'armée et la France.

20

L'assemblée, en apprenant l'arrestation du roi, envoya pour commissaires auprès de lui trois de ses membres, Pétion, Latour-Maubourg et Barnave; ils joignirent la famille royale à Épernay, et revinrent avec elle. Ce fut pendant ce voyage que 25 Barnave, touché du bon sens de Louis XVI, des prévenances de Marie-Antoinette et du sort de toute cette famille royale si abaissée, lui témoigna le plus vif intérêt. Dès ce jour il lui prêta ses conseils et son appui. Le cortège, en arrivant à Paris, 30 traversa une foule immense, qui ne fit entendre

25

30



Barnave.

Nach einem gleichzeitigen Stiche.

ni applaudissements ni murmures et qui garda un long silence improbateur.

Le roi fut provisoirement suspendu; on lui donna une garde ainsi qu'à la reine; des commissaires furent nommés pour l'interroger. Tous les partis s'agitèrent; les uns voulaient le maintenir sur le trône malgré sa fuite; les autres prétendaient qu'il avait abdiqué en condamnant, dans un manifeste adressé aux Français lors de son départ, 5 et la révolution et les actes émanés de lui pendant cette époque, qu'il appelait un temps de captivité.

Le parti républicain commençait alors à paraître.

Jusque-là il avait été ou dépendant ou caché, parce qu'il n'avait pas eu d'existence propre ou de prétexte pour se montrer. Les partisans de l'ordre nouvellement établi se rapprochèrent à cette époque, et renoncèrent à des dissidences, qui n'étaient pas sans inconveniit pour leur cause, alors même que l'assemblée était toute-puissante, et qui devenaient périlleuses au moment où l'émigration la menaçait d'un côté et la multitude de l'autre. Mirabeau n'était plus; le centre sur lequel s'appuyait cet éloquent tribun et qui formait la portion la moins ambitieuse de l'assemblée et la plus attachée aux principes, pouvait, en étant réuni aux Lameth, rétablir Louis XVI et la monarchie constitutionnelle, et s'opposer aux débordements populaires.

Cette alliance s'opéra: les Lameth s'entendirent avec d'André et les principaux membres du centre, s'abouchèrent avec la cour, et ouvrirent le club des Feuillants pour l'opposer à celui des Jacobins.

Les Lameth essayèrent à leur tour les reproches de la multitude, qui ne voyait que leur alliance avec la cour sans en examiner les conditions. Mais, soutenus par tous les constitutionnels, ils étaient les plus forts dans l'assemblée, et il leur importait de rétablir au plus tôt le roi, afin de faire cesser une controverse qui menaçait l'ordre nouveau, en autorisant le parti républicain à demander la déchéance tant que durerait la suspension. Les commissaires chargés d'interroger Louis XVI lui dirent eux-mêmes une déclaration qu'ils présentèrent en son nom à l'assemblée, et qui adoucit le mau-

vais effet de sa fuite. Le rapporteur déclara, au nom des sept comités chargés de l'examen de cette grande question, qu'il n'y avait pas lieu de mettre Louis XVI en jugement ni de prononcer contre lui 5 la déchéance.

La discussion qui suivit ce rapport fut longue et animée; les efforts du parti républicain, malgré leur opiniâtreté, furent sans résultat. La plupart de ses orateurs parlèrent: ils voulaient la déposition, 10 ou une régence, c'est-à-dire le gouvernement populaire ou un acheminement vers lui. Barnave, après avoir combattu tous leurs moyens, finit son discours par ces remarquables paroles: «Régénérateurs de l'empire, suivez invariablement votre ligne. Vous 15 avez montré que vous aviez le courage de détruire les abus de la puissance; vous avez montré que vous aviez tout ce qu'il faut pour mettre à la place de sages et d'heureuses institutions; prouvez que vous avez la sagesse de les protéger et de 20 les maintenir. Vous êtes puissants, soyez sages, soyez modérés; c'est là que sera le terme de votre gloire; c'est ainsi que vous montrerez que, dans des circonstances diverses, vous savez employer des talents, des moyens et des vertus diverses.»

25 L'Assemblée se rangea de l'avis de Barnave. Mais, pour calmer le peuple et afin de pourvoir à la sécurité future de la France, elle décrêta que le roi aurait de fait abdiqué la couronne, s'il rétractait son serment à la constitution après l'avoir 30 prêté, s'il se mettait à la tête d'une armée pour faire la guerre à la nation, ou s'il souffrait que quelqu'un la fit en son nom; qu'alors, redevenu

simple citoyen, il cesserait d'être inviolable et pourrait être accusé pour les actes postérieurs à son abdication.

Le jour où ce décret fut adopté par l'assemblée, les chefs du parti républicain excitèrent la multitude. Comme le lieu des séances était entouré par la garde nationale, l'assemblée ne put être ni envahie ni intimidée. Les agitateurs, hors d'état d'empêcher le décret, insurgèrent le peuple contre lui. Ils firent une pétition dans laquelle ils méconnaissaient la compétence de l'assemblée, en appelaient à la souveraineté de la nation, considéraient Louis XVI comme déchu depuis qu'il s'était évadé, et demandaient son remplacement. Cette pétition, rédigée par Brissot, auteur du *Patriote français* et 15 président du comité des recherches de la ville de Paris, fut portée le 17 juillet au Champ de Mars, sur l'autel de la patrie: une foule immense vint la signer. L'assemblée avertie manda la municipalité à sa barre, et lui enjoignit de veiller à la tranquillité publique. La Fayette marcha contre l'attroupement, et parvint à le dissiper une première fois sans effusion de sang. Les officiers municipaux s'établirent aux Invalides, mais, dans le même jour, la multitude revint en plus grand nombre et 20 avec plus de détermination. Danton et Camille Desmoulins la haranguèrent sur l'autel même de la patrie. Deux invalides qu'on prit pour des espions furent massacrés, et leurs têtes furent placées sur des piques.

30 L'insurrection devenait alarmante. La Fayette se transporta de nouveau au Champ de Mars à la

tête de douze cents gardes nationaux. Bailly l'accompagna, et fit déployer le drapeau rouge. On adressa alors à la multitude les sommations exigées par la loi; mais elle refusa de se retirer, et, méconnaissant l'autorité, elle cria: *A bas le drapeau rouge!* et assaillit de coups de pierres la garde nationale. La Fayette fit tirer les siens, mais en l'air; la multitude ne fut point intimidée, et recommença. Alors, constraint par l'obstination des insurgés, la Fayette ordonna une nouvelle décharge; mais celle-ci fut réelle et meurtrière. La multitude effrayée prit la fuite, laissant nombre de morts sur le champ de la fédération. Le trouble cessa, l'ordre fut rétabli; mais le sang avait coulé, et le peuple 15 ne pardonna ni à la Fayette ni à Bailly la dure nécessité à laquelle il les avait réduits.

Pendant que ceci se passait dans l'assemblée et dans Paris, les émigrés, que la fuite de Louis XVI avait remplis d'espérance, furent consternés de son 20 arrestation. Monsieur, qui s'était évadé en même temps que son frère et qui avait été plus heureux que lui, arriva seul à Bruxelles avec les pouvoirs et le titre de régent. Les émigrés ne pensèrent dès lors plus qu'à l'assistance de l'Europe; les officiers quittèrent leurs drapeaux: deux cent quatre-vingt-dix membres de l'assemblée protestèrent contre ses décrets, afin de légitimer l'invasion; Bouillé écrivit une lettre menaçante dans l'espoir inconcevable d'intimider l'assemblée et en même temps 25 pour se charger seul de la responsabilité de l'évasion de Louis XVI; enfin, l'empereur, le roi de Prusse et le comte d'Artois se réunirent à Pilnitz,

où ils firent la fameuse déclaration du 27 août, qui préparait l'invasion de la France et qui, au lieu d'améliorer le sort du roi, l'aurait compromis, si l'assemblée, restant sage, n'eût pas suivi ses dessins malgré les menaces de la multitude et celles 5 de l'étranger.

Dans la déclaration de Pilnitz les souverains considéraient la cause de Louis XVI comme la leur. Ils exigeaient qu'il fût libre de se porter où il voudrait, c'est-à-dire au milieu d'eux; qu'on le remît 10 sur son trône, que l'assemblée fût dissoute et que les princes de l'empire possessionnés en Alsace fussent rétablis dans leurs droits féodaux. En cas de refus, ils menaçaient la France d'une guerre à laquelle devaient concourir toutes les puissances qui 15 s'étaient garanti l'existence de la monarchie française. Cette déclaration irrita l'assemblée et le peuple, loin de les abattre. On se demanda de quel droit les princes de l'Europe intervenaient dans notre gouvernement, de quel droit ils donnaient des 20 ordres à un grand peuple et lui imposaient des conditions; et, puisque les souverains en appelaient à la force, on se prépara à la résistance. Les frontières furent mises en état de défense, cent mille hommes de garde nationale furent levés, et 25 l'on attendit avec assurance les attaques de l'ennemi, bien convaincu que le peuple français serait invincible en révolution et chez lui.

Cependant l'assemblée touchait au terme de ses travaux. Elle commençait à se fatiguer de ses travaux et de ses divisions; le peuple lui-même, qui s'ennuie en France de ce qui dure trop, désirait

une nouvelle représentation nationale; la convocation des collèges électoraux fut désignée pour le 5 août. Malheureusement les membres de l'assemblée actuelle ne pouvaient pas faire partie de la suivante, on l'avait ainsi décidé avant le départ pour Varennes. Dans toutes les matières semblables l'assemblée constituante se trompa ou fut dominée: lorsqu'il s'agit du ministère, elle décida, contre Mirabeau, qu'aucun député ne pourrait l'occuper; lorsqu'il s'agit de la réélection, elle décida, contre ses propres membres, qu'ils ne pourraient être réélus: ce fut dans le même esprit qu'elle leur interdit d'accepter, pendant quatre ans, aucun emploi conféré par le prince. Cette manie de désintéressement entraîna bientôt la Fayette à se démettre du commandement de la garde nationale, et Bailly de la mairie; aussi cette époque remarquable finit en entier avec la constituante, et il n'en resta plus rien sous la législative.

L'acte constitutionnel fut présenté au roi par soixante députés: la suspension fut levée; Louis XVI reprit l'exercice de son pouvoir et la garde que la loi lui avait donnée fut placée sous son commandement. Redevenu libre, la constitution lui fut soumise. Après plusieurs jours d'examen: «J'accepte la constitution, écrivit-il à l'assemblée; je prends l'engagement de la maintenir au dedans, de la défendre contre les attaques du dehors et de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met en mon pouvoir . . .»

Cette lettre excita de vifs applaudissements. La Fayette demanda et fit décréter une amnistie en fa-

veur de ceux qui étaient poursuivis pour le départ du roi ou pour des faits relatifs à la révolution. Le lendemain le roi vint lui-même accepter la constitution dans l'assemblée. La foule l'y accompagna de ses acclamations; il fut l'objet de l'enthousiasme des députés et des tribunes, et ce jour-là il obtint de nouveau la confiance et l'affection du peuple.

Enfin, le 29 septembre fut marqué pour la clôture de l'assemblée. Le roi se rendit à la séance, son discours fut souvent interrompu par les applaudissements, et lorsqu'il dit: «Pour vous, Messieurs, qui, dans une longue et pénible carrière, avez montré un zèle infatigable, il vous reste encore un devoir à remplir lorsque vous serez dispersés sur la surface de cet empire, c'est d'exprimer à vos concitoyens le véritable sens des lois que vous avez faites pour eux, d'y rappeler ceux qui les méconnaissent, d'épurer, de réunir toutes les opinions par l'exemple que vous leur donnerez de l'amour de l'ordre et de la soumission aux lois, — Oui, oui! s'écrierent d'un commun accord tous les députés. — Je compte que vous serez les interprètes de mes sentiments auprès de vos concitoyens. — Oui, oui! — Dites-leur bien à tous que le roi sera toujours leur premier et leur plus fidèle ami; qu'il a besoin d'être aimé d'eux; qu'il ne saurait être heureux qu'avec eux et que par eux: l'espoir de contribuer à leur bonheur soutiendra mon courage, comme la satisfaction d'y avoir réussi sera ma plus douce récompense.» C'est un discours à la Henri IV, dit une voix; et Louis XVI sortit au milieu des plus éclatants témoignages d'amour.

Alors Thouret dit d'une voix forte et en s'adressant au peuple: «L'assemblée constituante déclare que sa mission est achevée et qu'elle termine en ce moment ses séances.» Ainsi finit cette première et glorieuse assemblée de la nation. Elle fut courageuse, éclairée, juste, et n'eut qu'une passion, celle de la loi. Elle accomplit en deux ans, par ses efforts et avec une infatigable persévérance, la plus grande révolution qu'ait jamais vue une seule génération de mortels. Au milieu de ses travaux, elle réprima le despotisme et l'anarchie en déjouant les complots de l'aristocratie et en maintenant la subordination de la multitude. Son principal tort fut de ne pas confier la conduite de la révolution à ceux qui l'avaient faite; elle se démit du pouvoir, comme ces législateurs de l'antiquité qui s'exilaient de la patrie après l'avoir constituée.

CHAPITRE V.

Depuis le 1^{er} octobre 1791 jusqu'au 21 septembre 1792.

La nouvelle assemblée ouvrit ses séances le 1^{er} octobre 1791. Elle se déclara sur-le-champ *Assemblée nationale législative*. Dès son début, elle eut occasion de montrer son attachement au régime nouveau et le respect que lui inspiraient les fondateurs de la liberté française. Le livre de la constitution lui fut solennellement présenté par l'archiviste Camus, ayant pour cortège les douze membres de la représentation nationale les plus anciens d'âge. L'assemblée reçut l'acte constitutionnel debout et 10 découverte, et prêta sur lui, au milieu des applaudissements du peuple qui occupait les tribunes, le serment *de vivre libre ou de mourir*. Elle vota ensuite des remerciements aux membres de l'assemblée constituante, et se disposa à commencer 15 ses travaux.

Ses premiers rapports avec le roi n'eurent pas le même caractère d'union et de confiance. La cour, qui sans doute espérait reprendre sous la législative la position supérieure qu'elle avait perdue 20 sous la constituante, ne ménagea pas assez une

autorité populaire inquiète, susceptible, et qui passait alors pour la première de l'État. L'assemblée envoya soixante de ses membres en députation auprès du roi pour lui annoncer qu'elle était constituée. Le roi ne les reçut pas lui-même, et leur fit dire par le ministre de la justice qu'il ne pourrait les admettre que le lendemain, à midi. Un renvoi aussi peu mesuré et les communications entre le prince et la représentation nationale rendues indirectes par l'entremise d'un ministre blessèrent vivement la députation. Aussi, lorsqu'elle fut en présence de Louis XVI, Duchastel, qui la présidait, lui dit laconiquement: «Sire, l'assemblée nationale législative est définitivement constituée; elle nous a députés vers vous pour vous en instruire.» Louis XVI lui répondit plus sèchement encore: «Je ne puis vous aller voir avant vendredi.» Cette conduite à l'égard de l'assemblée était maladroite, et peu propre à concilier au roi l'affection populaire.

Le souvenir en fut entièrement effacé par la présence de Louis XVI dans le corps législatif, où il fut reçu avec les plus grands respects et le plus vif enthousiasme.

Son discours eut pour principal objet la pacification générale. Il indiqua à l'assemblée les matières qui devaient attirer son attention, les finances, les lois civiles, le commerce, l'industrie et la consolidation du gouvernement nouveau; il promit d'employer ses efforts à ramener l'ordre et la discipline dans l'armée, à mettre le royaume en état de défense et à donner sur la révolution

DU 1^{ER} OCTOBRE 1791 AU 21 SEPTEMBRE 1792. 125

française des idées propres à rétablir la bonne intelligence en Europe. Malheureusement il y avait deux classes en dehors de la révolution qui ne voulaient pas composer avec elle et dont les efforts en Europe et dans l'intérieur de la France devaient empêcher la réalisation de ces sages et pacifiques paroles. Les troubles intérieurs excités par les prêtres non assermentés, les rassemblements militaires des émigrés et les préparatifs de la coalition entraînèrent bientôt la législative plus loin que ne le permettait la constitution et qu'elle ne se le proposait elle-même.

La composition de cette assemblée était toute populaire. Les idées étant tournées vers la révolution, la cour, la noblesse et le clergé n'avaient exercé aucune influence sur les élections. Il n'y avait donc point dans cette assemblée, comme dans la précédente, des partisans du pouvoir absolu et des priviléges. Les deux fractions du côté gauche qui s'étaient divisées vers la fin de la constituante se trouvèrent encore en présence, mais non plus dans le même rapport de nombre et de force. La minorité populaire de l'autre assemblée devint la majorité de celle-ci. Il y eut une droite, un centre, une gauche, comme dans la constituante, mais avec un tout autre caractère.

La droite, composée de constitutionnels fermes et absolus, forma le parti modéré. Elle eut quelques relations avec la cour par Barnave, Duport, Alex. Lameth, qui en étaient les anciens chefs, mais dont les conseils furent rarement suivis par Louis XVI, qui s'abandonnait avec plus de confiance aux avis

de ses alentours. Elle s'appuyait au dehors sur le club des Feuillants et sur la bourgeoisie. La garde nationale, l'armée, le directoire du département et en général toutes les autorités constituées 5 lui étaient favorables. Mais ce parti, qu'on appela le parti feuillant et qui ne dominait plus dans l'assemblée, perdit bientôt un poste tout aussi essentiel, celui de la municipalité, qui fut occupé par ses adversaires de la gauche.

10 Ceux-ci formaient le parti qu'on nommait girondin et qui ne fut dans la révolution qu'un parti de passage de la classe moyenne à la multitude. Il n'avait alors aucun projet subversif; mais il était disposé à défendre la révolution de toutes 15 les manières, à la différence des constitutionnels, qui ne voulaient la défendre qu'avec la loi. A sa tête se trouvaient les brillants orateurs de la Gironde, qui lui donnerent son nom, Vergniaud, Guadet, Gensonné, et le Provençal Isnard, qui 20 avait une éloquence encore plus passionnée que la leur. Son principal meneur était Brissot, qui, membre de la municipalité de Paris pendant la session précédente, l'était devenu plus tard de l'assemblée. Pétion, ardent et résolu, fut l'homme 25 d'action de ce parti.

Le côté gauche avait dans l'assemblée un noyau de parti plus extrême que lui. C'était le commencement de la faction démagogique qui, du dehors, servait d'auxiliaire à la Gironde et qui disposait 30 de l'affiliation des clubs et de la multitude. Robespierre dans la société des Jacobins, où il établit son empire après sa sortie de l'assemblée;



Brissot.

Nach einem gleichzeitigen Stiche.

Danton, Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine aux Cordeliers, où ils avaient fondé un club de novateurs plus exaltés que les Jacobins, dont le club était encore composé d'hommes de la bourgeoisie; le brasseur Santerre, dans les faubourgs, 5 où siégeait la force populaire, étaient les véritables chefs de cette faction, qui s'appuyait sur toute une classe et qui aspirait à fonder son propre régime. Mais elle ne combattait qu'en sous-ordre, et il fallait des circonstances bien violentes pour amener 10 son triomphe.

Le centre de la législative était sincèrement

attaché à l'ordre nouveau. Il avait, à peu de chose près, les mêmes opinions et le même goût de modération que le centre de l'assemblée constituante; mais sa puissance était bien différente: il n'était plus à la tête d'une classe assise et à l'aide de laquelle il put maîtriser d'une manière forte et sage tous les partis exagérés.

La position de l'assemblée était très difficile: sa devancière lui avait laissé des partis qu'elle ne pouvait évidemment pas pacifier. Dès ses premières séances, elle se vit obligée de s'occuper d'eux, et de s'en occuper pour les combattre. L'émigration faisait des progrès alarmants: les deux frères du roi, le prince de Condé et le duc de Bourbon avaient protesté contre l'acceptation de l'acte constitutionnel par Louis XVI, c'est-à-dire contre le seul moyen d'accordement; ils avaient dit que le roi ne pouvait pas aliéner les droits de l'ancienne monarchie, et leur protestation, répandue dans toute la France, avait produit un grand effet sur leurs partisans. Les officiers quittaient les armées, les nobles abandonnaient leurs châteaux, des compagnies entières désertaient pour aller s'enrégimenter sur les frontières. On envoyait des quenouilles aux traînards, et l'on menaçait ceux qui n'émigreraient point d'être relégués dans la bourgeoisie lorsque la noblesse reviendrait victorieuse. Il se formait dans les Pays-Bas autrichiens et dans les électorats limitrophes ce qu'on appelait la *France extérieure*. La contre-révolution était ouvertement préparée à Bruxelles, à Worms, à

Coblenz, sous la protection et même avec l'aide des cours étrangères.

Les ecclésiastiques dissidents n'oublaient rien pour opérer dans l'intérieur une diversion utile aux émigrés. Des troubles religieux éclatèrent de toutes parts. Les soulèvements eurent lieu surtout dans le Calvados, dans le Gévaudan et dans la Vendée. Ces pays étaient assez mal disposés pour la révolution, parce que la classe moyenne et éclairée y était moins nombreuse et que la multitude s'était dès lors maintenue dans la dépendance du clergé et de la noblesse. Les Girondins alarmés voulaient prendre des mesures de rigueur contre l'émigration et les prêtres dissidents qui attaquaient l'ordre établi.

Les constitutionnels étaient opposés à toutes ces mesures; ils recommandaient de ne pas violer la loi, même contre ses ennemis, de peur qu'une fois engagé dans cette carrière on ne s'y arrêtât plus et que la révolution ne se perdît comme l'ancien régime par ses injustices. Mais l'assemblée, qui croyait le salut de l'État plus important que l'observation stricte de la loi, qui voyait des périls dans l'hésitation et qui était d'ailleurs travaillée des passions qui entraînent aux démarches expéditives, ne fut pas arrêtée par ces considérations. Le 30 octobre, elle adopta, encore du consentement commun, un décret relatif au frère ainé du roi, Louis-Stanislas-Xavier. Ce prince fut requis, aux termes de la constitution, de rentrer en France dans deux mois; sinon, à l'expiration de ce délai, il était déchu de ses droits à la régence.

Mais l'accord cessa quant aux décrets contre les émigrés et contre les prêtres. Le 9 du mois de novembre, l'assemblée décida que les Français assemblés au-delà des frontières étaient suspects de conjuration contre la patrie; que, si au 1^{er} janvier 1792 ils étaient encore en état de rassemblement, ils seraient traités en conspirateurs, deviendraient punissables de mort, et qu'après leur condamnation par contumace les revenus de leurs biens seraient perçus au profit de la nation, sans préjudice *toutefois des droits de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs créanciers légitimes.* Le 29 du même mois, elle prit une décision à peu près semblable à l'égard des ecclésiastiques réfractaires: ceux-ci furent tenus de prêter le serment civique, sous peine d'être privés de leurs pensions et d'être suspects de révolte contre la loi.

Le roi sanctionna le premier décret concernant son frère, et mit son *veto* sur les deux autres. Il avait désavoué l'émigration peu de temps auparavant par des démarches publiques, et il avait écrit aux princes émigrés pour les rappeler dans le royaume. Ses sages invitations n'avaient été suivies d'aucun résultat; mais Louis XVI, tout en condamnant la conduite des émigrés, ne voulut pas donner son adhésion aux mesures prises contre eux.

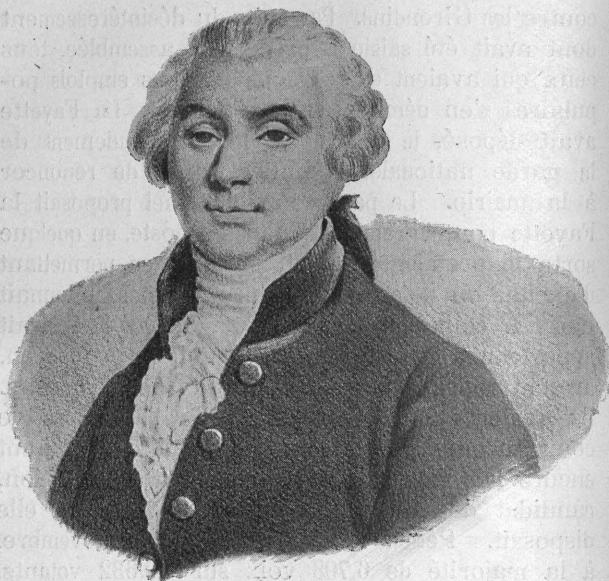
La cour continuait d'entretenir des relations avec l'Europe, dont elle n'était pas toujours disposée à repousser l'intervention; elle intrigua avec les ministres contre le parti populaire, et se servait des Feuillants, quoique avec beaucoup de défiance,

contre les Girondins. Par suite du désintéressement dont avait été saisie la précédente assemblée, tous ceux qui avaient exercé sous elle des emplois populaires s'en démirent successivement. La Fayette avait déposé, le 8 octobre, le commandement de la garde nationale, et Bailly venait de renoncer à la mairie. Le parti constitutionnel proposait la Fayette pour le remplacer dans ce poste, en quelque sorte le premier de l'État, puisque, en permettant d'exciter ou de prévenir les insurrections, il donnait Paris à ceux qui l'occupaient. Jusque-là il avait appartenu aux constitutionnels, qui, par ce moyen, avaient réprimé le mouvement du Champ de Mars. Ils avaient perdu la direction de l'assemblée, le commandement de la garde nationale; ils perdirent encore la municipalité. La cour porta sur Pétion, candidat des Girondins, toutes les voix dont elle disposait. Pétion fut élu maire le 14 novembre, à la majorité de 6,708 voix sur 10,632 votants.

L'hostilité des électeurs de Trèves, de Mayence et de l'évêque de Spire, qui favorisaient les attroupements militaires des émigrés, excitait une profonde indignation nationale. Le comité diplomatique proposa de déclarer au roi que la nation verrait avec satisfaction qu'il requît les princes limitrophes de disperser dans trois semaines les attroupements, et qu'il rassemblât les forces nécessaires pour les contraindre à respecter le droit des gens.

L'assemblée décréta avec transport et à l'unanimité la mesure proposée, et envoya, le 29 novembre, un message au roi.

Louis XVI répondit qu'il prendrait en très grande



Pétion.

Nach einem gleichzeitigen Stiche.

considération le message de l'assemblée; et, quelques jours après, il vint lui annoncer en personne ses résolutions à cet égard. Elles étaient conformes au vœu général. Le roi dit, au milieu des applaudissements, qu'il ferait déclarer à l'électeur de Trèves et aux autres électeurs que, si avant le 15 janvier tous attroupements et toutes dispositions hostiles de la part des Français réfugiés ne cessaient point dans leurs États, il ne verrait plus en eux que des ennemis. Il ajouta qu'il écrirait à l'empereur, afin de l'engager, comme chef de

l'empire, à interposer son autorité pour éloigner les malheurs qu'entraînerait une plus longue obstination de quelques membres du corps germanique. «Si ces déclarations ne sont pas écoutées, alors, Messieurs, dit-il, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre, la guerre, qu'un peuple qui a solennellement renoncé aux conquêtes ne fait jamais sans nécessité, mais qu'une nation généreuse et libre sait entreprendre lorsque sa propre sûreté, lorsque son honneur le commandent.»

10

Les démarches du roi auprès des princes de l'empire furent appuyées de préparatifs militaires. Le nouveau ministre de la guerre, Narbonne, choisi parmi les Feuillants, jeune, actif, ambitieux de se signaler par le triomphe de son parti et la défense de la révolution, se rendit sur-le-champ aux frontières. Cent cinquante mille hommes furent mis en réquisition; l'assemblée vota, dans ce but, vingt millions de fonds extraordinaires; on forma trois armées, sous le commandement de Rochambeau, de Luckner et de la Fayette; enfin, on décréta d'accusation *Monsieur*, le comte d'Artois, le prince de Condé, comme prévenus d'attentats et de conspiration contre la sûreté générale de l'État et de la constitution. Leurs biens furent séquestrés, et, le terme fixé précédemment à *Monsieur* pour rentrer dans le royaume étant expiré, il fut déchu de son droit à la régence.

20

L'électeur de Trèves s'engagea à dissiper les rassemblements et à ne plus les permettre désormais. Tout se réduisit néanmoins à un simulacre de licenciement. L'Autriche donna l'ordre au maréchal

25

30

de Bender de défendre l'électeur s'il était attaqué, et elle ratifia les conclusions de la diète de Ratisbonne. Celle-ci exigea la réintégration des *princes possessionnés*; elle ne voulut point qu'on les indemnisa en argent de la perte de leurs droits, et elle ne laissa à la France que le rétablissement de la féodalité en Alsace, ou la guerre. Ces deux démarches du cabinet de Vienne étaient d'une nature peu pacifique. Ses troupes marchaient sur nos frontières, et prouvaient encore mieux qu'il ne fallait pas se fier à son inaction.

L'assemblée sentait qu'il était urgent de faire décider l'empereur. Elle considérait les électeurs comme ses prête-noms, et les émigrés comme ses instruments. Les Girondins voulurent donc prévenir ce dangereux adversaire pour ne pas lui donner le temps de se préparer davantage. Ils exigèrent qu'il s'expliquât avant le 10 février, d'une manière claire et précise, sur ses véritables dispositions à l'égard de la France. Ils poursuivirent en même temps des ministres sur lesquels on ne pouvait pas compter en cas de guerre.

Le roi, intimidé par le déchaînement de l'assemblée contre les membres de son conseil, n'eut pas d'autre ressource que de choisir ses nouveaux ministres dans le parti victorieux. Une alliance avec les dominateurs actuels de la révolution pouvait seule sauver la liberté et le trône. Elle rétablissait l'accord entre l'assemblée, le pouvoir royal et la municipalité; et si cette union s'était maintenue, les Girondins auraient fait avec la cour ce qu'après leur rupture ils ne crurent pouvoir

faire que sans elle. Les membres du ministère furent Lacoste à la marine, Clavière aux finances, Duranthon à la justice; de Grave, bientôt remplacé par Servan, à la guerre; Dumouriez aux



General Dumouriez.
Gezeichnet u. gestochen von Duplessis Bertaux.

relations extérieures, et Roland à l'intérieur. Ces deux derniers étaient les deux hommes les plus remarquables et les plus importants du conseil.

Dumouriez était âgé de quarante-sept ans lorsque la révolution commença. Courtisan avant 1789, constitutionnel sous la première assemblée, girondin 10

sous la seconde, jacobin sous la république, il changeait de personnage suivant la situation. Mais il avait toutes les ressources des hommes supérieurs: un caractère entreprenant, une activité infatigable, 5 un coup d'œil prompt, sûr, étendu; une impétuosité d'action et une confiance extraordinaire dans le succès: et, en outre, il était ouvert, facile, spirituel, hardi, propre aux factions et aux armes, plein d'expédients, étonnant d'à-propos, et sachant se sou- 10 mettre à une position pour la changer. Il est vrai que ses grandes qualités se trouvaient affaiblies par des défauts: il était hasardeux, léger et d'une grande inconstance de pensées et de moyens, à cause de son besoin continual de mouvement et 15 d'intrigue. Le principal défaut de Dumouriez était l'absence de toute conviction politique.

Roland était l'opposé de Dumouriez: c'était un caractère que la liberté trouvait tout fait, comme si elle l'avait formé elle-même. Roland avait des 20 manières simples, des mœurs austères, des opinions éprouvées; il aimait la liberté avec enthousiasme, et il était capable de lui consacrer avec désintéressement sa vie entière, ou de périr pour elle sans ostentation et sans regret. Homme digne d'être né 25 dans une république, mais déplacé dans une révolution et peu propre aux troubles et aux luttes des partis, ses talents n'étaient pas supérieurs, son caractère était un peu raide; il n'était propre ni à connaître ni à manier les hommes, et quoiqu'il 30 fût laborieux, éclairé, actif, il eût peu marqué sans sa femme. Tout ce qui lui manquait, elle l'avait pour lui: force, habileté, élévation, prévoyance.

DU 1^{er} OCTOBRE 1791 AU 21 SEPTEMBRE 1792. 137

5
10
15
20

Madame Roland fut l'âme de la Gironde: c'est autour d'elle que se réunissaient ces hommes brillants et courageux pour s'entretenir des besoins et des dangers de la patrie; c'est elle qui excitait ceux qu'elle savait propres à l'action, et poussait à la tribune ceux qu'elle savait éloquents.

J.-M. Roland de la Platière.
Nach der Natur gezeichnet von Gabriel.



15
20

La cour nomma ce ministère, qui fut composé dans le mois de mars, *le ministère sans-culotte*. La première fois que Roland se présenta au château avec des cordons aux souliers et en chapeau rond, 25 contre les règles de l'étiquette, le maître des cérémonies refusa de l'admettre. Mais, forcé de le laisser entrer, il s'adressa à Dumouriez, en montrant Roland: *Eh! Monsieur, point de boucles à ses souliers!* — *Ah! Monsieur, tout est perdu!* répondit Dumouriez avec le plus grand sang-froid. Telles étaient encore les préoccupations de la cour! La



Marie-Jeanne Roland de la Platière.

Gest. von Janinet.

première mesure du nouveau ministère fut la guerre.

La position de la France devenait de plus en plus dangereuse, et il y avait tout à craindre des mauvaises volontés de l'Europe. Léopold était mort,

et cet événement était propre à accélérer les déterminations du cabinet de Vienne. Son jeune successeur, François II, devait être moins pacifique ou moins prudent que lui. D'ailleurs l'Autriche réunissait ses troupes, traçait des camps, désignait 5 des généraux; elle avait violé le territoire de Bâle, et placé une garnison dans le pays de Porentruy, pour se ménager une entrée dans le département du Doubs. Il ne restait donc aucun doute sur ses projets. Les attroupements de Coblenz avaient 10 recommencé en plus grand nombre; le cabinet de Vienne n'avait momentanément dispersé les émigrés réunis dans les provinces belges que pour prévenir l'invasion de ce pays, qu'il n'était pas encore prêt à repousser: mais il n'avait voulu que sauver 15 les apparences, et il souffrait à Bruxelles un état-major d'officiers généraux en uniforme et avec la cocarde blanche. Enfin les réponses du prince de Kaunitz aux explications demandées n'étaient nullement satisfaisantes. Il refusait même de traiter 20 directement, et le baron de Cobentzel avait été chargé de répondre que l'Autriche ne se départirait pas des conditions imposées. Le rétablissement de la monarchie sur les bases de la séance royale du 23 juin; la restitution de ses biens au clergé; 25 des terres de l'Alsace, avec tous leurs droits, aux princes allemands; d'Avignon et du comtat Venaissin au pape: tel était l'*ultimatum* de l'Autriche.

Louis XVI se présenta, le 20 avril, à l'assemblée accompagné de tous ses ministres. «Je viens, 30 Messieurs, dit-il, au milieu de l'assemblée nationale pour un des objets les plus importants qui doivent

occuper l'attention des représentants de la nation. Mon ministre des affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait dans mon conseil sur notre situation politique.» Dumouriez prit alors la parole: il exposa les griefs que la France avait contre l'Autriche; le but des conférences de Mantoue, de Reichenbach et de Pilnitz; la coalition que l'Autriche avait formée contre la révolution française; ses armements devenus plus considérables; la protection ouverte qu'elle accordait aux corps d'émigrés; le ton impérieux et les lenteurs affectées de ses négociations; enfin, les conditions intolérables de son *ultimatum*; et, après une longue série de considérants, motivés sur la conduite hostile du roi de Hongrie et de Bohême (François II n'avait pas encore été élu empereur), sur les circonstances majeures où la nation se trouvait, sur son vœu bien prononcé de ne souffrir aucun outrage ni aucune atteinte à ses droits, sur l'honneur et la bonne foi de Louis XVI, qui était dépositaire de la dignité et de la sûreté de la France, il concluait à la guerre contre l'Autriche.

Louis XVI dit alors d'une voix un peu altérée: «Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat des négociations que j'ai suivies avec la cour de Vienne. Les conclusions du rapport ont été l'avis unanime des membres de mon conseil: je les ai adoptées moi-même. Elles sont conformes au vœu que m'a manifesté plusieurs fois l'assemblée nationale et aux sentiments que m'ont témoignés un grand nombre de citoyens des diverses parties du royaume; tous préfèrent la guerre à voir plus longtemps la

dignité du peuple français outragée et la sûreté nationale menacée. J'avais dû préalablement épouser tous les moyens de maintenir la paix. Je viens aujourd'hui, aux termes de la constitution, proposer à l'assemblée nationale la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême.» Quelques applaudissements furent donnés aux paroles du roi; mais la solennité de la circonstance et la grandeur de la détermination avaient pénétré tout le monde d'une émotion concentrée et silencieuse. Dès que le roi fut sorti, l'assemblée indiqua, pour le soir, une séance extraordinaire, dans laquelle la guerre fut décidée à la presque unanimité.

La France entière en reçut l'annonce avec joie. La guerre communiqua un nouveau mouvement au peuple, déjà si agité. Les districts, les municipalités, les sociétés populaires, écrivirent des adresses; on leva des hommes, on fit des dons volontaires, on forgea des piques, et la nation sembla se lever pour attendre l'Europe ou pour l'envahir.

Le maréchal de Rochambeau était d'avis de rester sur la défensive et de garder nos frontières. Dumouriez, au contraire, voulait prendre l'initiative des mouvements, comme on avait pris celle de la guerre, afin de profiter de l'avantage d'être prêts les premiers. Il était fort entreprenant; et comme il dirigeait les opérations militaires, quoiqu'il fût ministre des affaires étrangères, il fit adopter son plan. Il consistait dans une rapide invasion de la Belgique. Les deux généraux, Théobald Dillon et Biron, qui commandaient en Flandre sous Rochambeau, reçurent l'ordre de se porter, l'un, avec

quatre mille hommes, de Lille sur Tournai; l'autre, avec dix mille, de Valenciennes sur Mons. En même temps la Fayette, avec une partie de son armée, partit de Metz, et se dirigea sur Namur à marches forcées, par Stenay, Sedan, Mézières et Givet. Mais ce plan supposait aux soldats une habitude qu'ils n'avaient point encore, et il exigeait un concert bien difficile de la part des chefs. D'ailleurs les colonnes d'invasion n'étaient pas assez 10 fortes pour une pareille entreprise. A peine Théobald Dillon eut-il dépassé la frontière et rencontré l'ennemi, le 28 avril, qu'une terreur panique s'empara de ses troupes. On cria dans les rangs: *Sauve qui peut!* et il fut entraîné par les siens, qui 15 le massacrèrent. La même chose eut lieu, et avec les mêmes circonstances, dans le corps de Biron, qui fut également obligé de se retirer en désordre sur ses anciennes positions.

La Fayette, en arrivant à Bouvines, après avoir 20 fait cinquante lieues en quelques jours et par de mauvais chemins, apprit les désastres de Valenciennes et de Lille; il vit que le but de l'invasion était manqué, et il pensa avec raison qu'il n'y avait rien de mieux à faire que d'opérer la retraite. 25 Rochambeau se plaignit de la précipitation et du décousu des mesures qui lui avaient été prescrites de la manière la plus absolue. Comme il ne voulait pas rester une pièce passive, obligé de jouer au gré des ministres une partie dont il devait avoir la 30 conduite, il donna sa démission. Depuis ce moment, notre armée reprit la défensive.

L'assemblée prit sur-le-champ des mesures de

parti: elle entrait dans la carrière de la guerre, et dès lors elle s'était condamnée à régler sa conduite beaucoup moins d'après la justice que d'après le salut public. Elle se mit en permanence; elle licencia la garde soldée du roi, le redoublement 5 des troubles religieux lui fit porter un décret d'exil contre les prêtres réfractaires, afin de n'avoir pas en même temps à combattre une coalition et à apaiser des révoltes. Pour réparer les dernières défaites et avoir près de la frontière une armée de 10 réserve, elle adopta, le 8 juin, sur la proposition du ministre de la guerre Servan, la formation sous Paris d'un camp de vingt mille hommes tirés des départements. Elle chercha également à exalter les esprits par des fêtes révolutionnaires, et elle 15 commença à enrôler la multitude par un armement de piques, pensant que ce n'était pas trop de toutes les assistances dans un aussi grand danger.

Louis XVI était depuis quelque temps plus froid avec ses ministres, qui se montraient aussi 20 plus exigeants à son égard. Ils le pressaient d'admettre auprès de sa personne des prêtres asservis, afin de donner un exemple en faveur de la constitution civile du clergé et d'enlever un prétexte aux troubles; il s'y refusait avec constance, 25 décidé à ne plus faire aucune concession religieuse. Les derniers décrets furent le terme de son union avec la Gironde; il resta plusieurs jours sans en parler et sans faire connaître sa décision à cet égard. C'est alors que Roland lui écrivit sa fameuse 30 lettre sur ses devoirs constitutionnels, et le pressa, pour calmer les esprits et pour affirmer son autorité,

de se faire franchement le roi de la révolution. Cette lettre aigrit davantage Louis XVI, déjà résolu à rompre avec les Girondins. Il était soutenu par Dumouriez, qui abandonnait son parti et qui avait 5 formé, avec Duranthon et Lacoste, une scission dans le ministère contre Roland, Servan et Clavière. En ambitieux habile, Dumouriez conseillait à Louis XVI de renvoyer les ministres dont il avait à se plaindre, et de sanctionner en même temps 10 les décrets pour se populariser. Mais Louis XVI renvoya les ministres le 13 juin, rejeta ensuite les décrets, et Dumouriez partit pour l'armée, après s'être rendu suspect. L'assemblée déclara que Roland, Servan et Clavière emportaient les regrets de 15 la nation.

Le roi choisit ses nouveaux ministres parmi les Feuillants. Scipion Chambonras eut les affaires étrangères, Terrier-Monteil l'intérieur, Beaulieu les finances, Lajarre la guerre; Lacoste et Duranthon 20 restèrent momentanément à la justice et la marine. Tous ces hommes étaient sans nom, sans crédit, et leur parti lui-même approchait du terme de son existence. Le roi parut ne plus compter alors que sur l'Europe, et Mallet-Dupan fut envoyé, avec une 25 mission secrète, auprès des coalisés.

Les Jacobins remuaient beaucoup à cette époque; leur influence devenait énorme: ils tenaient la tête du parti de la multitude. Il aurait fallu leur opposer, pour les contenir, l'ancien parti de 30 la bourgeoisie; mais il était désorganisé, et sa puissance déclinait chaque jour. Ce fut pour le relever que la Fayette écrivit, le 16 juin, du camp

de Maubeuge, à l'assemblée, une lettre dans laquelle il dénonçait la faction jacobine; il demandait la fin du règne des clubs, l'indépendance et l'affermissement du trône constitutionnel, et il pressait l'assemblée, en son nom, au nom de son armée,⁵ au nom de tous les amis de la liberté, de ne prendre pour le salut public que des mesures avouées par la loi. Cette lettre courageuse excita de vives contestations entre le côté gauche et le côté droit de l'assemblée. Quoiqu'elle n'eût que 10 des motifs purs et désintéressés, elle parut de la part du jeune général, à la tête de son armée, une démarche à la Cromwell, et dès ce moment la réputation de la Fayette, jusque-là ménagée par ses adversaires, commença à être attaquée.¹⁵

La Gironde songea, pour sa sûreté et celle de la révolution, à reconquérir la puissance sans sortir cependant encore des moyens constitutionnels. Son but ne fut point, comme plus tard, de détrôner le roi, mais de le ramener au milieu d'elle. Pour cela elle recourut aux pétitions impérieuses de la multitude.²⁰ Depuis la déclaration de guerre, des pétitionnaires s'étaient présentés en armes à la barre de l'assemblée nationale, s'étaient offerts pour la défense de la patrie, et avaient obtenu la permission de défiler tout armés à travers la salle des séances. Cette condiscendance était condamnable, et rendait illusoires toutes les lois contre les attroupements; mais on se trouvait, de part et d'autre, placé dans une situation extraordinaire,²⁵ et chacun se servait d'un moyen illégal: la cour,

de l'Europe; la Gironde, du peuple. Celui-ci était dans une très grande agitation.

Le meneurs des faubourgs le préparèrent, pendant plusieurs jours, à un acte révolutionnaire semblable à celui qui n'avait pas réussi au Champ de Mars. Le 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, approchait. Sous le prétexte de célébrer, par une fête civique, cette mémorable journée, et de planter un mai en l'honneur de la liberté, un rassemblement d'environ huit mille hommes armés partit, ce jour-là, des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, et se dirigea vers l'assemblée.

Le procureur-syndic, Röderer, vint le dénoncer à l'assemblée, et pendant ce temps les insurgés arrivèrent aux portes de la salle. La députation fut introduite. Son orateur s'exprima dans un langage menaçant. Il dit que le peuple était debout; qu'il était prêt à se servir de grands moyens, des moyens renfermés dans la déclaration des droits, *résistance à l'oppression*; que les dissidents de l'assemblée, s'il y en avait, *purgeassent la terre de la liberté*, et se rendissent à Coblenz; et puis, venant au véritable objet de cette pétition insurectionnelle: «Le pouvoir exécutif, ajouta-t-il, n'est point d'accord avec vous; nous n'en voulons d'autre preuve que le renvoi des ministres patriotes. C'est donc ainsi que le bonheur d'un peuple libre dépendra du caprice d'un roi? . . . Nous nous plaignons, Messieurs, de l'inaction de nos armées; nous demandons que vous en pénétriez la cause: si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti!»

DU 1^{ER} OCTOBRE 1791 AU 21 SEPTEMBRE 1792. 147

L'assemblée répondit aux pétitionnaires qu'elle prendrait leur demande en considération; elle les invita ensuite au respect pour la loi et pour les autorités constituées, et leur permit de défilier dans son sein. Ce cortège, composé alors d'environ trente mille personnes, mêlé de femmes, d'enfants, de gardes nationaux, d'hommes à piques, et au milieu duquel s'élevaient des bannières et des signes tout à fait révolutionnaires, traversa la salle en chantant le fameux refrain: *Ça ira!* et en criant: *Vive la nation! vivent les sans-culottes! à bas le veto!* En sortant de l'assemblée, il se dirigea vers le château avec les pétitionnaires en tête.

Les portes extérieures en furent ouvertes par l'ordre du roi; la multitude se précipita alors dans l'intérieur. Elle monta dans les appartements; et, tandis qu'elle en ébranlait les portes à coups de hache, Louis XVI ordonna de les ouvrir et se présenta à elle à peine accompagné de quelques personnes. Le flot populaire s'arrêta un moment devant lui; mais ceux qui étaient dehors et qui ne pouvaient pas être contenus par la présence du roi avançaient toujours. On fit prudemment placer Louis XVI dans l'embrasure d'une fenêtre.

Jamais il ne montra plus de courage que dans cette déplorable journée. Entouré de gardes nationaux, qui faisaient barrière contre la multitude, assis sur une chaise, qu'on avait élevée sur une table, afin qu'il pût respirer un peu plus à l'aise et être vu du peuple, il garda une contenance calme et ferme. Il répondit constamment à ceux qui demandaient à grands cris la sanction des décrets:

Ce n'est ni la forme ni le moment de l'obtenir de moi. Ayant le courage de refuser ce qui était l'objet essentiel de ce mouvement, il ne crut pas devoir repousser un signe vain pour lui, et qui, aux yeux de la multitude, était celui de la liberté: il mit sur sa tête un bonnet rouge qui lui fut présenté au bout d'une pique. La multitude fut très satisfaite de cette condescendance. Peu d'instants après, elle le couvrit d'applaudissements, lorsque, étouffant de chaud et de soif, il but sans hésiter dans un verre que lui présenta un ouvrier à moitié ivre.

Cependant Vergniaud, Isnard et quelques députés de la Gironde étaient accourus pour protéger le roi, pour parler au peuple et mettre un terme à ces indignes scènes. L'assemblée, qui avait depuis peu levé sa séance, se réunit à la hâte, effrayée de cette irrusion, et envoya plusieurs députations successives auprès de Louis XVI pour lui servir de sauvegarde. Enfin le maire Pétion arriva tardivement lui-même; il monta sur une chaise, harangua le peuple, l'invita à se retirer sans tumulte, et le peuple obéit. Ces grossiers et violents insurgés, qui avaient voulu obtenir des décrets et des ministres, s'écoulèrent après avoir insulté et menacé le roi, mais sans l'avoir fait flétrir.

La journée du 20 juin excita un soulèvement de l'opinion constitutionnelle contre ses auteurs. La violation du domicile royal, les outrages faits à Louis XVI, l'illégalité d'une pétition présentée au milieu des violences de la multitude et l'appareil des armes, furent vivement reprochés au parti

populaire. Celui-ci se vit réduit un moment à la défensive; outre qu'il était coupable d'une émeute, il avait essayé un véritable échec. Les constitutionnels reprisent le ton et la supériorité d'un parti offensé et dominant; mais cela dura peu, car ils ne furent point secondés par la cour.

Alors l'assemblée revint naturellement à la situation de la France, qui n'avait pas changé. Les trois comités réunis déclarèrent qu'il y avait lieu de prendre des mesures de salut public, et l'assemblée proclama, le 5 juillet, cette formule solennelle: *Citoyens, la patrie est en danger!* Aussitôt toutes les autorités civiles se placèrent en *surveillance permanente*; tous les citoyens en état de porter les armes et ayant déjà fait le service des gardes nationales furent mis en activité; chacun fut tenu d'indiquer les armes et les munitions dont il était pourvu; on donna des piques à ceux qu'on ne put pas armer de fusils, on enrôla des bataillons de volontaires sur les places publiques, au milieu des quelles on avait planté des bannières avec ces mots: *Citoyens, la patrie est en danger!* et l'on forma un camp à Soissons.

Toutes ces mesures de défense, devenues indispensables, portèrent au plus haut degré l'exaltation révolutionnaire. On eut lieu de le remarquer à l'anniversaire du 14 juillet, pendant lequel les sentiments de la multitude et des fédérés des départements éclatèrent sans retenue. Pétion y fut l'objet de l'idolâtrie du peuple; il eut tous les honneurs de la fédération. Peu de jours auparavant, il avait été destitué, à cause de sa conduite au 20 juin,

par le directoire du département et par le conseil; mais l'assemblée l'avait rétabli dans ses fonctions, et le seul cri proféré le jour de la fédération fut celui de *Pétion ou la mort!* Quelques bataillons de 5 la garde nationale, tels que celui des Filles-Saint-Thomas, montraient encore de l'attachement à la cour; ils devinrent l'objet de la défiance et des ressentiments populaires.

La crise devenait chaque jour plus imminente; 10 le parti de la guerre ne pouvait plus souffrir celui de la constitution. Les attaques contre la Fayette se multipliaient; il était poursuivi dans les journaux, dénoncé dans l'assemblée. Enfin les hostilités commencèrent. Le club des Feuillants fut fermé; 15 on cassa les compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, qui étaient la force de la bourgeoisie; les soldats de ligne et une partie des Suisses furent éloignés de Paris, et l'on prépara ouvertement la catastrophe du 10 août.

20 La marche des Prussiens et le fameux manifeste de Brunswick contribuèrent à hâter ce moment. Après les événements militaires dont il a été rendu compte, on s'était observé de part et d'autre plutôt qu'on ne s'était battu. Pendant ce temps, la Fayette 25 avait donné de bonnes habitudes de discipline et de dévouement à son armée; et Dumouriez, placé sous Luckner au camp de Maulde, avait aguerri les troupes qui lui étaient confiées par de petits engagements et des succès journaliers. Ils avaient 30 ainsi formé le noyau d'une bonne armée, chose d'autant plus nécessaire qu'on avait besoin d'orga-

nisation et de confiance pour repousser l'invasion prochaine des confédérés.

Le duc de Brunswick la dirigeait. Il avait le principal commandement de l'armée ennemie, composée de soixante-dix mille Prussiens et de soixante-huit mille Autrichiens, Hessois ou émigrés.

Le 26 juillet, au moment où l'armée s'ébranla et partit de Coblenz, le duc de Brunswick publia un manifeste au nom de l'empereur et du roi de Prusse. Il reprocha à ceux qui avaient usurpé les 10 rônes de l'administration en France d'y avoir troublé le bon ordre et renversé le gouvernement légitime; d'avoir exercé contre le roi et sa famille des attentats et des violences renouvelés chaque jour; d'avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions 15 des princes allemands en Alsace et en Lorraine; enfin d'avoir comblé la mesure en déclarant une guerre injuste à Sa Majesté l'empereur et en attaquant ses provinces des Pays-Bas. Il déclara que les souverains alliés marchaient pour faire cesser 20 l'anarchie en France, arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, rendre au roi la sûreté et la liberté dont il était privé, et le mettre en état d'exercer son autorité légitime. En conséquence, il rendit responsables les gardes nationales et les 25 autorités de tous les désordres, jusqu'à l'arrivée des troupes de la coalition. Il les somma de revenir à leur ancienne fidélité. Il dit que les habitants des villes qui oseraient se défendre seraient punis sur-le-champ comme des rebelles, selon la 30 rigueur de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées; que, si la ville de Paris ne mettait pas

le roi en pleine liberté, et ne lui accordait pas le respect qui lui était dû, les princes coalisés en



Carl Wilhelm Ferd. von Braunschweig, General-Feldmarschall.
Gemalt von A. Graff, gest. von Cl. Kohl.

rendraient personnellement responsables, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité, de

la garde nationale; et que, si le château était forcé ou insulté, les princes en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable en livrant Paris à une exécution militaire et à une subversion totale. Il promettait, au contraire, aux habitants de Paris l'emploi des bons offices des princes confédérés auprès de Louis XVI, afin d'obtenir le pardon de leurs torts ou de leurs erreurs, s'ils obéissaient promptement aux ordres de la coalition.

Ce fougueux et impolitique manifeste excita un soulèvement national. Plus que toute autre chose, il hâta la chute du trône, et empêcha les succès de la coalition. Il n'y eut qu'un vœu, qu'un cri de résistance d'un bout de la France à l'autre; et quiconque ne l'eût pas partagé eût été regardé comme coupable d'impiété envers la patrie et la sainte cause de son indépendance. Le parti populaire, placé dans la nécessité de vaincre, ne vit plus alors d'autre moyen que d'annuler le roi, et, pour l'annuler, que de faire prononcer sa déchéance. Mais dans ce parti chacun voulut arriver au but à sa manière. La division commença dès ce jour entre ceux qui ne voulaient supprimer que la cour dans l'ordre actuel des choses, et ceux qui voulaient y introduire la multitude. Ces derniers ne s'accordaient pas des lenteurs d'une discussion. Agités de toutes les passions révolutionnaires, ils se disposèrent à une attaque par les armes, dont ils firent les préparatifs ouvertement et longtemps à l'avance.

Leur entreprise fut plusieurs fois projetée et suspendue. Le 26 juillet, une insurrection devait

éclater; mais elle était mal ourdie, et Pétion l'arrêta. Lorsque les fédérés marseillais arrivèrent pour se rendre au camp de Soissons, les faubourgs devaient aller à leur rencontre, et marcher avec eux à l'improviste contre le château. Cette insurrection manqua aussi. Cependant l'arrivée des Marseillais encouragea les conspirateurs de la capitale, et il y eut entre ceux-ci et les chefs fédérés des conférences à Charenton pour le renversement du trône.

Les insurgés fixèrent l'attaque du château au matin du 10 août. Le 8, les Marseillais avaient été transférés de leur caserne de la rue Blanche aux Cordeliers avec leurs armes, leurs canons et leur drapeau. Ils avaient reçu cinq mille cartouches à balle, qui leur avaient été distribuées par ordre des administrateurs de police. Le chef-lieu du soulèvement fut au faubourg Saint-Antoine.

La cour était depuis quelque temps avertie du danger, et elle s'était mise en défense. Peut-être, dans ce moment, crut-elle pouvoir non seulement résister, mais encore se rétablir entièrement. L'intérieur du château était occupé par des Suisses, au nombre de huit ou neuf cents; par les officiers de la garde licenciée et par une troupe de gentilshommes et de royalistes, qui s'étaient présentés armés de sabres, d'épées et de pistolets. Le commandant général de la garde nationale, Mandat, s'était rendu au château avec son état-major, pour le défendre; il avait donné ordre aux bataillons les plus attachés à la constitution de prendre les armes. Les ministres étaient aussi auprès du roi:

le procureur-syndic du département s'y était transporté le soir même sur l'ordre du roi, qui avait également mandé le maire Pétion pour s'informer de l'état de Paris et pour obtenir l'autorisation de repousser la force par la force.⁵

A minuit, le tocsin sonne, la générale bat, les insurgés s'attroupent et s'enrégimentent; les membres des sections cassent la municipalité, et nomment un conseil provisoire de la commune qui se rend à l'hôtel de ville pour diriger l'insurrection.¹⁰ De leur côté, les bataillons de la garde nationale prennent la route du château, sont placés dans les cours ou aux principaux postes, avec la gendarmerie à cheval; les canonniers occupent les avenues des Tuilleries avec leurs pièces, tandis que les Suisses et des volontaires gardent les appartements. La défense est dans le meilleur état.

Cependant quelques députés, éveillés par le tocsin, s'étaient rendus dans la salle du corps législatif, et avaient ouvert la séance sous la présidence de Vergniaud. Avertis que Pétion était aux Tuilleries et croyant qu'il y était retenu et qu'il avait besoin d'être dégagé, ils le mandèrent à la barre de l'assemblée pour rendre compte de l'état de Paris. Sur cet ordre, il quitta le château. Il parut devant l'assemblée, où une députation vint le redemander, pensant aussi qu'il était prisonnier aux Tuilleries. Il retourna avec cette députation à l'hôtel de ville et il fut mis sous la garde, de trois cents hommes par la nouvelle commune.²⁰ Celle-ci, qui ne voulait pas d'autre autorité, dans ce jour de désordre, que les autorités insurrection-

nelles, fit venir, le matin de bonne heure, le commandant Mandat pour s'informer des dispositions prises au château. Mandat hésitait à obéir; cependant, comme il ne croyait pas la municipalité renouvelée, et comme son devoir lui prescrivait de suivre ses ordres, il se rendit à l'hôtel de ville, à la seconde invitation qu'il en reçut de la commune. En entrant il vit des figures nouvelles, et il pâlit. On l'accusa d'avoir autorisé les troupes à faire feu sur le peuple. Il se troubla, fut envoyé à l'Abbaye, et en sortant, des meurtriers l'égorgèrent sur les marches de l'hôtel de ville. La commune donna aussitôt le commandement de la garde nationale à Santerre. La cour se trouva ainsi privée de son défenseur le plus résolu et le plus influent.

La division existait déjà entre les défenseurs du château lorsque Louis XVI les passa en revue à cinq heures du matin. Il parcourut d'abord les postes intérieurs, qu'il trouva animés des meilleures dispositions. Il descendit ensuite dans les cours, accompagné de quelques officiers généraux. Dès qu'il arriva, on battit aux champs; le cri de *Vive le roi!* se fit entendre et fut répété par la garde nationale: mais les canonniers et le bataillon de la Croix-Rouge y répondirent par le cri de *vive la nation!* Dans le même instant survinrent de nouveaux bataillons, armés de fusils et de piques, qui, en défilant devant le roi pour se placer sur la terrasse de la Seine, crièrent *Vive la nation! vive Pétion!* Le roi continua la revue non sans être attristé de ce présage. Il fut accueilli avec les plus grands témoignages de dévouement par les bataill-

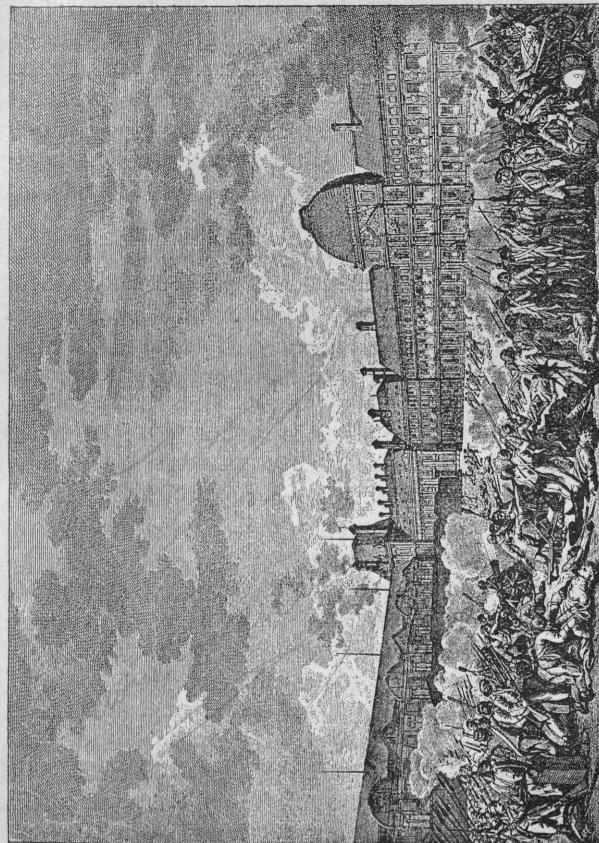
lons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères, qui occupaient la terrasse située le long du château. Pendant qu'il traversa le jardin pour visiter les postes du Pont-Tournant, les bataillons à piques le poursuivirent du cri: *A bas le veto! à bas le 5 traître!* et, lorsque le roi fut revenu, ils quittèrent leur position, se placèrent près du Pont-Royal et tournèrent leurs canons contre le château. Deux autres bataillons, postés dans les cours, les imitèrent et s'établirent sur la place du Carrousel dans une attitude agressive. En rentrant au château, le roi était pâle, découragé, et la reine dit: «Tout est perdu! cette espèce de revue a fait plus de mal que de bien.»

Pendant que tout cela se passait aux Tuilleries, les insurgés s'avancèrent sur plusieurs colonnes; ils avaient employé la nuit à se réunir et à s'organiser. Dès le matin, ils avaient forcé l'Arsenal, et s'en étaient distribué les armes. La colonne du faubourg Saint-Antoine, forte d'environ quinze mille hommes, et celle du faubourg Saint-Marceau, de cinq mille, s'étaient mises en marche vers six heures du matin. La foule grossissait dans leur route. Des canons avaient été placés par le directoire du département sur le Pont-Neuf afin d'empêcher la jonction des assaillants des deux côtés de la rivière; mais le procureur de la commune, Manuel, avait donné l'ordre de les retirer de cette position, et le passage du pont se trouva libre. Déjà l'avant-garde des faubourgs, composée des fédérés marseillais et bretons, avait débouché par la rue Saint-Honoré, se mettait en bataille sur le

Carrousel, et braquait ses canons contre le château. Ce fut alors que le procureur-syndic du département, Roederer, avec les membres du département, se présenta aux insurgés, leur dit qu'une si grande
 5 multitude ne pouvait avoir accès auprès du roi ni de l'assemblée nationale, et les invita à nommer vingt députés et à les charger de leurs demandes. Mais ils ne l'écoutèrent point. Il s'adressa à la garde nationale, rappela l'article de la loi qui en-
 10 joignait, en cas d'attaque, de repousser la force par la force; mais une très faible partie de la garde nationale y parut disposée, et les canonniers, pour toute réponse, déchargèrent leurs canons.

Le roi tenait conseil avec la reine et les ministres. Un officier municipal venait de donner l'alarme en annonçant que les colonnes des insurgés approchaient des Tuilleries. — «Eh bien, que veulent-ils?» avait demandé le garde des sceaux de Joly. — La déchéance, répondit le municipal. —
 15 Que l'assemblée prononce donc, ajouta le ministre. — Mais après cette déchéance, dit la reine, qu'arrivera-t-il?» L'officier municipal s'inclina sans rien répondre. Au même instant entra Roederer, qui augmenta la consternation de la cour en annon-
 20 çant que le danger était extrême, que les bandes des insurgés étaient intractables, que la garde nationale n'était pas sûre. — «Sire, dit-il, d'un ton pressant, *Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre; il n'y a plus de sûreté pour elle que dans l'assem-*
 25 *bée nationale; l'opinion du département est qu'il faut s'y rendre sans délai; vous n'avez pas dans les cours un nombre d'hommes suffisant pour la*

défense du château; leur volonté n'est pas non plus bien disposée. Les canonniers, à la seule re-



Erstürmung der Tuilleries. Gez. von Monnet gest. von R. Vinckels.

commandation de la défensive, ont déchargé leurs canons.» — Le roi répondit d'abord qu'il n'avait

pas vu beaucoup de monde au Carrousel; et la reine ajouta avec vivacité que le roi avait des forces pour défendre le château. Mais sur de nouvelles instances de Roederer, le roi, après l'avoir regardé fixement pendant quelques secondes, se tourna vers la reine et dit en se levant: «*Marchons!*» Madame Élisabeth, s'adressant alors au procureur-syndic, lui dit: — «*Monsieur Roederer, vous répondez de la vie du roi?* — *Oui, Madame, sur la mienne,* 10 *reprit-il, je marcherai immédiatement devant lui.*»

Louis XVI sortit de sa chambre avec sa famille, ses ministres, les membres du département, annonça aux personnes qui étaient venues au château pour le défendre qu'il se rendait à l'assemblée nationale. Il se plaça entre deux rangs de gardes nationaux mandés pour lui servir d'escorte, traversa les appartements et le jardin des Tuilleries. Une députation de l'assemblée, avertie de l'arrivée du roi, vint à sa rencontre. — «*Sire, lui dit le président de cette députation, l'assemblée, empessée de concourir à votre sûreté, vous offre, et à votre famille, un asile dans son sein.*» Le cortège se mit en route, et eut beaucoup de peine à traverser la terrasse des Feuillants, couverte d'une foule fort animée qui proférait des injures et des menaces. Le roi et sa famille parvinrent à grand'peine dans la salle de l'assemblée, où ils se placèrent sur des sièges destinés aux ministres. — «*Messieurs, dit alors le roi, je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous.* — *Sire, répondit Vergniaud qui occupait le fauteuil, vous pouvez compter*

sur la fermeté de l'assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées.» Le roi prit alors place à côté du président. Mais Chabot rappela que l'assemblée ne pouvait point délibérer en présence du roi, et Louis XVI passa, avec sa famille et ses ministres, dans la loge du *Logographe*, qui se trouvait derrière le président et d'où l'on pouvait tout voir et tout entendre.

Depuis le départ du roi, tout motif de résistance 10 avait cessé. D'ailleurs les moyens même de défense étaient diminués par le départ des gardes nationaux qui avaient escorté Louis XVI. La gendarmerie avait quitté son poste en criant *Vive la nation!* La garde nationale s'ébranlait en faveur des 15 assaillants. Les Suisses garnissaient les fenêtres du château dans une attitude immobile. Les deux troupes furent quelque temps en présence sans s'attaquer. Quelques-uns des assaillants s'avancèrent même pour fraterniser, et les Suisses jetèrent des 20 cartouches par les fenêtres en signe de paix; ils pénétrèrent jusque sous le vestibule, où se trouvaient d'autres défenseurs du château. Une barrière les séparait. C'est là que le combat s'engagea, sans qu'on ait pu savoir encore de quel côté 25 commença l'agression. Les Suisses firent alors un feu meurtrier sur les insurgés, qui se dispersèrent. La place du Carrousel fut balayée. Bientôt cependant les Marseillais et les Bretons revinrent en force: les Suisses furent canonnés, investis. Ils 30 tinrent jusqu'à ce qu'ils eussent reçu l'ordre du roi de cesser le feu. Mais les insurgés exaspérés

ne cessèrent point de les poursuivre, et se livrèrent aux plus sanglantes représailles. Ce ne fut plus un combat, ce fut un massacre, et la multitude s'abandonna dans le château à tous les excès de sa victoire.

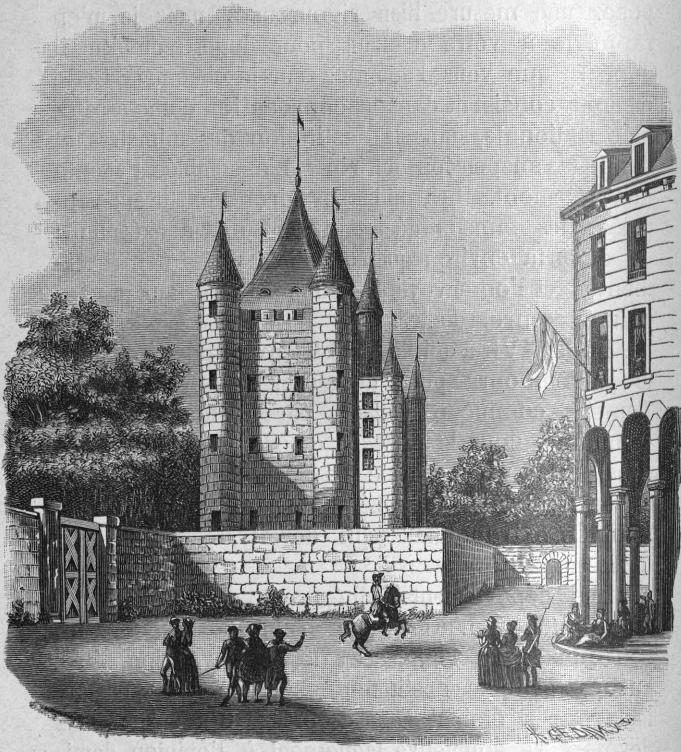
L'assemblée était, pendant ce temps, dans les plus vives alarmes. Les premiers coups de canon y avaient répandu la consternation. A mesure que les décharges de l'artillerie devenaient plus fréquentes, l'agitation redoublait. Il y eut un moment où les membres de l'assemblée se crurent perdus. Un officier entra précipitamment dans la salle en disant: «En place, législateurs; nous sommes forcés!» Quelques députés se levèrent 15 pour sortir. «Non, non, dirent les autres, c'est ici notre poste.» Les tribunes s'écrièrent aussitôt: *Vive l'assemblée nationale!* et l'assemblée répondit en criant: *Vive la nation!* Enfin, on entendit au dehors: *Victoire! victoire!* et le sort de la monarchie 20 fut décidé.

La nouvelle municipalité vint faire reconnaître ses pouvoirs. Elle était précédée de trois bannières, sur lesquelles étaient ces mots: *Patrie, liberté, égalité.* Sa harangue fut impérieuse, et elle la finit 25 en demandant la déchéance du roi et une convention nationale. Les députations se succédèrent, et toutes présentaient le même vœu, ou, pour mieux dire, intimaient le même ordre. L'assemblée se vit contrainte de les satisfaire. Cependant elle ne 30 voulut point prendre sur elle la déchéance du roi. Vergniaud monta à la tribune au nom de la commission des douze, et il dit: «Je viens vous pro-

poser une mesure bien rigoureuse; mais je m'en rapporte à votre douleur pour juger combien il importe que vous l'adoptiez sur-le-champ.» Cette mesure consistait dans la convocation d'une assemblée nationale, dans la destitution des ministres et 5 dans la suspension du roi. L'assemblée l'adopta unanimement. Les ministres girondins furent rappelés; les fameux décrets furent mis à exécution; on déporta environ quatre mille prêtres non asservis, et l'on envoya des commissaires aux armées 10 pour s'assurer d'elles.

Louis XVI, à qui l'assemblée avait donné d'abord le Luxembourg pour demeure, fut transféré au Temple, comme prisonnier, par la toute-puissante commune, sous le prétexte qu'elle ne pouvait point 15 sans cela répondre de sa personne. Enfin, le 23 septembre fut désigné pour l'ouverture de l'assemblée extraordinaire qui devait décider du sort de la royauté.

Les départements adhérèrent aux événements 20 du 10 août. L'armée, qui subissait toujours un peu plus tard l'influence de la révolution, était encore royaliste constitutionnelle; cependant, comme les troupes étaient subordonnées aux partis, elles devaient se soumettre facilement à l'opinion dominante. Les généraux en seconde ligne, tels que Dumouriez, Custine, Biron, Kellermann, Labourdonnais, étaient disposés à approuver les derniers changements. Ils n'avaient pas encore pris parti, et ils espéraient que cette révolution leur vaudrait 25 de l'avancement. Il n'en était pas de même des deux généraux en chef. Luckner flottait indécis 30 de l'avancement. Il n'en était pas de même des deux généraux en chef. Luckner flottait indécis



Der Temple zur Zeit der Revolution.

entre l'insurrection du 10 août, qu'il appelait *un petit accident arrivé à Paris*, et son ami la Fayette. Ce dernier, chef du parti constitutionnel, attaché jusqu'au bout à ses serments, voulut défendre 5 encore le trône renversé et une constitution qui n'était plus. Il commandait environ trente mille

hommes, qui étaient affectionnés à sa cause et à sa personne. Son quartier général se trouvait près de Sedan. Dans son projet de résistance en faveur de la constitution, il se concertra avec la municipalité de cette ville et le directoire du dé- 5 partement des Ardennes, afin d'établir un centre civil auquel tous les départements pussent se rallier. Les trois commissaires, Kersaint, Antonelle, Péraldy, envoyés par la législative auprès de son armée, furent arrêtés et mis dans la tour de Sedan. 10

On était au 19 août, et l'armée d'invasion, partie de Coblenz le 30 juillet, remontait la Moselle et s'avancait sur cette frontière. Les troupes étaient disposées, en considération du danger commun, à rentrer sous l'obéissance de l'assemblée; Luckner,¹⁵ qui avait d'abord approuvé la Fayette, se rétracta *en pleurant et en jurant* devant la municipalité de Metz; et la Fayette sentit lui-même qu'il fallait céder à une destinée plus forte. Il quitta son armée, en prenant sur lui la responsabilité de toute 20 cette insurrection. Il se dirigea, à travers les postes ennemis, vers la Hollande, pour se rendre de là aux États-Unis, sa seconde patrie. Mais il fut découvert et arrêté avec ses compagnons. Contre tous les droits des gens, il fut traité en prisonnier 25 de guerre, et enfermé d'abord dans les cachots de Magdebourg, et ensuite par les Autrichiens à Olmutz. Le parlement d'Angleterre fit lui-même des démarches en sa faveur; mais ce ne fut qu'au traité de Campo-Formio que Bonaparte le délivra 30 de sa prison. Pendant quatre années de la plus dure captivité, en butte à toutes les privations,

ignorant le sort de la liberté et de sa patrie, n'ayant devant lui qu'un avenir de prisonnier tout à fait désespérant, il montra le plus héroïque courage. L'on mit sa délivrance au prix de quelques rétractions, et il aimait mieux rester enseveli dans son cachot que d'abandonner en quoi que ce fût la sainte cause qu'il avait embrassée.

Les auteurs du 10 août se divisèrent de plus en plus, n'étant point d'accord sur les résultats que 10 devait avoir cette révolution. Le parti audacieux et violent qui s'était emparé de la commune voulait, au moyen de la commune, dominer Paris; au moyen de Paris, l'assemblée nationale.

Le chef principal de ce parti était alors Danton; 15 plus que tout autre, il avait coopéré au 10 août. Pendant toute cette nuit, il avait couru des sections aux casernes des Marseillais et des Bretons et de celles-ci aux faubourgs. Membre de la commune révolutionnaire, il avait dirigé ses opérations, 20 et avait été nommé ensuite au ministère de la justice.

Danton était un révolutionnaire gigantesque. Aucun moyen ne lui paraissait condamnable, pourvu qu'il lui fût utile; et, selon lui, on pouvait tout ce 25 qu'on osait. Ardent, accablé de dettes et de besoins, de mœurs relâchées, s'abandonnant tour à tour à ses passions ou à son parti, il était formidable dans sa politique lorsqu'il s'agissait d'arriver à son but, et redevenait nonchalant après l'avoir 30 atteint.

A cette époque, les Prussiens franchirent la frontière après vingt jours de marche. L'armée



Georges-Jacques Danton. Nach einem gleichzeitigen Stich.

de Sedan était sans chef et incapable de résister à des forces aussi supérieures et aussi bien organisées. Le 20 août, Longwy fut investi par les Prussiens, le 21 il fut bombardé, et le 24 il capitula. Le 30, l'armée ennemie arriva devant Verdun, 5 l'investit, et en commença le bombardement. Ver-

dun pris, la route de la capitale était ouverte. La prise de Longwy, l'approche d'un si grand danger, jetèrent Paris dans le plus grand état d'agitation et d'alarme. Le conseil exécutif, composé des ministres, fut appelé au comité de défense générale pour délibérer sur les moyens les plus sûrs à prendre dans d'aussi périlleuses conjonctures. Les uns voulaient attendre l'ennemi sous les murs de la capitale, les autres se retirer à Saumur.

«Vous n'ignorez pas,» dit Danton lorsque son tour de parler fut venu, «que la France est dans Paris; si vous abandonnez la capitale à l'étranger, vous vous livrez, et vous lui livrez la France. C'est dans Paris qu'il faut se maintenir par tous les moyens; je ne puis adopter le plan qui tend à vous en éloigner. Le second projet ne me paraît pas meilleur. Il est impossible de songer à combattre sous les murs de la capitale: le 10 août a divisé la France en deux partis, dont l'un est attaché à la royauté, et l'autre veut la république. Celui-ci, dont vous ne pouvez vous dissimuler l'extrême minorité dans l'État, est le seul sur lequel vous puissiez compter pour combattre. L'autre se refusera à marcher, il agitera Paris en faveur de l'étranger, tandis que vos défenseurs, placés entre deux feux, se feront tuer pour le repousser. S'ils succombent, comme cela ne me paraît pas douteux, la perte de la France et la vôtre sont certaines; si, contre toute attente, ils reviennent vainqueurs de la coalition, cette victoire sera encore une défaite pour vous; car elle vous aura coûté des milliers de braves, tandis que les royalistes, plus nom-

breux que vous, n'auront rien perdu de leur force et de leur influence. Mon avis est que, pour déconcerter leurs mesures et arrêter l'ennemi, il faut faire *peur* aux royalistes.» Le comité, qui comprit le sens de ces terribles paroles, fut consterné.⁵ «Oui, vous dis-je, reprit Danton, il faut leur faire peur. . . » Et comme le comité repoussa, par son silence et par son effroi, cette horrible proposition, Danton se concerta avec la commune: il voulait comprimer ses ennemis par la terreur, engager de plus en plus la multitude, en la rendant sa complice, et ne laisser à la révolution d'autre refuge que la victoire.

On fit des visites domiciliaires avec un morne et vaste appareil; on incarcéra un grand nombre¹⁵ de personnes suspectes au parti révolutionnaire par leur état et par leurs opinions. Ces malheureux prisonniers furent choisis surtout dans les deux classes dissidentes du clergé et de la noblesse, qu'on accusait de conspiration sous la Législative.²⁰ Les citoyens en âge de porter les armes furent enrégimentés au Champ de Mars et partirent le 1^{er} septembre pour la frontière. On battit la générale, on sonna le tocsin, on tira le canon; et Danton se présentant à l'assemblée pour lui rendre²⁵ compte des mesures prises pour sauver la patrie: «Le canon que vous entendez, dit-il, n'est point le canon d'alarme; c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour les atterrir, que faut-il? De l'audace, encore de l'audace, et tous jours de l'audace!» La nouvelle de la prise de Verdun arriva dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre,

La commune saisit cet instant, où Paris épouvanté crut voir déjà les ennemis à ses portes, pour exécuter ses affreux desseins. Le canon fut de nouveau tiré, le tocsin sonna, les barrières furent fermées, et les massacres commencèrent.

Les prisonniers enfermés aux Carmes, à l'Abbaye, à la Conciergerie, à la Force, etc., furent égorgés pendant trois jours par une compagnie d'environ trois cents meurtriers, que dirigeait et que soudoyait ¹⁰ la commune.

Le conseil exécutif, que dirigeait le général Servan pour les opérations militaires, faisait avancer les bataillons de nouvelle levée vers la frontière. Il avait voulu placer le général le plus habile sur ¹⁵ le point le plus menacé; mais le choix était embarrassant. Parmi les généraux qui s'étaient déclarés en faveur des derniers événements politiques, Kellermann ne paraissait capable que d'un commandement secondaire, et on se borna à le mettre ²⁰ à la place de l'incertain Luckner. Custine, quoique ne manquant pas d'expérience de la guerre, était plus propre à un coup de main hardi qu'à la conduite d'une grande armée sur laquelle allaient reposer les destinées de la France. Il ne restait ²⁵ plus que Dumouriez, contre lequel les Girondins gardaient un peu de rancune et dont ils suspectaient d'ailleurs les vues ambitieuses, les goûts et le caractère d'aventurier, tout en rendant justice à ses talents supérieurs. Cependant, comme il était ³⁰ le seul général au niveau d'une si importante position, le conseil exécutif lui donna le commandement de l'armée de la Moselle.

Dumouriez s'était rendu en toute hâte du camp de Maulde à celui de Sedan. Il assembla un conseil de guerre, dans lequel l'avis général fut de se retirer vers Châlons ou Reims, et de se couvrir de la Marne. Loin de suivre ce conseil périlleux, ⁵ qui aurait découragé les troupes, qui livrait la Lorraine, les Trois-Évêchés, une partie de la Champagne, et ouvrait la route de Paris, Dumouriez conçut un projet d'homme de génie. Il vit qu'il fallait, par une marche hardie, se porter sur la ¹⁰ forêt de l'Argonne, et qu'on y arrêterait infailliblement l'ennemi. Cette forêt avait quatre issues, celle du Chêne-Populeux sur la gauche, de la Croix-au-Bois et de Grandpré au centre, des Islettes sur la droite, qui ouvriraient ou fermaient le passage ¹⁵ de la France. Les Prussiens n'en étaient qu'à six lieues, et Dumouriez en avait douze à parcourir, et ses desseins d'occupation à cacher, pour s'en emparer. Il le fit d'une manière très habile et très hardie: le général Dillon, dirigé sur les Islettes, ²⁰ les occupa avec sept mille hommes; il arriva lui-même à Grandpré, et y établit un camp de treize mille hommes; la Croix-au-Bois et le Chêne-Populeux furent également pris et gardés par quelques troupes. C'est alors qu'il écrivit au ministre de ²⁵ la guerre Servan: *Verdun est pris. J'attends les Prussiens. Le camp de Grandpré et celui des Islettes sont les Thermopyles de la France: mais je serai plus heureux que Léonidas.*

Le duc de Brunswick, après s'être emparé de ³⁰ Verdun, passa la Meuse en trois colonnes. Déseignant de faire quitter ses positions à Dumou-

riez en l'attaquant de front, il essaya de le tourner. Dumouriez avait eu l'imprudence de placer toutes ses forces à Grandpré et aux Islettes, et de défendre faiblement le Chêne-Populeux et la Croix-
au-Bois, qui, il est vrai, étaient des postes moins importants. Les Prussiens s'en emparèrent, et furent sur le point de le tourner dans son camp de Grandpré et de lui faire mettre bas les armes. Après cette faute capitale, qui annulait ses premières manœuvres, il ne désespéra pas de sa situation. Il décampa en secret dans la nuit du 14 septembre, passa l'Aisne, dont on pouvait lui interdire l'accès, fit une retraite aussi habile que l'avait été sa marche sur l'Argonne, et vint se concentrer dans le camp de Sainte-Menehould.

L'armée prussienne avait suivi les mouvements de Dumouriez. Le 20, elle attaqua Kellermann à Valmy, pour couper à l'armée française la retraite sur Châlons. La canonnade s'engagea vivement de part et d'autre. Les Prussiens se portèrent ensuite en colonnes sur les hauteurs de Valmy, afin de les enlever. Kellermann forma aussi son infanterie en colonnes, lui enjoignit de ne pas tirer, et d'attendre l'approche de l'ennemi pour le charger à la baïonnette. Il donna cet ordre au cri de *Vive la nation!* et ce cri, répété d'un bout de la ligne à l'autre, étonna les Prussiens plus encore que la contenance ferme de nos troupes. Le duc de Brunswick fit rétrograder ses bataillons, déjà un peu ébranlés; la canonnade continua encore jusqu'au soir; les ennemis tentèrent une nouvelle attaque et furent repoussés. La journée nous resta,

et le succès presque insignifiant de Valmy produisit sur nos troupes et sur l'opinion en France l'effet de la plus complète victoire.

De cette époque date aussi le découragement de l'ennemi et sa retraite. Les Prussiens s'étaient engagés dans cette campagne, d'après les promesses des émigrés, comme dans une promenade militaire. Ils étaient sans magasins, sans vivres. Au milieu d'un pays ouvert, ils rencontraient une résistance chaque jour plus vive; les pluies continues avaient détrempé les routes; les soldats étaient dans la boue jusqu'au genou, et depuis quatre jours ils n'avaient que du blé bouilli pour toute nourriture. Aussi les maladies produites par l'eau crayeuse, le dénuement et l'humidité avaient exercé les plus grands ravages dans leur armée. Le duc de Brunswick conseilla la retraite, contre l'avis du roi de Prusse et des émigrés, qui voulaient hasarder une bataille et s'emparer de Châlons. Mais, comme le sort de la monarchie prussienne tenait à son armée, et que la perte entière de l'armée devenait certaine par une défaite, le conseil du duc de Brunswick prévalut.

On entama des négociations; et les Prussiens, se relâchant de leurs premières exigences, ne demandaient plus que le rétablissement du roi sur le trône constitutionnel. Mais la Convention venait de s'assembler; la république avait été proclamée, et le conseil exécutif répondit que la république française ne pouvait entendre à aucune proposition avant que les troupes prussiennes eussent entièrement évacué le territoire français. Les Prussiens exé-

cutèrent alors leur retraite dès le 30 septembre au soir. Elle fut faiblement inquiétée par Kellermann, que Dumouriez mit à sa poursuite, tandis qu'il se rendit lui-même à Paris pour jouir de sa victoire et concerter l'invasion de la Belgique. Les troupes françaises rentrèrent dans Verdun et dans Longwy; et l'ennemi, après avoir traversé les Ardennes et le pays de Luxembourg, repassa le Rhin à Coblenz vers la fin d'octobre.

10 Cette campagne avait été marquée par des succès généraux pour la France. En Flandre, le duc de Saxe-Teschen avait été réduit à lever le siège de Lille après sept jours de bombardement terrible, sans interruption comme sans effet. Sur 15 le Rhin, Custine s'était emparé de Trèves, de Spire et de Mayence. Aux Alpes, le général Montesquiou avait envahi la Savoie, et le général Anselme, le comté de Nice. Nos armées, victorieuses sur tous les points, avaient partout pris l'offensive, et la 20 révolution était sauvee.

CHAPITRE VI.

Depuis le 21 septembre 1792 jusqu'au 21 janvier 1793.

La Convention se constitua le 20 septembre 1792, et ouvrit ses délibérations le 21. Dès la première séance, elle abolit la royauté et proclama la république. Le 22, elle s'appropria la révolution en déclarant qu'elle ne daterait plus de *l'an IV de la liberté*, mais de *l'an I^{er} de la république française*. Après ces premières mesures votées d'acclamation et avec une sorte de rivalité de démocratie et d'enthousiasme par les deux partis qui s'étaient divisés à la fin de l'assemblée législative, la Convention, au lieu de commencer ses travaux, se livra à des querelles intestines.

Dès l'ouverture de la Convention, les Girondins avaient occupé la droite, et les Montagnards la crête de la gauche, d'où leur vint le nom sous lequel nous les désignons. Les Girondins étaient les plus forts dans l'assemblée: en général les élections des départements avaient été dans leur sens. Un grand nombre des députés de l'assemblée législative avaient été réélus; et comme, dans ce temps, les liaisons font beaucoup, tous les mem-

bres qui avaient été unis à la députation de la Gironde ou à la commune de Paris avant le 10 août, revenaient avec les mêmes opinions. D'autres arrivaient sans système, sans parti, sans attachement, sans inimitié: ils formèrent ce qu'on appela à cette époque *la Plaine ou le Marais*. Cette réunion, désintéressée dans les luttes de la Gironde et de la Montagne, se rangea du côté le plus juste tant qu'il fut permis d'être modérée, c'est-à-dire tant qu'elle ne craignit pas pour elle-même.

La première mesure des partis, après avoir décreté la république, fut de se combattre. Les Girondins étaient indignés des massacres de septembre, et ils voyaient avec horreur sur les sièges de la Convention des hommes qui les avaient conseillés ou prescrits. Deux entre autres leur inspiraient plus d'antipathie ou de dégoût: Robespierre, qu'ils croyaient aspirer à la tyrannie, et Marat, qui, depuis le commencement de la révolution, s'était fait, dans ses feuilles, l'apôtre du meurtre.

Robespierre, qui a joué un rôle si terrible dans notre révolution, commençait à figurer en première ligne. Cet homme, dont les talents étaient ordinaires et le caractère vain, dut à son infériorité de paître des derniers, ce qui est un grand avantage en révolution, et il dut à son ardent amour-propre de viser au premier rang, de tout faire pour s'y placer, de tout oser pour s'y soutenir. Robespierre avait des qualités pour la tyrannie: une âme nullement grande, il est vrai, mais peu commune; l'avantage d'une seule passion, les dehors du pa-

riotisme, une réputation méritée d'incorruptibilité, une vie austère et nulle aversion pour le sang.



Robespierre.

Gemalt von Guérin, gestochen von Fiessinger.

Soit que les Girondins prévissent de loin la domination de Robespierre, soit plutôt qu'ils se laissassent entraîner par leur ressentiment, ils 5 l'accusèrent du crime le plus grave pour des républicains.

L'accusation contre Robespierre n'eut pas de suite; mais elle retombait sur Marat, qui avait con-

seillé la dictature dans son journal de *l'Ami du peuple* et préconisé les massacres. Lorsqu'il parut à la tribune pour se justifier, un mouvement d'horreur saisit l'assemblée. *A bas, à bas*, s'écria-t-on de toutes parts. Marat reste imperturbable. Dans un moment de silence: «J'ai dans cette assemblée, dit-il, un grand nombre d'ennemis personnels. — *Tous! tous!* — Je les rappelle à la pudeur; je les exhorte à s'interdire les clamours furibondes et les menaces indécentes contre un homme qui a servi la liberté et eux-mêmes beaucoup plus qu'ils ne pensent; qu'ils sachent écouter une fois!» Et cet homme exposa au milieu de la Convention, stupéfaite de son audace et de son sang-froid, ce qu'il pensait des proscriptions et de la dictature. Pendant longtemps il avait fui, de souterrain en souterrain, l'animadversion publique et les mandats d'arrêt lancés contre lui. Ses feuilles sanguinaires paraissaient seules; il y demandait des têtes, et il préparait la multitude aux massacres de septembre.

Marat était possédé de plusieurs idées fixes. La révolution avait des ennemis, et selon lui, pour qu'elle durât, elle ne devait pas en avoir; il ne trouvait dès lors rien de plus simple que de les exterminer et de nommer un dictateur, dont les fonctions se borneraient à proscrire; il prêchait hautement ces deux mesures, avec une cruauté cynique, ne ménageant pas plus les convenances que la vie des hommes, et méprisant comme des esprits faibles tous ceux qui appelaient ses projets atroces, au lieu de les trouver profonds.

L'accusation de Marat n'eut pas de suite non

DU 21 SEPTEMBRE 1792 AU 21 JANVIER 1793.

179

plus; il inspirait plus de dégoût, mais moins de haine que Robespierre.



Jean-Paul Marat.
Gemalt von Ch. Boze, gest. von E. Brisson.

C'était lui qui était l'objet d'un déchaînement plus grand, parce qu'on le redoutait davantage. La première accusation n'avait pas réussi. Peu de temps après, le ministre Roland fit un rapport sur

l'état de la France et sur celui de Paris; il y dénonça les massacres de septembre, les empiétements de la commune, les menées des agitateurs. Il cita, à l'appui de son rapport, une lettre dans laquelle le vice-président de la seconde section du tribunal criminel lui apprenait que lui et les plus illustres des Girondins étaient menacés; que, selon l'expression de leurs ennemis, il fallait encore une nouvelle saignée, et que ces hommes ne voulaient entendre parler que de Robespierre.

A ces mots, celui-ci court se justifier à la tribune: *Personne, dit-il, n'osera m'accuser en face.* — *Moi*, s'écria Louvet, un des hommes les plus résolus de la Gironde. *Oui, Robespierre*, poursuivit-il en fixant sur lui son ardent regard, *c'est moi qui t'accuse*; et, dans une improvisation des plus éloquentes, il ne ménagea ni les actions ni les noms; il signala son ambition, ses menées, son extrême ascendant sur la populace, et termina cette fogueuse philippique par une série de faits dont chacun était précédé de cette menaçante formule: *Robespierre, je t'accuse!*

Louvet descendit de la tribune au milieu des applaudissements; Robespierre y monta pour se justifier, pâle et accompagné de murmures. Soit trouble, soit crainte des préventions, il demanda huit jours. Le moment arrivé, il parut moins en accusé qu'en triomphateur; il repoussa avec ironie les reproches de Louvet et se livra à une longue apologie de lui-même. Il faut convenir que, les faits étant vagues, il eut peu de peine à les atténuer ou à les détruire. Les tribunes étaient postées

pour l'applaudir; la Convention elle-même, qui voyait dans cette accusation une querelle d'amour-propre et qui ne redoutait point, selon Barrère, *un homme d'un jour, un petit entrepreneur d'emeutes*, était disposée à mettre fin à ces débats. Aussi, lorsque Robespierre dit en terminant: «Pour moi, je ne prendrai aucunes conclusions personnelles . . . Je renonce à la juste vengeance que j'aurais le droit de poursuivre contre mes calomniateurs; je n'en demande point d'autre que le retour de la paix 10 et le triomphe de la liberté!» il fut applaudi, et la Convention passa à l'ordre du jour.

Il y eut une trêve apparente, et l'attention de l'assemblée se porta un moment sur la constitution nouvelle, que le parti montagnard fit abandonner pour statuer sur le sort du monarque déchu. En cela, les chefs de l'extrême gauche furent poussés par plusieurs motifs: ils ne voulaient pas que les Girondins et les modérés de la Plaine organisassent la république. Ils auraient établi le régime de la bourgeoisie, en la rendant un peu plus démocratique que celui de 1791, tandis qu'ils aspiraient, eux, à constituer la multitude. Mais ils ne pouvaient parvenir à leurs fins qu'en dominant, et ils ne pouvaient obtenir la domination qu'en prolongeant l'état révolutionnaire de la France. Outre ce besoin d'empêcher l'établissement de l'ordre légal par un coup d'État terrible, comme la condamnation de Louis XVI, qui ébranlât toutes les passions, qui ralliait à eux les partis violents, en les montrant les intraitables gardiens de la république, ils espéraient faire éclater les sentiments des Giron-

dins, qui ne cachaient pas leur désir de sauver Louis XVI.

Depuis quelque temps on disposait au dehors les esprits à son jugement. Le club des Jacobins 5 retentissait d'invectives contre lui; on répandait les bruits les plus injurieux sur son caractère; on demandait sa condamnation pour l'affermissement de la liberté. Les sociétés populaires des départements écrivaient des adresses à la Convention dans le 10 même sens; les sections se présentaient à la barre de l'assemblée, et l'on faisait défiler dans son sein, sur des brancards, des hommes blessés au 10 août et qui venaient crier vengeance contre *Louis Capet*. On ne désignait plus Louis XVI que par ce nom 15 de l'ancien chef de sa race, croyant avoir remplacé son titre de roi par son nom de famille.

Les motifs de parti et les animosités populaires se réunissaient contre ce malheureux prince. Après le 10 août, on avait trouvé, dans les bureaux de 20 la liste civile, des pièces qui prouvaient les relations secrètes entretenues par Louis XVI avec les princes mécontents, l'émigration et l'Europe. Dans un rapport, ordonné par l'assemblée législative, on l'avait accusé du dessein de trahir l'État et de 25 renverser la révolution.

De nouvelles pièces vinrent à l'appui de ces accusations. Il existait aux Tuilleries, derrière un panneau de lambris, un trou pratiqué dans le mur et fermé par une porte de fer. Cette armoire secrète fut indiquée au ministre Roland, et l'on y trouva des preuves de tous les complots et de toutes les intrigues de la cour contre la révolution;

des projets tendant à renforcer le pouvoir constitutionnel du roi avec les chefs populaires, à ramener l'ancien régime avec les aristocrates; les manœuvres de Talon, les arrangements avec Mirabeau; les propositions acceptées de Bouillé sous la 5 constituante, et quelques nouvelles trames sous la législative. Cette découverte augmenta le déchaînement contre Louis XVI. Le buste de Mirabeau fut brisé aux Jacobins, et la Convention voila celui qui était placé dans la salle de ses séances. 10

Il était question depuis quelque temps dans l'assemblée du procès de ce prince infortuné, qui, ayant été déchu, ne pouvait plus être poursuivi. Il n'y avait pas de tribunal qui pût prononcer sa sentence; il n'y avait pas de peine qui pût lui être infligée: 15 aussi l'on se jeta dans de fausses interprétations de l'inviolabilité accordée à Louis XVI, en cherchant à le condamner d'une manière légale. Le comité de législation chargé d'un rapport sur la question de savoir si Louis XVI pouvait être jugé 20 et s'il pouvait l'être par la Convention, se prononça pour l'affirmative.

La discussion s'ouvrit le 13 novembre, six jours après le rapport du comité. Les partisans de l'inviolabilité, tout en considérant Louis XVI comme 25 coupable, soutinrent qu'il ne pouvait pas être jugé. Cette opinion était celle de la droite de la Convention. La Plaine partageait l'avis du comité, mais la Montagne repoussait à la fois l'inviolabilité et le jugement de Louis XVI. 30

Ce parti violent, qui voulait remplacer une sentence par un coup d'État, ne suivre aucune loi,

aucune forme, mais frapper Louis XVI comme un prisonnier vaincu, en faisant survivre les hostilités même à la victoire, était en très faible minorité dans la Convention, mais au dehors il se trouvait 5 fortement soutenu par les Jacobins et par la commune. Malgré la terreur qu'il inspirait déjà, ses meurtrières invitations furent repoussées par la Convention, et les partisans de l'inviolabilité firent valoir, à leur tour, et avec courage, les motifs d'in- 10 téret public en même temps que les règles de la justice et de l'humanité. Ils soutenaient que les mêmes hommes ne pouvaient pas être et juges et législateurs, accusateurs et jurés. Ils voulaient d'ailleurs qu'on donnât à la république naissante 15 le lustre des grandes vertus, celles de la générosité et du pardon; ils voulaient qu'on suivît l'exemple du peuple de Rome, qui conquit sa liberté et qui la conserva cinq cents ans, parce qu'il se montra magnanimité, parce qu'il bannit les Tarquins, et qu'il 20 ne les fit point périr. Sous le rapport de la politique, ils montraient les conséquences d'une condamnation à l'égard du parti anarchiste, qu'elle rendrait plus audacieux, et à l'égard de l'Europe, dont elle entraînerait les puissances encore neutres 25 dans la coalition contre la république.

Mais Robespierre, qui pendant ce long procès montra une audace et une obstination qui présageaient, de loin, toute sa puissance, parut à la tribune. Il demanda que la Convention déclarant 30 Louis XVI *traître envers les Français, criminel envers l'humanité, le condamnât sur-le-champ à mort en vertu de l'insurrection.*

Les Montagnards, par ces propositions extrêmes, par l'assentiment que leur donnait au dehors une multitude fanatique et cruelle, voulaient rendre une condamnation en quelque sorte inévitable. En prenant une avance extraordinaire sur les autres partis,⁵ ils les forçaient à les suivre, quoique de loin. La majorité conventionnelle, composée d'une grande partie des Girondins, qui n'osaient pas déclarer Louis XVI inviolable, et de la Plaine, décida, sur la proposition de Pétion, contre l'avis des Montagnards et contre celui des partisans de l'inviolabilité, que Louis XVI serait jugé par la Convention. Robert Lindet fit alors, au nom de la commission des vingt et un, son rapport sur Louis XVI. On dressa l'acte *énonciatif des faits* qui lui étaient imputés, et la Convention manda le prisonnier à sa barre.

Louis était enfermé au Temple depuis quatre mois; il n'y était point libre, comme l'Assemblée législative l'avait d'abord voulu en lui assignant le Luxembourg pour demeure. La commune soupçonneuse le gardait étroitement; mais, soumis à sa destinée, s'attendant à tout, il ne faisait apercevoir ni regret, ni ressentiment. Il n'avait auprès de lui qu'un seul serviteur, Cléry, qui était en même temps ²⁵ celui de toute sa famille. Pendant les premiers mois de sa détention, il ne fut point séparé d'elle, et il trouvait encore quelque douceur dans cette réunion; il se consolait et soutenait les deux compagnes de son infortune, sa femme et sa sœur; il servait de précepteur au jeune dauphin, et lui donnait les leçons d'un homme malheureux et d'un roi

prisonnier. Il lisait beaucoup, et revenait souvent à l'histoire d'Angleterre par Hume; il y trouvait nombre de monarques déchus, et un, entre autres, condamné par le peuple. On cherche toujours des destinées conformes à la sienne. Mais les consolations qu'il trouvait dans la vue de sa famille ne furent pas de longue durée, on le sépara d'elle dès qu'il fut question de son jugement. La commune voulut éviter que les prisonniers concertassent leur justification; la surveillance qu'elle exerçait à l'égard de Louis XVI était chaque jour plus minutieuse et plus dure.

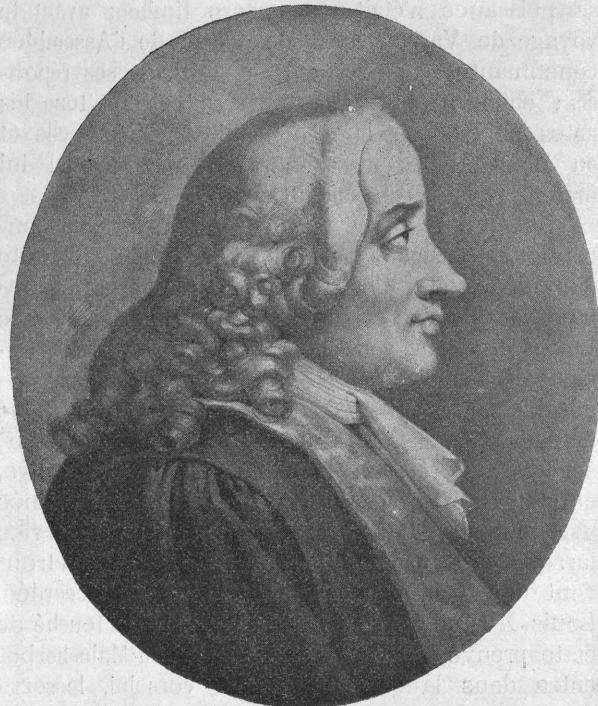
Sur ces entrefaites, Santerre reçut l'ordre de conduire Louis XVI à la barre de la Convention. Il se rendit au Temple, accompagné du maire, qui fit part au roi de sa mission et qui lui demanda s'il voulait descendre. Louis hésita un moment, puis il dit: «Ceci est encore une violence; il faut y céder!» Et il se décida à paraître devant la Convention, qu'il ne récusa point, comme l'avait fait Charles I^{er} à l'égard de ses juges. La contenance de Louis XVI en entrant dans la salle fut ferme, il promena sur l'assemblée un regard assuré. Il était debout à la barre, et le président lui dit d'une voix émue: «Louis, la nation française vous accuse. Vous allez entendre l'acte énonciatif des faits. Louis, asseyez-vous.»

Un siège avait été préparé pour lui; il s'y plaça. Pendant un long interrogatoire, il montra beaucoup de calme et de présence d'esprit; il répondit à chaque question avec à-propos, le plus souvent d'une manière touchante et victorieuse. Il repoussa

les reproches qui lui furent adressés relativement à sa conduite avant le 14 juillet, en rappelant que sa puissance n'était pas encore limitée; avant le voyage de Varennes, par le décret de l'Assemblée constituante, qui avait été satisfaite de ses réponses; enfin, avant le 10 août, en rejetant tous les actes publics sur la responsabilité ministérielle et en niant toutes les démarches secrètes qui lui étaient personnellement attribuées.

Lorsque Louis fut retourné au Temple, la Convention s'occupa de la demande qu'il avait faite d'un défenseur. Ce fut en vain que quelques Montagnards s'y opposèrent, la Convention décréta que Louis aurait un conseil. Il désigna Target et Tronchet; le premier refusa. Ce fut alors que le vénérable Malesherbes s'offrit à la Convention pour défendre Louis XVI. «J'ai été appelé deux fois, écrivit-il, au conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps où cette fonction était ambitionnée par tout le monde; je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse.» Sa demande lui fut accordée. Louis XVI, dans son état d'abandon, fut touché de cette preuve de dévouement. Lorsque Malesherbes entra dans la chambre, il alla vers lui, le serra dans ses bras, et, les yeux humides, il lui dit: «Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie et que vous ne sauverez pas la mienne.» Malesherbes et Tronchet s'occupèrent sans interruption de sa défense, et s'associèrent M. Desèze; ils cherchaient à ranimer la confiance du roi; mais ils le trouvaient peu facile à espérer.

«J'en suis sûr, ils me feront périr; mais n'importe, occupons-nous de mon procès comme si je devais



Maleherbes.

Nach einer Zeichnung von P. Sudré.

le gagner; et je le gagnerai, en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tache.»

Enfin le jour de la défense arriva. Elle fut prononcée par M. Desèze; Louis était présent; le plus grand silence régnait dans l'assemblée et dans les

tribunes. M. Desèze fit valoir en faveur du royal accusé toutes les considérations de justice et d'ino-



cence. Il invoqua l'inviolabilité qui lui avait été accordée; il dit que, comme roi, il ne pouvait pas

être jugé; que, comme accusateurs, les représentants du peuple ne pouvaient pas être ses juges. En cela il n'avança rien qui n'eût été soutenu par une partie de l'assemblée. Mais il s'attacha surtout à justifier la conduite de Louis XVI, et à lui attribuer des intentions constamment pures et irréprochables. Mais les passions étaient sourdes et incapables de justice.

Cependant les Girondins, qui n'avaient pas osé soutenir l'inviolabilité, proposèrent un moyen adroit de soustraire Louis XVI à la mort en appelant de la sentence de la Convention au peuple. L'extrême droite protestait encore contre l'érection de l'assem-

blée en tribunal. Mais la compétence de la Convention ayant été précédemment décidée, tous les efforts se portèrent d'un autre côté. Salles proposa de déclarer Louis XVI coupable, et de laisser aux assemblées primaires l'application de la peine.⁵ Buzot, craignant que la Convention n'encourût par là le reproche de faiblesse, pensa qu'elle devait elle-même prononcer la peine, et en appeler au peuple de son propre jugement. Cet avis fut vivement combattu par les Montagnards et même par un grand nombre de Conventionnels modérés, qui virent dans la convocation des assemblées primaires le danger de la guerre civile. L'assemblée avait délibéré, à l'unanimité, que Louis était coupable, lorsque la question de l'appel au peuple fut posée.¹⁵ Deux cent quatre-vingt-quatre voix votèrent pour, quatre cent vingt-quatre contre, dix se récusèrent.

Vint alors la terrible question de la peine à infliger. Paris était dans le dernier degré d'agitation: des menaces étaient faites aux députés à la porte même de l'assemblée; on craignait de nouveaux excès populaires; le club des Jacobins retentissait d'invectives forcenées contre Louis XVI et contre la droite. Le parti montagnard, jusque-là le plus faible de la Convention, cherchait à obtenir 25 la majorité par l'épouvante, décidé, s'il ne réussissait pas, à sacrifier également Louis XVI. Enfin, après quatre heures d'appel nominal, le président Vergniaud dit: «Citoyens, je vais proclamer le résultat du scrutin. Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour.» Il y avait sept cent vingt et un votants. La majorité absolue était de

Lamoignon

Tronchet

Malesherbes

Desèze

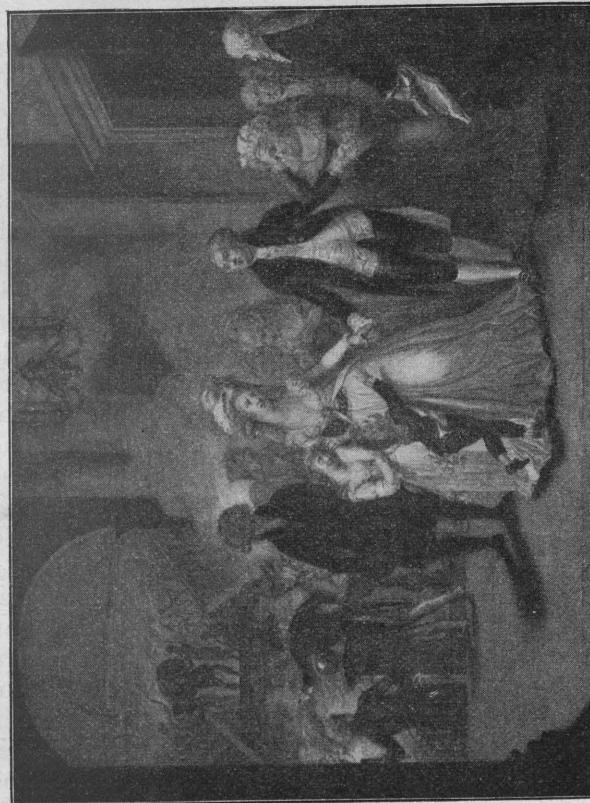
Louis

trois cent soixante et un. La mort fut prononcée à la majorité de vingt-six voix. Les opinions avaient été mêlées: des Girondins avaient voté la mort, avec un sursis, il est vrai; le plus grand nombre des membres de la droite avait voté la détention ou le bannissement; quelques Montagnards votèrent comme les Girondins. Dès que le résultat du scrutin fut connu, le président dit avec l'accent de la douleur: «*Je déclare au nom de la Convention que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la mort.*» La demande d'un sursis fut accueillie par les Girondins, comme une dernière ressource, mais là encore ils échouèrent, et l'arrêt fatal fut prononcé.

Louis s'y attendait. Lorsque Malesherbes vint tout en larmes lui annoncer l'arrêt de mort, il le trouva dans l'obscurité, les coudes appuyés sur une table, le visage dans ses mains, et livré à une profonde méditation. Au bruit qu'il fit, Louis XVI se leva, et lui dit: «Depuis deux heures je suis occupé à chercher si pendant mon règne j'ai pu mériter de mes sujets le plus petit reproche. Eh bien! Monsieur de Malesherbes, je vous le jure dans toute la vérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple, et jamais je n'ai formé un voeu qui lui fût contraire.»

Malesherbes lui fit espérer que le sursis ne serait pas rejeté, ce que Louis ne crut point. Il pria Malesherbes, en l'accompagnant, de ne point l'abandonner dans ses derniers instants. Malesherbes lui promit de revenir; mais il se présenta plusieurs fois, et ne put jamais pénétrer jusqu'à lui. Louis

le demanda souvent, et fut affligé de ne pas le revoir. Il reçut sans trouble l'annonce de sa sen-



Abschied Ludwigs XVI. von seiner Familie.
Gemalt von Benazeck, gest. von A. Cardon.

tence, que vint lui signifier le ministre de la justice. Il demanda trois jours pour paraître devant Dieu;

il demanda, en outre, d'être assisté d'un prêtre, qu'il désigna, et de communiquer librement avec sa femme et ses enfants. Ces deux dernières demandes lui furent seules accordées.

5 Le moment de l'entrevue fut déchirant pour cette famille désolée; celui de la séparation le fut encore bien davantage. Louis, en la quittant, promit de la revoir le lendemain; mais, rentré dans sa chambre, il sentit que cette épreuve était trop

10

forte, et, se promenant à grands pas, il disait: *Je n'i-
rai point.* Ce fut son dernier combat; il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. La nuit qui précéda son odieux supplice, il eut un sommeil paisible. Réveillé à cinq heures par Cléry, auquel il en

15

20

25

30



J. B. Cléry.

Gemalt von H. Dauloux, gest. von P. Audinet.

DU 21 SEPTEMBRE 1792 AU 21 JANVIER 1793. 195

avait donné l'ordre, il fit ses suprêmes dispositions. Il communa, chargea Cléry de ses dernières paroles et de tout ce qu'il lui était permis de léguer, un anneau, un cache, quelques cheveux. Déjà les tambours roulaient, un bruit sourd de canons traînés et de voix confuses se faisaient entendre. Enfin Santerre arriva.

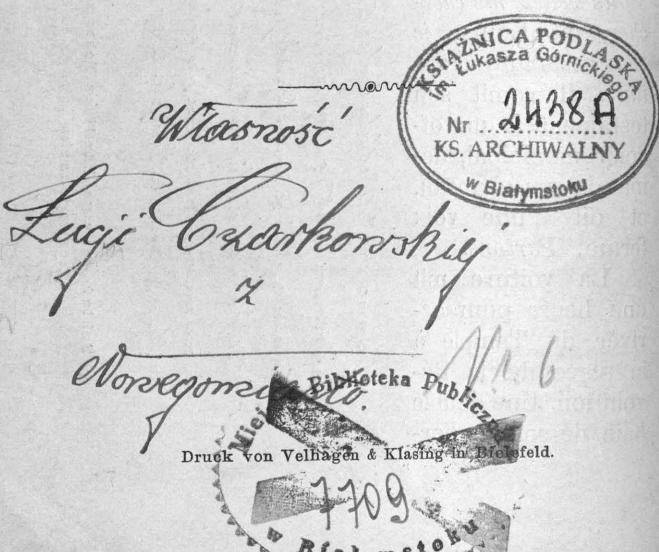
Vous venez me chercher, dit Louis; je vous demande une minute. Il remit son testament à un officier municipal, demanda son chapeau, et dit d'une voix ferme: *Partons.*

La voiture mit une heure pour arriver du Temple à la place de la Révolution. Une double haie de soldats bor-

Jepne être de malheurtes Trouchet et de Sege, de recevois ici tous mes remontrances et l'expression de ma consétilé, pour tous les nau et les peines qu'il se sont données pour'men.

Je finis en déclarant devant Dieu et devant a paixie dieux du ciel que je ne me reproche aucun des crimes que j'ont avancés contre moi. J'ais double et la force du Temple le 29 Decembre 1792. Cléry.

dait la route, plus de quarante mille hommes étaient sous les armes; Paris était morne. Parmi les citoyens qui assistaient à cette lamentable exécution, il n'y eut ni approbation ni regrets apparents; tous furent silencieux. Arrivé sur le lieu du supplice, Louis descendit de voiture. Il monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud, reçut à genoux les bénédicitions du prêtre, qui lui dit alors, à ce qu'on assure: *Fils de saint Louis, 10 montez au ciel!* Il se laissa lier les mains, quoique avec répugnance; et, se portant vivement sur la gauche de l'échafaud: «Je meurs innocent, dit-il; je pardonne à mes ennemis; et vous, peuple不幸é! ...» Au même instant le signal du roulement fut donné, le bruit des tambours couvrit sa voix, les trois bourreaux le saisirent. A dix heures 15 dix minutes il avait cessé de vivre.



Druck von Velhagen & Klasing in Bielefeld.

- ***Duruy, G.**, Biographies d'hommes célèbres. 100 pf.
- +***Duruy, V.**, Histoire Grecque. 110 pf.
- +*— Histoire de France. 100 pf.
- +***Duval**, Une Journée à Versailles. 70 pf.
- +***Eckmann - Chatrian**, Histoire d'un Conscrit de 1813. 110 pf.
- +*— Vier Erzähl. a. Contes populaires u. Contes des bords du Rhin. 80 pf.
- +*— La campagne de Mayence. 140 pf.
- +*— L'Invasion. 140 pf.
- +*— Waterloo. 120 pf.
- +*— L'Ami Fritz. 110 pf.
- ***Essais**, Husgewählte. Im Druck.
- +***Etienne**, La jeune femme colère. 70 pf.
- ***Fénelon**, Aventures de Télémaque. I. Teil. 120 pf.
- +***Dasselbe**. II. Teil. 100 pf.
- +***Dasselbe**. III. Teil. 110 pf.
- +*— Le Traité de l'Éducation des Filles. 110 pf.
- ***Feuillet**, Roman d'un jeune homme pauvre. 160 pf.
- +*— Le Village. 120 pf.
- +***Frédéric le Grand**, Histoire de la guerre de sept ans. I. 120 pf.
- +*— Dasselbe. II. 140 pf.
- +*— Dasselbe. III. 140 pf.
- +***Galland**, Sindbad le Marin. 70 pf.
- +*— Histoire d'Ali Baba. 70 pf.
- +*— Histoire d'Aladdin. 140 pf.
- +***Girardin**, Lady Cartuffe. 90 pf.
- +*— La Joie fait Peur. 70 pf.
- +***Good**, La Science amusante. 80 pf.
- +***Goslan**, Les Robes blanches. 70 pf.
- +***Gréville**, Dosia. 160 pf.
- +*— Hélène. 130 pf.
- +***Guerre de 1870/71** par Chuquet, Hörsisson u. a. no pf.
- +***Güijo**, Récits historiques. I. 80 pf.
- +*— Dasselbe. II. 100 pf.
- +*— Histoire de Charles I. 100 pf.
- +*— Louis XI. 100 pf.
- +*— Halévy, L'Invasion. 160 pf.
- +***D'Hérisson**, Journal d'un officier d'ordonnance. 120 pf.
- +***Herodot**, franz. Leseb. a. H. 110 pf.
- +***Hugo**, Hernani. 120 pf.
- +*— Husw. v. 40 Gedichten. 100 pf.
- +*— La Fontaine, 60 Fabeln. 80 pf.
- +***Lamartine**, Voyage en Orient. I. Teil. 120 pf.
- +*— Dasselbe. II. Teil. 100 pf.
- +*— Procès et Mort de Louis XVI. 120 pf.
- +***Lanfrey**, Expédition d'Égypte. 100 pf.
- +***Le Sage**, Histoire de Gil Blas. 120 pf.
- +***Loti**, Pêcheur d'Islande. 160 pf.
- +***Maistre**, Le Lépreux de la Cité d'Hoste. Les prisonniers du Caucase. 70 pf.
- +*— La jeune Sibérienne. 70 pf.
- +***Malot**, Sans famille. 130 pf.
- +***Mélesville**, Elle est folle. 70 pf.
- +***Mélesville** et **D.**, Michel Perrin. 70 pf.
- +***Mélesville** et **Hestienne**, La Berlinde de l'émigré. 100 pf.
- +***Mélesville**, Merle et Boirie, Le Bourgmestre de Sardan. 70 pf.
- +***Mérimée**, Colomba. 110 pf.
- +***Michaud**, Histoire des Croisades. I. Teil. 120 pf.
- +*— Dasselbe. II. Teil. 120 pf.
- ***Michelet**, Précis de l'histoire moderne. 75 pf.
- +***Mignet**, Histoire de la Révolution française. Ausg. A. 140 pf.
- Ausg. B. (illustriert). 160 pf.
- +***Mirabeau**, Discours choisis. 110 pf.
- +***Molière**, L'Avare. 90 pf.
- +*— Les Fourberies de Scapin. 75 pf.
- +*— Le Bourgeois Gentilhomme. 100 pf.
- +*— Les Femmes savantes. 100 pf.
- +*— Le Malade imaginaire. 90 pf.
- +*— Le Misanthrope. 90 pf.
- +*— L'École des femmes. 90 pf.
- +*— Le Cartoufle. 100 pf.
- +*— Les Précieuses ridicules. 75 pf.
- +*— L'École des Maris. 90 pf.
- +***Montesquieu**, Considérations. 140 pf.
- +*— Lettres Persanes. 100 pf.
- ***Paganel**, Jeunesse de Frédéric le Grand. 75 pf.
- +*— La Guerre de sept Ans. 100 pf.
- ***Paris**. À travers Paris. 140 pf.
- ***Paris sous la Commune**. 100 pf.
- +***Picard**, Les deux Philibert. 70 pf.
- +***Ponsard**, Lucrèce. 75 pf.
- +*— L'Honneur et l'Argent. 100 pf.
- +***Racine**, Athalie. 90 pf.
- +*— Iphigénie. 90 pf.
- +*— Britannicus. 90 pf.
- +*— Esther. 90 pf.
- +*— Andromaque. 90 pf.
- +*— Mithridate. 90 pf.
- +*— Phèdre. 90 pf.
- +*— Les Plaideurs. 70 pf.
- ***Rambaud**, Histoire de la Civilisation en France. I. Band. 130 pf.
- +*— Dasselbe. II. Band. Im Druck.

→ * Haußführliche Kataloge gratis. →

- +*Recueil de contes et récits pour la jeunesse. I. Bändchen. 90 Pf.
 +*Dasselbe. II. Bändchen. 90 Pf.
 +*Dasselbe. III. Bändchen. 90 Pf.
 +*Dasselbe. IV. Bändchen. 90 Pf.
 +*Dasselbe. V. Bändchen. 90 Pf.
 +*Rollin, Histoire de la seconde guerre punique. 90 Pf.
 +*Alexandre le Grand. 120 Pf.
 +*Hommes célèbres de l'antiquité. 100 Pf.
 *de Saint-Hilaire, La fille du Braconnier. 100 Pf.
 +*Saint-Pierre, Paul et Virginie. 110 Pf.
 +*Saintes, Thérèse. 70 Pf.
 +Samson, La Belle-mère. 70 Pf.
 *Sandea, Mademoiselle de la Seigliere. 160 Pf.
 +*— Roche aux Mouettes. 80 Pf.
 *Sarcey, Le Siège de Paris. 120 Pf.
 +*Scribe, Bertrand et Raton. 90 Pf.
 +*— La Camaraderie. 90 Pf.
 +*— La famille Riquebourg. 70 Pf.
 +*— Le Mariage d'argent. 70 Pf.
 +*— Le Verre d'eau. 90 Pf.
 +*— Les premières Amours. 70 Pf.
 +*— Mon Œtoile. 70 Pf.
 +*Scribe et Alphonse, Une Chau-mière et son Coeur. 70 Pf.
 +*Scribe et Legouvé, Adrienne Le-couvreur. 90 Pf.
 *— Bataille de Dames. 160 Pf.
 +*— Les Contes de la Reine de Navarre. 160 Pf.
 *— Les Doigts de fée. 160 Pf.
 +*Scribe et Rougemont, Avant, Pendant et Apres. 70 Pf.
 +*Ségur, Histoire de Napoléon en 1812. 140 Pf.
 +*Histoire ancienne. 140 Pf.
 *— Moscou et le Passage de la Bérsina. 120 Pf.
 *Sévigné, Lettres de Madame de Sévigné. 110 Pf.
 +*Souverain, 5 Erzähl. aus Hu Coin du feu. 100 Pf.
 +*— 6 Erzählungen aus Hu Coin du feu u. aus Les Clairières. 90 Pf.
 +*— Un Philosophe sous les toits. 140 Pf.
 +*— Sous la tonnelle. Huswabi von 4 Erzählungen. 80 Pf.

II. Englisch.

- +Aladdin or the wonderf. lamp. 110 Pf.
 +Ali Baba and the forty thieves.
 The Story of the Sisters. 100 Pf.

- +Anthology of English Poetry,
 Sammlung engl. Gedichte. 180 Pf.
 Boz, Sketches, siehe Dickens.

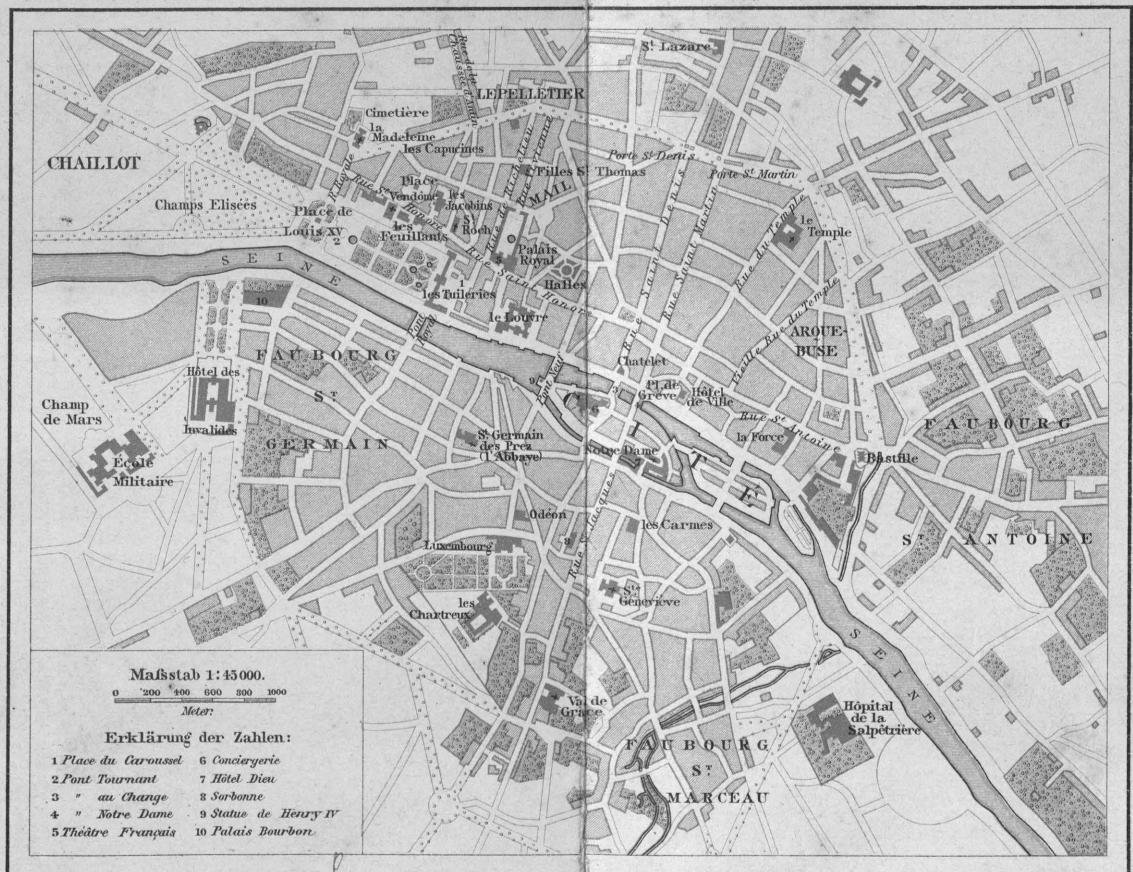
→ Ausführliche Kataloge gratis. →

- +*Souverain, 2 Erzählungen aus Les derniers paysans. 80 Pf.
 +*Confessions d'un ouvrier. 100 Pf.
 +*— Théâtre de la Jeunesse. 70 Pf.
 +*— Hu Bord du Lac. 110 Pf.
 +*Staël, De l'Allemagne. 120 Pf.
 +*Caine, Napoléon Bonaparte. 120 Pf.
 +*Cheurlet, Raymonde. 120 Pf.
 +*Ausgewählte Erzähl. 100 Pf.
 +*Thierry, Am., Attila. 140 Pf.
 +*— Hug., Conquête de l'Angle-terre. 90 Pf.
 +*Thiers, Campagne d'Italië en 1800. 100 Pf.
 +*— Quatre Bras et Ligny. 100 Pf.
 +*— Waterloo. 120 Pf.
 +*— Dapoléon à Sainte-Hélène. 110 Pf.
 +*— Expédition d'Egypte. 110 Pf.
 +*Töppfer, La Bibliothèque de mon Oncle. 120 Pf.
 +*— 3 Erzähl. aus Nouvelles Genew.: Le lac de Gers. Le Col d'Anterne. Le Grand St.-Bernard. (Nouv. Genew. 2.) 80 Pf.
 +*— 2 Erzähl. aus Nouvelles Genew.: La Vallée de Trent. La Dour. (Nouv. Genew. 3.) 75 Pf.
 +*— 3 Erzähl. aus Nouvelles Genew.: La Traversée. Les deux Scheidegg. Elisa et Widmer. (Nouv. Genew. 4.) 100 Pf.
 +*Verne, Cinq semaines en Ballon. 120 Pf.
 +*— Le Tour du Monde. 140 Pf.
 +*— Voyage au Centre de la Terre. 140 Pf.
 +*Voltaire, Histoire de Charles XII. I. Teil. Ausgabe A. 110 Pf.
 +*— Ausgabe B (illustriert). 140 Pf.
 +*— Dasselbe. II. Teil. 110 Pf.
 +*— Dasselbe. Huszug in einem Bande. 110 Pf.
 +*— Mérope. 70 Pf.
 +*— Zaïre. 90 Pf.
 +*— Siècle de Louis XIV. I. Teil. 140 Pf.
 +*— Dasselbe. II. Teil. 140 Pf.
 +*Voltaire, Diderot, Rousseau, Morceaux choisis. 130 Pf.
 +*Wafflard et Fulgence, Le Voyage à Dieppe. 70 Pf.
 +*Zola, La Débâcle. Im Druck.

- +*Babe, English Literature. 130 Pf.
 +*Bulwer, The Lady of Lyons. 80 Pf.
 +*Byron, Childe Harold's Pilgrimage. 100 Pf.
 +*— The Siege of Corinth. 70 Pf.
 +*— The Prisoner of Chillon. 70 Pf.
 +*Collection of Tales and Sketches. I. Bändchen. 90 Pf.
 +*— Dasselbe. II. Bändchen. 100 Pf.
 +*Collection of longer English poems. 130 Pf.
 +*Cooper, The Pathfinder. 120 Pf.
 +*— The last of the Mohicans. 140 Pf.
 +*Dickens, A Christmas Carol. 100 Pf.
 +*— A Child's history of Engl. 110 Pf.
 +*— Sketches. 110 Pf.
 +*— Cricket on the Hearth. 100 Pf.
 +*— Pickwick Club. 120 Pf.
 +*Edgeworth, 2 Erzählungen aus popular tales. 75 Pf.
 +*— 3 Erzählungen. 75 Pf.
 +*Fairy and other Tales. 110 Pf.
 +*Feyerabend, A History of English Literature. 160 Pf.
 +*De Foe, Robinson Crusoe. 110 Pf.
 +*Franklin's Autobiography. 100 Pf.
 +*Fraser-Tytler, Leila. 100 Pf.
 +*Freeman, History of the Norman Conquest of England. 110 Pf.
 +*Goldsmith, History of England. 120 Pf.
 +*— The Vicar of Wakefield. 140 Pf.
 +*Green, England under the Reign of Georg III. 150 Pf.
 +*Habberton, Helen's Babies. Im Druck.
 +*Hume, Queen Elizabeth. 100 Pf.
 +*— King Charles the first. 140 Pf.
 +*Jerome, Three Men in a Boat. 130 Pf.
 +*Irving, Tales of the Alhambra. I. Teil. 75 Pf.
 +*— Dasselbe. II. Teil. 90 Pf.
 +*Abbotsford. 90 Pf.
 +*Sketch Book. I. Teil. 110 Pf.
 +*— Dasselbe. II. Teil. 110 Pf.
 +*— Christopher Columbus. 100 Pf.
 +*Kipling, Stories from the Jungle Book. 110 Pf.
 +*Lamb, Six Tales from Shakspere. 110 Pf.
 +*Longfellow, Evangeline. 100 Pf.

Graachenska

PARIS BEIM AUSBRUCH DER REVOLUTION.



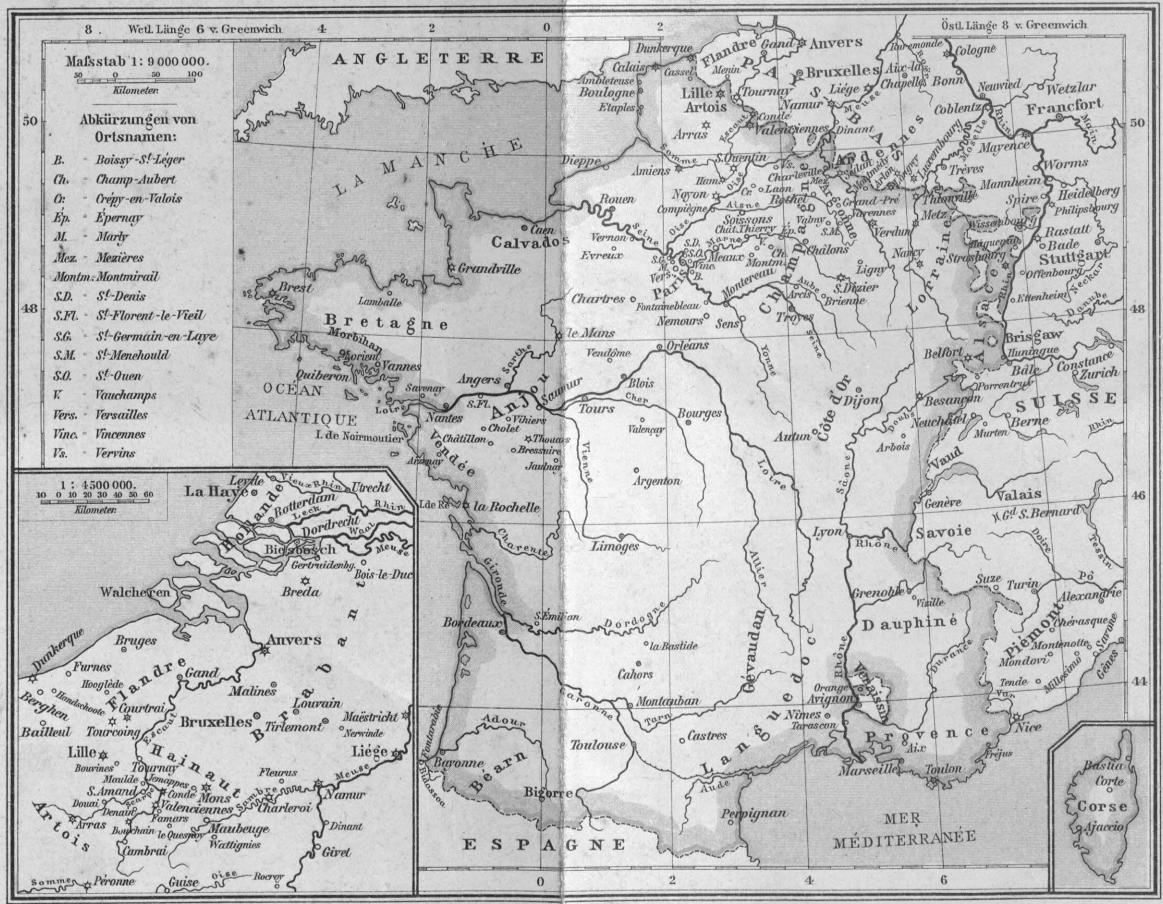
Geogr. Anstalt von Velhagen & Klasing in Leipzig.

Karte zu Mignet, Histoire de la Révolution française.

Verlag von Velhagen & Klasing in Bielefeld u. Leipzig.

10
civis

FRANKREICH AM ANFANGE DER REVOLUTION.



Geogr. Anstalt von Velhagen & Klafing in Leipzig.

Karte zu Miénet, Histoire de la Révolution française.

Verlag von Velhagen & Klafing in Bielefeld u. Leipzig.

